
R É P O N S E

Aux Libelles séditieux publiés à Philadelphie contre les Hommes de couleur de Saint-Domingue.

L'IMPRIMEUR Parent répandait depuis quelques jours , par la voie de sa gazette , intitulée : *Courrier Français* , les accusations les plus atroces contre tous les hommes de couleur sans exception. On m'attribuait ces productions passionnées des factieux dont il est l'organe : je crus devoir détromper tout le monde par une lettre que je lui adressai , avec prière de la rendre publique. J'y donnais une idée de l'immoralité , des injustices , des trahisons & des cruautés inouïes qu'une partie considérable des Colons blancs aura éternellement à se reprocher : *j'offrais de citer les faits si l'on me sommait de le faire.*

Cette offre déplut à l'Imprimeur Parent , & en effet , elle le mettait dans l'alternative de se voir confondu s'il exigeait une explication , ou de se donner , en l'échuant , cette attitude déconcertée qui décèle le coupable pris en flagrant délit. Il trouva donc

(*) Les N^{os}. suivants paraîtront à mesure qu'ils seront imprimés.

moins embarrassant de me renvoyer ma lettre avec une réponse qu'il crut injurieuse , & où faisant usage de ses moyens ordinaires , il cherchait d'avance à rendre suspect un récit historique & circonstancié que je pouvais opposer à des diatribes anonymes. Je ne transcrirai point ici toutes les puérilités au moyen desquelles il crut arrêter ma plume , soit en me qualifiant de *Protecteur des Mulâtres*, qui , suivant lui , *n'ont cessé de s'élever contre la couleur des blancs , en les massacrant & les dépouillant de leurs propriétés* , soit en me disant que je ne serais jamais soupçonné de défendre ma couleur ; que j'étais accoutumé à changer de parti , &c.

Je livrai à l'impression & l'article qu'il refusait de publier , & sa réponse évasive à laquelle je ne voulus pas répliquer.

1°. Parce qu'il ne s'agit point de couleur dans une affaire de justice & d'impartialité.

2°. Parce que je ne considère point Parent & ses entours , comme un tribunal auquel je doive rendre compte de ma vie politique ; les grandes cocardes (1), les grands mots ne m'en ont jamais imposé ; je laisse.

(1) Je voudrais bien que l'imprimeur Parent , ses collaborateurs & leurs incurables partisans fissent connaître au public par quel degré de latitude se trouve leur République , car je ne crois pas qu'elle soit à Saint-Domingue , où leur orgueil , leur sottise vanité & leurs préjugés destructeurs ne cadreraient sûrement pas avec l'égalité des hommes de toutes les couleurs , & il ne me paraît guères possible qu'elle soit en France d'où émanent les décrets qui établissent cet égalité.



prendre & donner les dénominations que l'on veut : je me fais gloire d'être abhorré de l'homme injuste, faux & cruel qui se qualifie de républicain, & de l'homme vindicatif, despote & sanguinaire qui se qualifie de royaliste.

Cinq jours après la publication de ma lettre d'avis au Rédacteur du *Courrier Français*, je partis pour Baltimore. On ignorait mon départ & Parent se taisait encore sur mon compte. Le bruit courut bientôt que je m'étais embarqué pour l'Europe ; Parent s'y laissa prendre & crut avoir le champ libre.

Il avait établi par une multitude d'écrits anonymes (2) que les hommes de couleur étaient les incendiaires & les assassins de Saint-Domingue. Il me peignit comme leur Don Quichotte, quoique je me fusse borné à dire qu'ils n'étaient ni les premiers, ni les seuls auteurs des désastres de la colonie, & certes ce n'était point me déclarer leur Don Quichotte, mais seulement dire la vérité. Il fit plus, il me traita de Libelliste, mais ce fut bien gratuitement, car celui là seul mérite cette qualification & se foumet à passer pour l'apologiste du crime & l'instrument volontaire

(2) Je le défie de décliner les noms des personnages qui sous le voile de l'anonyme, lui fournissent à chaque instant de nouvelles diatribes contre les hommes de couleur. Je le défie d'attribuer ces productions au *Républicain de Jérémie* de Borde, à l'ex-procureur municipal du Port-au-Prince, Allain ; & à l'ex-maire de Jérémie, Barvoux ; mais je ne le défie point de mettre la passion à la place de l'impartialité, les injures à la place de la raison & de la vérité.

des factieux qui , par la plus odieuse partialité , la plus infigne mauvaise foi , cache les atrocités de son parti (3) sous quelque gouvernement qu'on les com-

(3) Ce parti dans lequel je ne comprends pas les colons étrangers à l'intrigue , est un assemblage de factieux sanguinaires disséminés en France , sur le continent Américain & dans les Ports Anglais de Saint-Domingue. Ces gens-là sont cangrénés & incurables ; ils crient comme si on les écorchait tout vifs parce qu'on les met de niveau avec leurs enfans ; ils veulent les anéantir plutôt que de se soumettre à cet acte tardif de justice qu'ils regardent comme une abomination. Si par hasard ils rencontrent des colons blancs raisonnables sur cet article , ou que les évènements aient rendus moins indociles aux dispositions bienfaisantes des loix nouvelles , (& il en est partout , même chez les Anglais) , c'en est assez pour les mettre en fureur. Admirateurs hypocrites ou stupides de tous ceux qui servent la cause de leur orgueil , l'aristocrate & le patriote *anti-mulâtres* leur conviennent également. L'abbé Maury fut leur idole dès qu'il se déclara contre les hommes de couleur. Ils élevèrent aux nues Robespierre lorsqu'il fit guillotiner Brissot & la députation de la Gironde , Robespierre qu'ils avaient tant maudit & qu'ils maudirent de nouveau lorsqu'il s'en prit à eux mêmes. Hugues était un scélérat avant d'avoir en sa qualité de commissaire civil manifesté sa haine contre les hommes de couleur ; aujourd'hui c'est le sauveur des Îles du vent , c'est le Républicain par excellence , & plusieurs volent dans ses bras. Lavaux était un monstre avant qu'il se plaignit indirectement de quelques hommes de couleur : il ne l'eut pas plutôt fait qu'il devint pour un moment un homme respectable , une autorité constituée que des *mulâtres* avaient eu la criminelle audace de maltraiter ; on a cessé d'en parler dans les mêmes termes dès qu'on a su que des blancs avaient joué un très-grand rôle dans la scène scandaleuse dont il se plaignait , car ce qu'on appelle révolte chez les hommes de couleur doit être considéré chez les blancs comme énergie Républicaine & résistance à l'oppression. Et c'est sous ce point de vue que les caméléons de

mettre, (4) & s'acharne à calomnier des infortunés qui, d'après les principes soi-disant Républicains,

Saint-Domingue ont représenté & fait représenter la guerre qu'ils firent en 1793 à la commission civile qui cependant était alors comme Lavaux en 1796, une autorité constituée.

Sans cesse occupés de complots, aucun revers, aucune humiliation ne les rebute; ils ont été en France, ils s'y sont agités en tout sens & sous les différens masques des factions dominantes; ils sont revenus, ils repartent encore & laissent ici des agens fidèles, ils entretiennent par-tout des correspondances chez les Anglais, où partie de leurs coryphées partagent les faveurs du gouvernement avec les aristocrates immaculés, & quoiqu'ils affectent de porter la cocarde tricolore, quoiqu'ils se déchaînent contre les ennemis de la France dans les papiers publics pour se mettre à l'ordre du jour, ils ne se font pas scrupule de s'entendre, pour *l'utilité commune*, avec ceux qui portent la cocarde noire, & de concerter avec eux le massacre & la destruction de tous les hommes de couleur : tous y travaillent à l'envi, les uns par l'influence qu'ils ont sur le gouvernement britannique, les autres en les dénonçant verbalement & par des écrits captieux aux étrangers & aux troupes françaises de terre & de mer, comme les ennemis jurés des Européens; audacieux lorsqu'ils se croient surs de l'exécution de leurs infâmes projets; souples & rampans lorsqu'ils échouent; on les croit soumis lorsqu'ils ne font que temporiser pour retomber sur leur proie comme des vautours affamés à la première occasion favorable : ce fut toujours sous le masque du patriotisme qu'ils trahirent leur patrie & s'opposèrent à l'exécution des lois nationales. Toutes ces vérités se développeront successivement par les faits que je rapporterai.

(4) Pourquoi Parent ne parle-t-il pas du sang des hommes de couleur versé à grands flots chez les anglais? Serait-ce parce qu'on lui a prescrit de ne pas regarder de si près aux mains qui le répandent? Serait-ce parce que les bourreaux de tous les partis sont de la religion de ses correspondans?

n'auraient point été coupables si la nature les eût revêtus d'une peau semblable à la sienne.

J'ai déjà dit que le jugement de ma vie politique n'était pas du ressort des rédacteurs du *Courrier Français*. Il ne doit donc être ici question ni d'un discours fait à l'occasion d'une messe pour le dernier roi de France, ni d'arrivées & de départs, (5) de bâtimens & de passagers publiés sous mon nom au Port-au-Prince pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre 1794. Il ne s'agit point de savoir si lorsqu'on est injustement pros crit de son pays, on a le droit d'aller où l'on peut, d'y vivre sans faire de mal à qui que ce soit, de se retirer lorsqu'on a vu & ce qu'on voulait & ce qu'on n'aurait pas voulu y voir. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit se consoler d'être odieux à tous les ennemis de l'humanité, quel que soit le signe qui les distingue lorsqu'on ne fut jamais coupable envers elle ; il ne s'agit pas de savoir si les erreurs de l'esprit sont excusables lorsque le cœur est pur & la conscience tranquille, d'expliquer pour quoi deux factions coloniales qui n'en font qu'une par l'injustice & la cruauté, se réunissent aujourd'hui pour me peindre comme un homme sans caractère & comme un calomniateur ; de prouver que ce qu'on appelle mes calomnies fut l'ouvrage de leur mauvaise foi, de leur

(5) Parent demande ces pièces par un avis. Si elles doivent lui servir à prouver le vrai républicanisme de son parti ou à détruire la longue série d'atrocités que ses manœuvres infernales contre les hommes de couleur me forcent de publier ; il peut se les procurer ici, & chez Thounens, imprimeur au Port-au-Prince.

imposture & de leur hypocrisie , que mon caractère est à moi , qu'il fut toujours inaltérable comme les sentimens de phylanthropie qui le composent , de faire voir comment , identifié par l'empire funeste des préventions & par des persécutions inouïes avec des hommes qui ne me ressembloient que par l'infortune & se montraient à moi comme d'innocentes victimes , je devins dupe d'une ame trop sensible & trop prompte à s'indigner au récit de tout ce qui me paraît blesser la justice & l'humanité ; il ne s'agit point de savoir si mes erreurs ont duré long-tems , comment & depuis quel tems je suis parvenu à me détromper. Tous ces détails appartiennent à l'exposition de ce qui m'est personnel dans la révolution de Saint-Domingue.

Je sens bien que les ennemis des hommes de couleur ont cherché à m'occuper de moi-même pour donner aux calomnies qu'ils répandent contr'eux , le tems de prendre consistance & de produire leur effet ; mais que m'importe l'opinion des méchants , lorsqu'il m'est si facile de déterminer celle que tout homme juste doit avoir d'eux.

La vérité sera donc connue , puisque ceux qui la déguisent avec tant de soin , se plaignent si fort qu'elle ne l'est pas. Les Français d'Europe & les Américains verront sous leurs véritables traits ces hommes de couleur qu'on leur représente comme des êtres nés pour le crime , comme des tigres altérés du sang européen. Les malheureux ! assassinés ou ensevelis dans les *prison-ships* ; enchaînés au service des anglais ou employés à combattre les ennemis de la

patrie , ils ne peuvent répondre à des écrits astucieux , mensongers , & dont les auteurs n'osent seulement pas se nommer ; mais dussent se diriger contre moi tous les poignards qu'on aiguise encore contr'eux , j'instruirai tout l'univers des injustices , des trahisons , de la barbarie & de l'imposture de leurs lâches accusateurs.

A Dieu ne plaise que je prétende , par ce moyen , justifier les représailles arrachées au désespoir des hommes de couleur ! Le sang de tous mes semblables est également précieux pour moi , & je n'éprouve que de l'horreur pour ceux qui le répandent ; mais je suppléerai à des réticences perfides & je dévoilerai les auteurs des premiers crimes commis à Saint-Domingue , de ces crimes qui ne furent que le prélude de scènes plus sanglantes , & qui toujours liées les unes aux autres par une trame habilement ourdie , toujours justifiées par le mensonge , la calomnie ou l'exagération , décèlent un calcul exécrationnel que l'impudeur & les indiscretions ne cachèrent jamais , & dont le but évident est l'extinction totale de cette race infortunée.

État des Hommes de couleur de Saint-Domingue sous l'ancien régime.

Avant la révolution , les hommes de couleur étaient presque tous libres , mais leur condition était presque
aussi

aussi dure que celle des esclaves. Un blanc les insultait, les frappait & même les privait impunément de l'héritage de leurs pères à la faveur d'un *fidei-commis*. Il leur était défendu d'opposer la force à la force, & beaucoup de blancs abusaient lâchement de leur avantage. La protection des loix était presque nulle pour eux, ils la réclamaient souvent en vain. Leurs filles & leurs sœurs étaient en proie à tous les moyens de corruption ; les blancs se les appropriaient sans craindre ni l'autorité des familles que leur avilissement condamnait au silence, ni la puissance des loix dont les dépositaires donnaient l'exemple de ce concubinage. L'opinion dépravée comme les mœurs venait le consacrer à son tour, en même tems qu'elle versait le déshonneur & la honte sur les nœuds légitimes que des Européens formaient avec des femmes de couleur.

Par une bizarrerie digne du plus imbécille orgueil & de la plus abjecte corruption, des femmes susceptibles de toutes les vertus domestiques, & dont les graces naturelles fixaient tous les hommages ; des femmes qui, par un charme irrésistible, enchaînaient tous les blancs à leurs pieds en dépit des préjugés & des fureurs de la jalousie des blanches, étaient à leurs yeux indignes du nom d'épouses ; chez eux la vanité venait toujours se mêler au sentiment : ils méprisaient les objets même de leur idolâtrie.

Une fois admises à l'honneur de partager leur couche, les femmes de couleur ne devaient plus voir les hommes de la même peau ; l'on eût dit que la ligne de démarcation tracée entre les deux

castes, ne s'effaçait en quelque sorte qu'en leur faveur.

Lorsque des hommes de couleur rencontraient des blancs dans la rue, ils prenaient le bas du pavé en signe de respect & de soumission : on en a vu qui ayant manqué par mégarde ou par négligence à cette démonstration d'humilité, ont été maltraités par des gens qui leur avaient eu des obligations avant que la fortune les eût rendus si vains.

Les blancs mangeaient quelquefois chez eux, mais pour éviter des humiliations de la part de ceux à qui ils donnaient l'hospitalité, ils ne se mettaient point à table. On leur empruntait aussi de l'argent, mais c'était pour ne pas le leur rendre & les insulter, les battre ou les faire punir pour injure lorsqu'ils en demandaient le remboursement. On disait, *il m'a manqué* & c'était assez.

Il n'était pas d'obstacles qu'on ne mît à leur éducation ; un infiniment petit nombre ont obtenu la faculté d'envoyer leurs enfans aux écoles de France, mais par de hautes protections & d'énormes sacrifices.

On se servait quelquefois de leur bravoure (1), mais leur vigueur & leur intelligence étaient en pure perte pour eux ; ils ne pouvaient exercer que les arts mécaniques les plus grossiers, toute autre profession leur était défendue. L'Art. 59 de l'Édit de 1685, leur reconnaissait les mêmes droits qu'aux blancs,

(1) Grand nombre ont fait la guerre d'Amérique sous les ordres de M. d'Estaing.

mais il restait sans exécution : l'inhumanité des pères privait les enfans d'un bienfait que leur condition rigoureuse avait obtenu du roi le plus despote.

Cet état d'avilissement n'altéra jamais leur déférence , leur aveugle soumission aux caprices cruels & aux volontés injustes des blancs qui étaient leurs pères ; leur douceur , leurs prévenances envers tous les blancs furent constamment les mêmes ; ils supportaient avec une patiente résignation le joug monstrueux du plus barbare des préjugés : ils se bornaient à gémir en secret ; jamais un murmure échappé de leur bouche ne troubla les jouissances impures de leurs oppresseurs.

*Premiers effets de la Révolution de Saint-Domingue ,
relativement aux Hommes de couleur.*

LOIN d'adoucir leur sort, elle l'aggrava d'avantage ; les chaînes , les poignards & les échafauds succédèrent bientôt aux outrages & aux violences.

Les Colons blancs , que l'indiscrétion téméraire de l'orgueil avait portés à solliciter des Etats-généraux de nouvelles prérogatives , de nouveaux moyens d'oppression (1) , virent bientôt la ruine de leurs prétentions révoltantes , dans la déclaration des droits proclamée par l'Assemblée constituante ; mais trop faibles pour s'opposer à ses effets , ils prirent le

(1) Voyez leur cahier de doléances.

masque du patriotisme , en arborèrent les enseignes & suppléèrent à la force par l'hipocrisie. Leurs comités , leurs assemblées , leurs gardes prétendues nationales , furent les digues au moyen desquelles ils crurent préserver du torrent révolutionnaire , ce colosse informe de vices , de préjugés & de barbarie qu'ils appellaient *Système colonial*.

Une fois maîtres de l'autorité , ils devinrent tyrans impitoyables. Leurs enfans de couleur furent exclus des assemblées primaires , & ne purent plus sortir des villes sans une permission écrite des représentans de la classe privilégiée. Les blancs soupçonnés de les éclairer sur leurs droits , furent plongés dans des cachots (1) ; ceux qui rédigeaient ou faisaient circuler des pétitions , furent massacrés (2) ou pendus (3) juridiquement ; ceux qu'on accusait de tenir des assemblées secrètes (4) subirent le même sort ; les

(1) Coton , Argoux & un autre dont le nom m'est échappé. Argoux mourut dans les fers.

(2) Ferrand de Baudière , Sénéchal au Petit-Goave , eut la tête coupée & le corps taillé en pièces , pour avoir rédigé une pétition en faveur des hommes de couleur.

(3) Lacombe & Genty , hommes de couleur , pendus au Cap sur la Place Clugny , par sentence du Conseil , pour avoir colporté une pétition ; les signataires emprisonnés.

(4) Hatrel & Ducatel , hommes de couleur , le premier de Plaisance , le second de Limonade , massacrés dans leurs maisons , leurs têtes portées au Cap.

Un nègre libre , pêcheur , assassiné par deux dragons du Cap , parce qu'il hallait son canot à terre à 10 heures du soir. On

noms des philosophes dont les écrits éclairaient la France sur tant d'horreurs , furent voués à l'exécration , & pour fermer enfin toute issue à la plainte , pour enchaîner au pied des montagnes du Nouveau-Monde une seconde fois épouvantées des fureurs sanguinaires de la cupidité , les gémissemens de leurs victimes , ils arrêterent les correspondances des hommes de couleur avec les français , & renvoyèrent en Europe , sans les avoir laissés descendre à terre , ceux d'entr'eux qui venaient se rejoindre à leurs familles.

Tandis que ces pères dénaturés épuisaient sur leurs enfans à Saint-Domingue , les tortures de l'inquisition la plus cruelle , tandis qu'ils étouffaient dans leurs cœurs ulcérés , le désir si légitime de la liberté & qu'ils effaçaient avec du sang les lignes touchantes de leurs trop justes supplications , ils encombraient d'or , en France , toutes les avenues du temple des lois , menaçaient le Commerce & la Métropole , & absorbaient , par les clameurs de l'orgueil , la voix plaintive de l'humanité.

prétendit qu'il voulait aller en plaine sans permission. Ce crime fut impuni comme tous les autres.

Joly , homme de couleur , sexagénaire , jeté dans les cachots de Saint-Marc , il en sortit moyennant 500,000 livres. On avait intercepté une lettre de ses enfans , qui , établissant une habitation fort éloignée de celle de leur père , lui demandaient des vivres. On donna à cette lettre le sens d'une conspiration.

Je pourrais citer beaucoup d'autres faits qui appartiennent , par leurs dates , au commencement de la révolution ; mais chacune de ses époques en présente assez.

Un homme de couleur conçu à Paris, le généreux dessein d'arracher ses frères à l'oppression. Il eut le courage de le dire, & son signalement fut envoyé à Saint-Domingue. Ogé pénétra dans son pays malgré les argus de l'inquisition coloniale, & réunit dans la campagne 300 de ses frères, dont le tiers au plus put se procurer des armes. Entouré de ce faible rempart, mais fort de la justice de sa cause, il réclama, des Assemblées & du Gouvernement, l'exécution des décrets du 8 & du 28 Mars, qui reconnaissaient quelques droits aux hommes de couleur. On lui répondit par une déclaration de guerre : ses frères même furent forcés de se joindre à leurs persécuteurs & de marcher contre lui. Vaincu par le nombre, la force & la discipline, il se sauva dans la partie Espagnole. Le Gouvernement à qui les Colons blancs ne rendaient son autorité que dans les circonstances où elle pouvait servir leur despotisme, fit, à leur prière, des démarches pour les ravoïr. Le Président Don Joachim Garcia les livra sans difficulté, & ils furent juridiquement assassinés sur la Place d'Armes du Cap, au mépris de toutes les lois.

Les hommes de couleur à qui l'on avait donné des armes pour les combattre, furent défarmés aux approches de cette horrible journée.

Ogé & Chavanne périrent sur un échafaud, d'autres au nombre de 21 furent pendus sur la même place, & 15, dont la plupart étaient des enfans, furent marqués & condamnés aux galères.

Croirait-on que les auteurs de ce massacre affreux , hâté par la nouvelle d'un décret qui ordonnait la suspension de toutes les procédures criminelles , ont cherché à le justifier ? Ils ont prétendu que les hommes de couleur n'étaient pas compris dans les décrets du 8 & du 28 Mars , & que leurs réclamations étaient révolte. Si je m'étais proposé d'entrer en discussion , il me serait facile de prouver qu'ils étaient compris dans ces décrets , & que d'après les principes même que leurs accusateurs ont l'air de professer, on n'est jamais rebelle lorsqu'on se leve contre l'oppression ; je pourrais dire à ces lâches accusateurs que pour se récuser d'eux-mêmes , il leur devrait suffire d'avoir été parties , juges & bourreaux dans cette affaire exécrationnelle , d'avoir égorgé de sang froid leurs enfans , & d'avoir hâté leur supplice au bout de deux mois de tortures , de crainte qu'une loi déjà annoncée ne vint renverser les échafauds ; mais je veux me borner à rapporter des faits.

Sans doute quelques hommes sensibles versèrent des larmes sur le sort déplorable de ces victimes infortunées , que l'impuissance de leurs frères désarmés & pour ainsi dire perdus dans une immense population , abandonnait à leurs assassins ; mais les Comités & les Assemblées regardèrent leur supplice comme un triomphe : la nouvelle de la prise d'Ogé avait porté la joie dans leur sein , celle de sa mort y mit le comble , comme si les droits des hommes de couleur étaient descendus avec lui dans le tombeau.

La pudeur du crime n'existait plus , le règne de la terreur se raffermir , la force arracha de nouveau le serment de respecter la couleur blanche ; les emprisonnemens arbitraires , les proscriptions , le pillage & l'incendie des propriétés des hommes de couleur , leurs têtes mises à prix , ne furent plus que des précautions nécessaires pour la sûreté publique. L'effervescence était extrême ; les Assemblées dans leurs adresses à l'Assemblée nationale , menaçaient (1) d'une rupture avec la France , si elle osait prononcer

(1) “ Mais sur-tout elle ne sacrifiera *jamais* (la Colonie)
 „ un préjugé indispensable à l'égard des gens de couleur.....
 „ Quant aux nègres , la Colonie ne souffrira *jamais* que ce genre
 „ de propriété soit compromis ni qu'il puisse l'être à l'avenir.....
 „ Mais tant que la colonie pourra conserver des inquiétudes sur
 „ ces deux objets qui sont dans le fait , de son régime inté-
 „ rieur & n'intéressent guère la France , jamais il n'y aura de
 „ pacte durable entr'elle & le royaume..... Alors il ne resterait
 „ peut-être plus aux Colons qu'à se réunir pour le desespoir qui
 „ ne produit que des résolutions funestes ”. — *Extrait de cinq paragraphes d'une adresse de l'Assemblée du Nord de Saint-Domingue à l'Assemblée Nationale , en date du 28 Juin 1790.*

“ Dans ces cinq paragraphes , l'Assemblée du Nord vient de faire la profession de foi de l'Assemblée générale , elle ne pouvait être plus complète ”. — *Note 43^{me} du Comité de Rédaction de l'Assemblée générale de Saint-Marc.*

Ces deux points sur lesquels les assemblées de Saint-Domingue s'accordaient parfaitement , forment la pierre de touche dont se servent les Colons blancs de Saint-Domingue , soi-disant républicains. Ces deux points bien énoncés , démasquent les véritables traîtres à la Patrie , & donnent la clef des injustices , des cruautés & des calomnies dont les hommes de couleur ont été , sont & seront encore l'objet , si les autorités constituées n'y prennent pas garde.

sur l'état des hommes de couleur. C'était annoncer tout ce qui s'est passé depuis.

Le sort des Hommes de couleur devient plus affreux à mesure que l'Assemblée Nationale s'explique plus clairement en leur faveur.

Le décret du 15 Mai parvint au Cap , & la fureur fut à son comble. Les districts s'assemblèrent en tumulte , les membres de l'Assemblée se réunirent ; les motions les plus violentes furent les mieux accueillies. On vit les navigateurs européens insultés & maltraités jusques dans leurs magasins (1) , l'abbé Grégoire , pendu en effigie , & les hommes de couleur , n'échapper au massacre que par la fuite. La mauvaise foi jettant le masque , proposa de brûler sur la Place-d'Armes , tous les titres de créance des Bordelais ; l'orgueil , dans son délire , voulut porter la torche à bord de leurs vaisseaux , l'hipocrisie déclara que la colonie était en danger (2) , & aucun navire ne put sortir de la rade. Un seul partit en *aviso* pour la France , avec des protestations & des dépêches dictées par la duplicité.

Ce fut au milieu de ces orages que j'osai publier le décret du 15 Mai , les sages prédictions de Mone-

(1) Le capitaine Pévrieux & un autre dont le nom m'est échappé , faillirent être pendus.

(2) Ce n'était pas la colonie , mais bien les hommes de couleur.

ron (1) & les adresses sentimentales du département de la Gironde; car on laissait ignorer aux hommes de couleur jusqu'à la cause des mouvemens dirigés contr'eux. Mon audace me coûta cher, je fus arrêté à l'instant (le 15 Juillet 1791) plongé dans un cachot & privé de toute communication; des attroupeemens considérables de blancs demandaient ma tête on voulait me pendre, me fusiller ou me mettre en lambeaux. Ah ! si ma mort les eût rendus plus justes & plus sensibles, j'aurais du moins quitté la vie avec quelque consolation.

Il était 3 heures du matin (nuit du 15 au 16 Juillet 1791) lorsque le bruit des verroux frappa mon oreille. Les portes s'ouvrent, des hommes armés m'annoncent brusquement qu'il faut les suivre. Je demande quel est mon crime, on me répond par des injures & par des menaces. Je cède à la violence & je vois une armée; 1,500 hommes au moins bordaient la haie, sur deux rangs, depuis le Champ-de-Mars jusqu'à la calle de l'arsenal, où je fus escorté sous la surveillance des membres de l'Assemblée du Nord qui s'étaient mêlés avec leurs satellites; tout se taisait. L'air ne rétentissait plus des clameurs effrayantes de la journée, la scélératesse était plus réfléchie. On était convenu d'observer le plus pro-

(1) Député de l'Isle-de-France. Tout le monde fait que cette colonie n'a pas cessé d'être tranquille & florissante, quoique sa population soit mêlée comme celle de Saint-Domingue. Il est vrai que les blancs y furent justes, sans préjugés & de bonne foi.

fond silence , de crainte , disait-on , que les hommes de couleur en fuite & désarmés , ne vinssent m'enlever. Arrivé au bord de la mer , je fus précipité dans une chaloupe que dix autres entouraient ; toutes décorées du pavillon tricolor (1). Les sbires de la rade me déposèrent à bord d'un navire partant pour Marseille. L'ordre écrit de l'assemblée au capitaine , portait de me recevoir à son bord , de m'y traiter en coupable du crime de *lèze-nation* & de me livrer comme tel à la municipalité qu'on suppliait , par des lettres pressantes , de me rejeter dans les fers. Par un raffinement de cruauté , je fus embarqué sans linge , sans argent , sans livres , sur un bâtiment qui devait avoir , comme il eût en effet , 3 mois de traversée. Je n'aurais pas mis pied à terre en Europe si les matelots eussent voulu croire aux insinuations infernales de mes persécuteurs.

Cependant toutes les villes & bourgs étaient en armes , & ce qu'on appelait des précautions n'étaient que les préparatifs de la perfidie. La possibilité de vaincre un moment la justice par le mensonge , en faisant révoquer le décret du 15 Mai , au moyen des agens qu'ils avaient en France , ne rassurait pas entièrement les corps soi-disant populaires de Saint-Domingue ; ils ne pouvaient se dissimuler que les hommes de couleur obtiendraient tôt ou tard la

(1) Les Coloncs blancs portaient alors au Cap la cocarde nationale , comme ils la portent à présent en France & dans les États-Unis , & la cocarde noire comme ils la portent chez les Anglais.

jouissance de leurs droits , & dans cette conviction intime , le plus sûr moyen de l'empêcher était de leur arracher la vie : aussi les assassinait-on par-tout avec impunité , & je défie de citer un seul blanc qui ait été condamné pour un fait de cette nature.

C'en était fait de toute la race des hommes de couleur , si le besoin qu'on eut d'eux pour combattre les noirs insurgés , n'avait arrêté leur massacre dans la province du Nord (1) , & si dans celles de l'Ouest & du Sud ils n'avaient enfin pris la résolution de se défendre.

(1) Le 23 Août , jour où l'insurrection des noirs éclata , dix-sept hommes de couleur furent fusillés & massacrés dans les rues du Cap par des blancs. Envain les épouses & les mères tremblantes , se jetaient aux pieds des assassins , rien n'était capable d'émouvoir ces tigres altérés de sang. Ils allaient achever ce sacrifice horrible , où l'âge ni le sexe ne devaient être respectés , lorsque des envoyés de l'assemblée vinrent suspendre les glaives menaçans : " Ne tuez pas , criaient-ils de toutes leurs forces , ne tuez pas , nous avons encore besoin d'eux ". A ces mots les bourreaux fremissant de rage , abandonnent leurs victimes & le régiment du Cap , secondé de quelques particuliers blancs , les renferment dans l'église des religieuses , où une garde puissante put seule les préserver des nouveaux accès de la fureur.

Trois jours après on les arma contre les noirs insurgés. Ceux qui avaient été fouettés & marqués dans l'affaire d'Ogé , furent mis en liberté & employés dans cette expédition... Ici la peur commanda la justice & lui donna le nom de clémence.

Les Hommes de couleur se mettent enfin sur la défensive, repoussent leurs agresseurs & les forcent à reconnaître leurs droits.

Le désespoir double les forces des opprimés. Aussi les hommes de couleur furent-ils invincibles dans leurs retranchemens. Ceux réfugiés sur la montagne de la Charbonnière, mirent en déroute les dragons de l'Espinasse qui étaient venus les provoquer, & se réunissant bientôt à la Croix-des-Bouquets avec leurs frères de différentes paroisses, ils battirent & dispersèrent, au camp Pernier, les forces sorties du Port-au-Prince pour les exterminer. Les Africains qu'on avait armés contr'eux se lassèrent bientôt de leurs défaites & embrassèrent la cause de leurs parens maternels.

Ce n'était plus en effet des agneaux timides, dont le sang arrosait chaque jour les autels de l'orgueil, c'était d'intrépides vengeurs des droits de la nature outragée & des manes plaintifs de leur frères, c'était des héros voués à la mort, arrachant le couteau sacré aux mains débiles du Grand Prêtre, & faisant pâlir les oracles.

Il ne fallut rien moins que les succès des hommes de couleur, par-tout attaqués & par-tout triomphans, pour amener des concordats & mettre un terme momentané à cette guerre affreuse.

Vous rougirez d'appartenir à l'espèce humaine,

vous à qui l'histoire dira qu'il fut un coin du monde où l'on vit le père armé contre le fils , le fils contre le père , donner & recevoir la mort , se baigner dans leur propre sang & laisser au fort des combats à décider si le père sourd à la voix de la nature & rebelle à toutes les lois , ferait du moins juste envers son enfant.

Confiance des Hommes de couleur , violation des concordats par la ville du Port-au-Prince.

Ces traités ne pouvaient être durables que par la bonne-foi réciproque des parties , car elles allaient se réunir de nouveau dans la même enceinte , y circuler ensemble & se trouver toujours en présence.

Attirés au Port-au-Prince par les instances répétées de la municipalité , les hommes de couleur s'y crurent en sûreté. Les sermens , les démonstrations d'amitié , les embrassemens , les larmes d'un ennemi vaincu , tout concourait à leur inspirer de la confiance. Comment auraient-ils pu se persuader d'ailleurs qu'on eût enfreint des actes consacrés par une cérémonie religieuse (1) , eux qui croyaient à la probité , à la religion ?

Mais tandis qu'ils se livraient aux douceurs d'une nouvelle existence , la perfidie , dans ses sombres

(1) La Municipalité avait fait chanter un *Te Deum* pour rendre grâces à l'Être suprême de cette fausse réconciliation.

demeures , forgeait les foudres qui devaient dissiper les nuages trompeurs de l'illusion & n'attendait qu'un moment favorable pour les faire éclater.

Il se présenta bientôt. Les hommes de couleur se reposant sur la foi des traités , s'empresèrent pour la plupart d'aller sur leurs habitations rejoindre leurs femmes & leurs enfans , & se délasser dans leurs bras des fatigues d'une guerre forcée. Alors on ne garda plus de mesure avec ceux qui restaient en ville ; ils étaient en petit nombre ; on les troubla dans leurs fêtes , on les insulta dans les rues. Un Africain libre nommé *Scapin* , dont les bons mots avaient plus d'une fois déridé le front sévère des blancs , voulut plaisanter avec eux. On lui donna quelques coups de bâton , il se fâcha , on le pendit à la lanterne de l'hôtel-de-ville en présence des officiers municipaux , malgré les remontrances & les supplications de quelques hommes de couleur qui eurent bien de la peine à se sauver dans leur quartier où ils apportèrent cette nouvelle. Dans le même moment passe un blanc , un coup de fusil part & lui casse la cuisse.

On crie au crime , à la scélératesse , à la trahison. La générale bat , une assemblée de paroisse a lieu ; la question de savoir si le concordat sera maintenu y est agitée. Les hommes de couleur en attendaient le résultat dans leur quartier , lorsqu'ils virent les troupes de ligne & la milice blanche s'avancer sur plusieurs colonnes. Assaillis par une grêle de balles & par une nombreuse artillerie , ils se défendirent quelque tems avec l'intrépidité du désespoir ; mais bientôt

accablés par le nombre & la puissance irrésistible des canons de Praloto , ils firent retraite dans la plaine.

Pendant cette scène perfide on fusillait dans les rues les femmes & les enfans de couleur. Madame Beaulieu , enceinte de 7 mois , tombe évanouie entre les bras de sa mère , nommée Françoise Papilleau : un forcené sort de sa maison , tire sur elle deux coups de fusil & l'étend morte sur la place ; les balles brisèrent la main gauche dont la mère couvrait le sein de sa fille.

Un enfant de couleur d'environ deux mois fut arraché à sa nourrice & porté en trophée au bout d'une bayonnette.

Dès que les hommes de couleur furent sortis de la ville , elle fut livrée à l'incendie (1) & au pillage.

(1) On a accusé les hommes de couleur qui n'y étaient plus , d'y avoir mis le feu ; mais ne les a-t-on pas accusés de la violation des concordats ? Ne dit-on pas chaque jour : " Comment est-il possible qu'on nous attribue l'incendie de nos propriétés ? " On oublie sans doute que les hommes de couleur avaient aussi des maisons au Port-au-Prince , qu'ils pourraient tenir le même langage ; que jamais on ne les entendit dire : *" Il n'est pas besoin de villes dans la colonie , elles y sont trop dangereuses : avec quelle joye nous verrions brûler nos maisons , pourvu que ces maudites villes n'existassent plus. Il ne nous faut ici que des entrepôts. On oublie que les hommes de couleur n'avaient point à leur solde cette écume des nations étrangères , ces renégats Napolitains , Maltais , Esclavons , &c. toujours prêts à prendre la torche ou le poignard quand on leur promettait le pillage. On oublie encore que les hommes de couleur n'ont pas dit cent fois dans les assemblées primaires d'où ils étaient exclus : Périssent nos noms & nos biens avant que nous admettions ces gens-là parmi nous !*

Toute

Toute la rage se porta sur les femmes, les filles & les enfans de couleur; on voyait ces malheureuses victimes se précipiter dans la mer pour joindre les chaloupes Européennes qui s'éloignant avec horreur de ces rives abominables, allaient se ranger le long des navires; d'autres entassées dans les prisons attendaient la mort. La nommée Victoire Laroché, âgée de 60 ans, fut hachée à coup de sabre & jetée dans les flammes.

D'autres Paroisses violent aussi les Concordats & se portent aux plus horribles excès envers les Hommes de couleur.

L'exemple du Port-au-Prince & l'arrivée d'un décret constitutionnel du mois de Septembre 1791 qui déclarant que les Colonies n'étaient pas comprises dans la constitution, révoquait, par cette déclaration même, toutes les lois rendues antérieurement en faveur des hommes de couleur, & mettait leur sort entre les mains de leurs ennemis, achevèrent de lever

On a voulu justifier le massacre des femmes & enfans de couleur qui eut lieu pendant l'incendie du Port-au-Prince, en disant qu'on les avoit pris sur le fait? A-t-on jamais vu des hommes dont les maisons se brûlent, passer leur tems à égorger les véritables ou prétendus incendiaires, au lieu d'éteindre le feu, à moins que Ah! Messieurs les Citoyens, votre cocarde ne couvre pas tout-à-fait le bout de l'oreille; ou elle est trop petite ou l'oreille est trop grande,

tous les scrupules de ces derniers. Ce fut alors que les opprimés sentirent tout le poids de la vengeance de leurs oppresseurs , & qu'ils eurent à se repentir d'avoir osé secouer le joug & faire des traités où l'orgueil avait été forcé de s'abaisser.

Au Port-de-Paix , ils furent couverts de chaînes. Entassés dans la calle d'un navire , privés de toute communication avec leurs épouses , leurs mères & leurs sœurs , ensevelis dans l'ordure , livrés à toutes les horreurs de la faim , de la soif & du désespoir , combien de fois ne furent-ils pas réduits à faire des vœux , pour qu'on se rendit aux offres infernales des deux plus riches habitans (1) du quartier qui promettaient 132,000 livres à ceux qui couleraient à fond le bâtiment qui leur servait de prison ; mais il fut décidé qu'on les enverrait au Cap , où ils n'obtinent leur élargissement qu'après la publication de la loi du 4 Avril.

Tous les blancs de la dépendance du Port-de-Paix qui avaient épousé des femmes de couleur , furent fusillés ; entr'autres les deux frères *Grégoire* , *Jacob le Vacher* , *Borgella fils* & *Coizau* , ce dernier était aveugle.

A la même époque les hommes de couleur de la partie du Sud éprouvèrent , de nouveau , des perfidies de tous les genres ; ceux des trois paroisses de

(1) Ces habitans sont trop connus par leur fortune & par ce trait de férocité , pour qu'il soit nécessaire de les citer ici. L'un est mort , l'autre est à Charleston.

la dépendance de Jacmel furent chassés de leurs propriétés & assassinés par-tout où on les rencontrait.

Que ne puis-je tirer le rideau sur les abominables excès ou la cruauté réfléchie des planteurs de Jérémie, secondés par le rebut de la population des autres quartiers, se porta alors envers les hommes de couleur. Constamment opposés aux lois qui leur étaient favorables, constamment obstinés à se refuser à toute espèce de concordat avec eux, ils n'eurent qu'à dire un mot par la voix de leur municipalité, & ces hommes simples & confians, rendirent les armes qu'on leur avait données comme ailleurs, non pour la conquête de leur liberté, mais pour assurer à leurs ennemis une plus grande somme de tyrannie sur les esclaves & sur eux-mêmes.

Leur désarmement fut bientôt suivi d'une seconde proclamation de la municipalité, datée le 3 Décembre, & qui enjoignait aux capitaines de district de les conduire tous sans distinction d'âge, au bourg, en prenant de sages précautions pour prévenir le danger. Cet ordre fut en grande partie exécuté; la majorité se laissa persuader & se rendit à l'hôtel-de-ville sous l'escorte de plusieurs détachemens armés. Les habitans du bourg qui les y attendaient, ne purent contenir les mouvemens d'une joie barbare: la municipalité, plus habile, sçut mieux dissimuler. M. Plicque qui la présidait, dit aux hommes de couleur: " Le quartier est en danger, dans presque „ toutes les parties de la colonie, les mulâtres ont

„ commis des crimes ; pour empêcher que vous ne
 „ deveniez vous-mêmes coupables , nous avons cru
 „ devoir vous désarmer & vous envoyer à bord
 „ d'un navire ; à la vérité vous y ferez un peu
 „ gèner , mais vous n'avez rien à craindre , c'est
 „ une mesure qu'exige votre sûreté personnelle ,
 „ votre détention durera huit jours tout au plus , &c.

Il y avait dans la rade de Jérémie un navire arrivé
 d'Afrique , appelé *le Nouvel Amour* , où restaient
 trente noirs , squelettes vivans , luttant encore contre
 la mort , qui dans l'espace de six semaines avait em-
 porté 250 de leurs compagnons d'esclavage. Ce fut
 dans la calle de ce navire empesté , ce fut dans cette
 bière flottante , imprégnée de tous les venins mortels ,
 qu'on ensevelit les hommes de couleur au nombre
 de trois cens. Un certain Mignonette , officier de la
 garde prétendue nationale , vint à bord à la tête d'une
 force armée & des forgerons du quartier , pour les
 mettre aux fers ; on les enchaîna deux à deux par la
 main & par le pied : les officiers du navire reçurent
 l'ordre de faire fermer les écoutilles à cinq heures du
 soir , après avoir fait l'appel nominal , & de n'en
 permettre l'ouverture qu'à huit heures du matin. La
 municipalité nomma commissaires-inspecteurs de ce
 lieu de défolation , Navarre , Ravaille Stacot , &c.
 qui s'y rendaient chaque jour avec les forgerons
 Clavery & Rouilly , pour visiter les barres & les me-
 nottes.

Quelques hommes de couleur de Jérémie , mieux
 instruits que leurs frères de ce qui se passait dans les

autres quartiers, s'étaient défilés des proclamations infidieuses de la municipalité, réfugiés dans les endroits les plus cachés de leurs habitations, ils étaient bien résolus de ne pas se rendre à ses perfides invitations. La municipalité prit un arrêté qui les déclara rebelles, & mit leurs têtes à prix. Le noir (1) qui en apportait une recevait cinq portugaises pour récompense; celui qui se distinguait dans cette chasse inventée par des tigres, obtenait sa liberté.

Lachaise (2) sortit, à cette époque, à la tête d'un détachement & se transporta d'abord sur l'habitation de Simon Page; une négresse séduite par ses promesses lui apprend que ce malheureux s'était réfugié, avec sa famille, sous une voûte naturelle qu'il avait découverte dans les bois. Le monstre l'y conduit: Simon Page se voyant prêt à tomber sous les poignards de cette troupe forcenée, se brûle la cervelle. Lachaise lui fait couper la tête & s'achemine vers la demeure de Baptiste Page, avec cet horrible trophée porté au bout d'une bayonnette, sous les yeux d'une épouse & d'enfans enchaînés.

Baptiste Page était chez lui; ces barbares l'arrachent à sa famille en pleurs & le traînent devant sa

(1) On avait persuadé aux noirs de Jérémie que les hommes de couleur voulaient les égorger. On les maintient toujours dans cette persuasion, quoique les noirs soient libres & d'accord avec eux par-tout où flotte le pavillon français, malgré les manœuvres des Anglais & des faux républicains pour les diviser.

(2) Ancien Garde-du-Corps.

porte. Au moment où les fusils se dirigent contre lui, il déclare au chef de ses bourreaux qu'il a caché 5,000 livres, son argenterie & ses bijoux, & lui indique l'endroit, il le supplie de tout remettre à son épouse (1), & reçoit la mort. Sa maison est livrée au pillage & à l'incendie, sa tête réunie à celle de Simon Page, est envoyée avec les deux familles enchaînées, au bourg de Jérémie, où les deux têtes, après avoir été portées en triomphe dans toutes les maisons, furent exposées sur des piques au bord de la mer. Les femmes & les enfans furent plongés dans les cachots.

La troupe de Lachaise continue sa marche la torche & le poignard à la main, elle incendie les habitations de Simon Page, Rouffel, Guenoix, François l'Evêque, Louis Brohé, J. B. Azor, Louis Lacheville, Charles Bureau, J. Jacques Boncy, Malborough, Jean Boca, Laneau, Monery, Pierre Lafond, Jacques Lafond, Noel Azor, les deux habitations Bernard, celle de Perrier, celles de la succession Emond, de Noel Page, d'Antoine Bernard, &c. Ceux des propriétaires qui s'échappent au travers des flammes, sont massacrés (2), d'autres pris quelques jours après furent fusillés (3), quelques-uns traîné-

(1) Sans doute Lachaise a remis ces objets à quelqu'un, car la délicatesse fut toujours une des vertus des héros coloniaux parmi lesquels il a brillé avec tant d'éclat; mais ce n'est pas la veuve qui les a reçus.

(2) Monery, Pierre Lafond & Perrier.

(3) Jean Boca & Laneau.

rent long-tems au fond des bois une vie languissante & toujours exposée aux assassins gagés de leurs ennemis.

Guenoix & Roussel voyant la flamme dévorer leurs habitations, sortent de leur retraite & se rendent au camp des Roseaux. On les arrête, ils sont conduits à la municipalité. Le premier, en se présentant à la barre, reçoit cent coups de sabre & de poignard; son sang rejaillit jusques sur les écharpes des officiers municipaux. Roussel est massacré par la garde qui était à la porte de l'hôtel-de-ville, leurs têtes sont exposées en face de celles des Page, leurs femmes & leurs enfans plongés dans les cachots.

Le lendemain, le maire Bavoux, ayant à sa suite les commissaires-inspecteurs & les forgerons, se rend à bord du navire où étaient renfermés les hommes de couleur, il ordonne la visite des fers & fait rassembler l'équipage pour lui donner lecture d'un arrêté qu'il affiche au grand mât. Cet arrêté recommandait aux matelots de surveiller strictement les prisonniers, promettait récompense à ceux qui s'apercevraient de quelque fracture dans les fers, & condamnait à la corde tout détenu qui tenterait de s'évader.

Ce n'était pas assez, on encourageait à terre par des promesses, on encourageait par des récompenses les dénonciations contre ces malheureux : leurs esclaves même étaient admis en témoignage, on leur donnait la liberté lorsqu'ils déposaient à leur désavantage.

Ravaille allait chercher à bord les accusés & les conduisait à la municipalité ; là on les appliquait à la question ; des tortures bien plus cruelles & bien plus douloureuses que la mort , leur arrachaient l'aveu de complots ou de crimes dont ils n'avaient jamais eu l'idée. François Menadier Viard , Simon Julien , Malborough & Cadet Delumo , ont été pendus d'après une conviction de cette espèce.

Dans ces affreuses circonstances , Lachaise , capitaine général de la prétendue garde nationale , est remplacé par Maffran (1) ; celui-ci se porte d'abord aux Irois où 60 hommes de couleur étaient aux fers à bord d'un bâtiment ; il en choisit 20 auxquels il donne des armes pour combattre ceux de Tiburon ; mais lorsqu'il fut ordonné de faire feu sur leurs frères , ils refusèrent d'obéir ; Maffran les fit arrêter & embarquer , les envoya chercher le lendemain & les fit tous pendre au même arbre.

Ceux de l'Ilet & du Cap-Dame-Marie , furent transférés les fers aux pieds & aux mains à Jérémie sur d'autres bâtimens. Peu de jours après leur arrivée , la paroisse de Dame-Marie reclame Vincent Ledent , dénoncé par Duverger , son voisin & son implacable ennemi ; on le livre & il est fusillé en mettant pied à terre , sans aucune forme de procès.

Ceux de la Cayemite , également arrêtés avec leurs femmes & leurs enfans , furent tous embarqués & mis aux fers. Les femmes enceintes même

(1) Garde-du-Corps.

n'inspirèrent aucune pitié ; nulle sollicitation ne put obtenir pour elles la faculté de descendre à terre & d'y faire leurs couches. Une prison fut le berceau des infortunés à qui elles donnèrent le jour ; ils naquirent au milieu des chaînes, des larmes & des cris de désolation.....

Louis Lachicotte , l'un des détenus de la Cayemite, ayant été dénoncé par d'infames ennemis, fut conduit à la municipalité qui le condamna au gibet. On le traîna au pied de la potence. Là, au lieu de le pendre, on lui amputa les parties, on lui coupa le nez & les oreilles, on lui creva les yeux, & l'on poussa la barbarie jusqu'à lui laisser encore la vie pour prolonger ses tourmens..... Il expira 24 heures après.

Au bourg de Jérémie, l'épouse de Guénoix & son fils âgé de 12 ans (1), après avoir gémi près de trois

(1) L'interrogatoire que subit cet enfant est digne de figurer dans l'histoire des atrocités de ce siècle. Tantôt on lui faisait espérer sa *grâce*, tantôt on le glaçait d'effroi par l'image cruelle de la mort. “ N'est-il pas vrai, lui disaient alors ses bourreaux déguisés en juges, que ta mère s'est déguisée en homme ? ” — Oui, répondait-il en tremblant. — “ N'est-il pas vrai qu'elle a voulu tuer des blancs ? ” — Oui. — “ N'est-il pas vrai qu'elle t'a dit d'en tuer toi-même ? ” — Oui répondait encore cette innocente victime..... Et la terre ne s'entr'ouvrait pas !.....

Ce fut ainsi, ce fut par le double moyen des tortures & des promesses de *grâce*, que le Conseil du Cap obtint ces déclarations dont on fait tant de bruit, ce prétendu testament du malheureux Ogé, cette pièce d'iniquité que produisent

mois dans les cachots , furent condamnés à être pendus. Leur exécution eut lieu à la Pointe. Un certain Languedoc & d'autres , enfoncèrent leurs sabres dans le vagin de la mère , pour voir , disaient ces monstres , *si elle n'avait pas quelque mulet (1) dans le ventre* , c'est-à-dire si elle était enceinte.

Cependant la contagion qui régnait à bord du navire le *Nouvel Amour* , exerçait son influence dévorante sur les victimes qu'on y tenait ensevelies. Soixante & quinze avaient déjà péri de la petite vérole ; d'autres infectés de toutes les maladies étaient privés de tout secours, de crainte qu'ils n'échappassent à la mort.

M. Rengear , capitaine de ce navire , voulant sauver les restes de son équipage , adressa des remontrances à la municipalité. Alors les prisonniers furent transférés sur un brig & livrés aux angoisses de la faim & de la soif. On leur vendait une bouteille

encore avec tant d'impudence des blancs de St-Domingue , soi-disant républicains , des hommes à cocarde tricolore qui crient à tue tête contre la tyrannie de l'ancien régime , lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes & qui applaudissent à cette même tyrannie lorsqu'il est question des hommes de couleur. Mais qu'on suive cette nouvelle espèce de républicains dans leurs actions , qu'on apprécie leurs écrits & leurs discours , & l'on verra que la liberté , l'égalité & la vie doivent être pour eux , l'avilissement ou la mort pour les hommes de couleur , & l'esclavage ou la mort pour les nègres.

(1) La qualification de *mulâtres* n'est pas la seule dont les pères honoraient leurs enfans de couleur à Saint-Domingue ; ils les appelaient aussi *mulets*.

d'eau, deux & souvent quatre gourdes (trente-trois livres). Ce commerce infame valut à Ravaille environ 40,000 livres ; ses collègues, moins industrieux & moins actifs, ne firent pas à beaucoup près d'aussi grands bénéfices.

Un des prisonniers nommé Lapluye, hasarda tout pour s'échapper de ce nouvel enfer ; il enlève une pirogue amarrée au bâtiment, & cherche dans ce frêle esquif, à gagner les côtes de Cube. Il est pris par un caboteur nommé Genteline, qui revenait de cette île sur la goëlette de M. Charbon, ramené à Jérémie & pendu, conformément à la proclamation de la municipalité affichée au grand mât du navire le *Nouvel Amour*.

La protection de la municipalité de Jérémie ne s'était pas bornée aux personnes des hommes de couleur. Dès l'instant où ils furent embarqués & mis aux fers, elle fit descendre au bourg leurs femmes, & plaça sur leurs habitations des économes blancs chargés de faire préparer & livrer les denrées à M. Penquer, nommé receveur *ad hoc*. Quelques jours après le 11 Juillet 1792, époque où les déplorables restes des prisonniers furent mis en liberté, grâces aux instances de l'adjudant-général Rochefontaine, où peut-être à la présence de 400 soldats de ligne qu'il avait amenés, les fonds provenus de cette recette disparurent, ainsi que le Maire *Bavoux*. On ne put savoir ce que ces fonds étaient devenus, mais on n'eût pas les mêmes inquiétudes sur le sort du Maire, qui s'était embarqué pour la Jamaïque où il a fait un très-long séjour.

M. Rochefontaine n'eut pas le même succès lorsqu'il présenta la loi du 4 Avril aux habitans de Jérémie, en vain il combatit les argumens caduques de l'orgueil & du préjugé avec les armes de la raison & de la justice, rien ne put triompher de leur stupide & féroce obstination.

Blanchelande y arriva le 20 Juillet 1792. On avait déjà des preuves de l'affection (1) qu'il portait aux hommes de couleur. Aussi son éloquence produisit-elle plus d'effet sur les habitans du quartier qui s'entendirent fort bien avec lui. Il fut d'abord, pour la forme, ordonné aux hommes de couleur de s'assembler & d'élire leurs chefs; mais le Gouverneur s'étant écarté dans son ordre de la loi du 4 Avril, ils adressèrent des protestations à la municipalité, qui les reçut & prescrivit hypocritement une seconde assemblée. Tomany, citoyen noir, fut élu premier lieutenant de la compagnie des citoyens de couleur du Bourg; il n'en fallut pas d'avantage pour indigner tous les blancs. Un noir avec une épaulette ! on n'a pas d'idée de la révolution qu'éprouve (2), dans toutes ses facultés

(1) On fait qu'à l'arrivée du décret du 15 Mai au Cap, il écrivit au ministre de la marine, qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang plutôt que de le faire exécuter, & que sa lettre communiquée à l'Assemblée du Nord en séance publique, fut envoyée à toutes les municipalités & comités de la Colonie.

(2) On observera peut-être que le noir Jean Kina a porté l'épaulette à Jérémie, que même il la tenait des blancs. Je le fais; je n'ignore pas non plus que les Dames de Jérémie l'admet-

morales & physiques , un colon blanc (sur-tout un colon de Jérémie) , à la vue d'un pareil spectacle , & si les circonstances le forcent à se contraindre , il éclate avec bien plus de fureur lorsqu'il peut le faire sans danger ou par quelque motif spécieux.

Quelque tems après sa nomination Tomany se bat avec un autre citoyen noir. On l'arrête , on le couvre de chaînes & on le jette au fond d'un cachot. Le duel qui fut toujours toléré à Saint-Domingue où les blancs se battaient chaque jour impunément entr'eux , devient un crime irrémissible à son égard.

Les citoyens de couleur essuyèrent patiemment l'affront qui leur était adressé dans la personne d'un officier de leur corps ; ils crurent qu'on se bornerait à le punir de quelques jours de prison ; mais la longueur

taient à leur table & qu'il faisait les délices de leur société ; mais Jean Kina était un homme utile , un homme précieux , qui se distinguait dans la *chasse des mulâtres* , & qui par cela même , concourait puissamment à *empêcher que Jérémie ne fut livré aux Anglais*. Aussi S. M. Britannique lui a-t-elle fait expédier , dans sa colère , une commission de capitaine commandant en activité à laquelle sont attachés d'énormes appointemens ; il est actuellement au Port-au-Prince , & a sous ses ordres des hommes de couleur tirés des *prison-ships* de la Jamaïque ; on les a mis sous sa surveillance immédiate , *afin qu'ils ne soient pas encore tentés de devenir traîtres à la France*. Tout cela est fort singulier ; mais les Colons de Saint-Domingue , soi-disant républicains , ne seraient pas embarrassés d'en donner l'explication si l'on en juge d'après la lettre anonime d'un habitant *républicain de Jérémie* réfugié au Continent , insérée au N^o 323 du *Courrier Français* de l'imprimeur Parent.

de la captivité & le souvenir des événemens antérieurs leur donnèrent enfin des inquiétudes sur son sort.

Le 21 Février 1793, ils s'assembloient dans les quartiers de la Voldrogue & de la Grande-Rivière, pour convenir d'une adresse à la municipalité en faveur de ce malheureux dont ils voulaient réclamer le jugement. La municipalité, instruite de leur rassemblement, les déclare rebelles, & requiert contre eux la réunion de la force armée des Abricots & de Jérémie. Trois mille noirs armés, aux ordres de Tessier, & douze cens hommes de cavalerie commandés par Maffran, capitaine général de l'armée, prêtent le serment de les exterminer, & se mettent en marche.

Les pétitionnaires instruits à tems de cette nouvelle trahison, se portent sur l'habitation Collimon à la Voldrogue, d'où ils écrivent, par M. Monet, habitant de ce quartier, le sujet de leur rassemblement. On leur répond en pressant la marche des troupes & de l'artillerie. Convaincus alors de l'infâme dessein de leurs ennemis, ils se hâtent de prendre la fuite. Leurs femmes sont arrêtées, meurtries de coups, pillées & traînées presque nues dans les prisons; leurs habitations sont livrées au pillage & à la dévastation; ceux d'entr'eux qui tombent au pouvoir de l'armée, sont hachés sans miséricorde, car les têtes avaient été mises à prix: Reytre offrait cinq cens portugaises, Bayard en offrait cent pour la tête de Geoffroy, son fils naturel, &c. Bazile Etienne est fusillé au camp des hauteurs de la Grande-Rivière, où il faisait le service avec les blancs.

Un M. Cauchois demande Jean Magdelon, qui était campé à la Guinoday, pour achever des ouvrages qu'il avait commencés sur son habitation. Dès qu'il a fini, Cauchois va trouver Duchêne, capitaine de district, & le lui dénonce comme ayant voulu soulever son atelier. A l'instant celui-ci envoie six noirs qui le prennent, le lient, le conduisent chez lui & lui coupent la tête en sa présence.

Le peu d'hommes de couleur restés au Bourg, gémissaient sous une inquisition tyrannique, à peine osaient-ils se parler ou même se regarder pendant les incursions de l'armée qui durèrent huit jours. Alors la municipalité persuadée, d'après les rapports des commandans, que les prétendus rebelles avaient abandonné le territoire de la paroisse, donna ordre aux divers détachemens de se retirer chacun dans son quartier. Celui des Abricots s'arrête dans sa retraite au poste de la Costache, commandé par Astier.

Desperouffe, aux ordres duquel était le détachement des Abricots, apprend, à ce poste, que les hommes de couleur du Bonbon étaient consignés au camp du district de ce nom, à l'exception d'Antoine Auger, malade sur son habitation. Aussitôt & de concert avec le maire Burot, qui avait voulu être de l'expédition, il envoie M. Dury, avec une escouade, sur l'habitation de ce malheureux. Il était dans les accès d'une fièvre violente : François Keroan, muni d'une permission de M. Chapeau, capitaine de district, lui donnait des soins ; Dury la lui demande & la déchire : " Mulâtre, où est ton frère, lui dit Der-

romby ? ” — Il est mort répond ce jeune homme. —
 “ Eh bien , reprend le monstre , *tu payeras pour lui* ” .
 — A ces mots un certain Joly porte un coup de filet
 dans les reins de Keroan , qui , se sentant blessé ,
 se glisse subitement entre ses assassins & fuit à toutes
 jambes. On lui tire cinq coups de fusil dont aucun
 ne l’atteint. Joly , pour se dédommager , va se jeter
 sur une proie plus assurée ; d’un coup de sabre il casse
 un bras au malade & l’entraîne nud hors de sa mai-
 son. Dans cet état horrible on l’oblige à marcher ,
 mais il n’a pas fait un quart de lieue que les for-
 ces lui manquent & il tombe ; ses conducteurs
 Mouel , Joly & Navarre abrègent ses tourmens par
 trois coups de fusil , ensuite ils lui coupent la tête
 & la portent au camp. “ Nous n’en avons tué que
 „ deux , disent ces canibales en arrivant ; Antoine
 „ Auger qui faisait le malade chez lui , & François
 „ Keroan , mais nous n’apportons que la tête du
 „ premier „ . Chapeau voulut leur observer qu’ils
 avaient eu tort, que Keroan avait une permission signée
 de lui , &c. — “ Ils ont bien fait , dit Desperouffe ,
 pourquoi ces f..... g.... se sont-ils trouvés là ? ”

Les succès de cette expédition & la défaite des
 Républicains au camp des Rivaux , favorisèrent un
 projet conçu , annoncé d’une manière indirecte par les
 assemblées de Saint - Domingue depuis le commen-
 cement de la révolution , & qui s’est d’abord effectué
 à Jérémie après beaucoup de démarches auprès du
 gouvernement de la Jamaïque.

O B S E R V A T I O N S.

LE but que je me propose étant de placer à côté des accusations, soit fondées, soit vagues, soit calomnieuses dont on accable depuis si long-tems les hommes de couleur, un tableau raccourci des faits bien avérés(1) de leurs ennemis; c'est à ceux-ci qu'il appartient de produire aux yeux du public ceux sur lesquels ils établissent leurs éternelles déclamations. Mais j'espère, qu'à mon exemple, ils remonteront à la source des maux dont ils se plaignent.

J'espère que renonçant au plus misérable des moyens, ils ne chercheront plus à persuader que les

(1) Je n'ai pas cru devoir faire mention de l'assassinat du colonel Mauduit en vertu d'un faux décret du mois de Décembre 1790, de l'assassinat de Coderc aux Cayes, de l'assassinat de Guiton & Molet au Môle St-Nicolas, de l'assassinat de Cagnon & Labatu fils au Cap, le 19 Octobre 1792 (je rappellerai dans le récit de ce qui m'est personnel cette journée où je fus proscrit pour la seconde fois par les menées des hypocrites dont je m'occupe actuellement), parce que ces *colons blancs aristocrates* furent, dit-on, immolés à la liberté par *des colons blancs patriotes*. Mais c'est par oubli que j'ai omis la journée du 2 Décembre 1792 où le régiment du Cap à l'instigation des agitateurs blancs de cette ville refusa de recevoir des officiers de couleur commissionnés par les autorités constituées & se joignit aux ennemis des citoyens du 4 Avril pour les exterminer. On se souviendra, sans doute qu'après l'embarquement de L'archevêque Thibault & des autres chefs des factieux, les soldats du Régiment du Cap rendus à eux-mêmes, reconnurent leurs erreurs & ne firent plus difficulté de se soumettre à la loi.

hommes de couleur sont *des Aristocrates*, & les colons de St-Domingue *des Patriotes*, *des Amis de l'égalité*.

J'espère qu'ils se souviendront de leurs déclarations publiques *de ne jamais souscrire aux lois qui porteraient atteinte à des préjugés indispensables à l'égard des gens de couleur, & à l'esclavage des nègres* ;

Leurs déclarations publiques *de ne jamais respecter aucun pacte entre la colonie de St-Domingue & le royaume, tant qu'ils auraient des inquiétudes sur ces deux objets* ;

Leurs mesures inquisitoriales, leurs emprisonnements, leurs échafauds, leurs gibets, leur révolte ouverte contre les lois françaises, l'incendie des habitations des hommes de couleur du Fond-Parisien, l'esclavage affreux de leurs nègres, &c. &c. J'espère, dis-je, qu'ils se souviendront que toutes ces horreurs ont précédé l'incendie de la plaine du Cap, quelles que soient les mains qui l'allumèrent.

J'espère qu'ils se souviendront de ne pas compter au nombre des blancs, qu'ils disent assassinés par des hommes de couleur, ceux qui ont succombé dans les combats contre eux ou contre les noirs, ou qui sont morts de leurs fatigues.

J'espère que *les habitans de Jérémie réfugiés au Continent*, n'auront plus dans leurs lettres anonymes à l'Imprimeur *Parent*, l'impudeur d'attribuer à des *mulâtres* l'assassinat horrible des Dames Plingué & Séjournay, où qu'au moins ils rehabileront la mémoire des deux noirs (1) de Madame Plingué, que leur

(1) Un des fils de Madame Plingué, âgé d'environ 10 ans,

municipalité même a condamnés à mort après les avoir déclarés atteints & convaincus de ce crime.

J'espère que ceux qui s'occupent avec tant de zèle & d'efficacité à semer le trouble à St-Domingue par des écrits capables d'armer les Européens contre les hommes de couleur , & les Africains contre tous , dans l'espoir d'obliger enfin ces derniers à se jeter dans le parti anti-français , parce qu'ils les regardent encore comme des machines qu'on peut faire mouvoir à son gré , ne s'étonneront pas que je cherche à prévenir l'effet de leurs poisons en faisant distinguer aux Européens l'espèce de blancs dont les hommes de couleur ont à se plaindre , & aux Africains les véritables amis de leur liberté.

J'espère qu'on ne dira plus , après avoir tant de fois provoqué la vérité , que je suis un homme dangereux.

Les hommes dangereux sont ceux qui , à chaque arrivée de troupes françaises à St-Domingue , leur ont donné , leur donnent encore des impressions contraires à la tranquillité publique & annoncent d'avance leurs succès d'une manière plus ou moins directe.

qui avait échappé , par le plus heureux hasard , au malheureux sort de sa mère , de sa sœur & de son frère , rencontra quelque tems après sur la place de Jérémie , deux noirs de l'habitation , qu'il reconnut pour être leurs assassins (car il était caché & fut témoin de leur massacre). Il courut les dénoncer à la municipalité , & Bavoux , Plicque , Piffeteau , Mathieu , &c. qui en étaient membres à cette époque , les firent arrêter , juger & fusiller. Ce fait est trop connu pour qu'on puisse se permettre de le nier.

Les hommes dangereux , sont ceux qui , par le vin , l'argent , les menées fourdes , les calomnies ou les faux décrets , dirigent les poignards sur le sein de leurs frères , quelle que soit leur opinion , leur couleur & le caractère dont ils sont revêtus.

Les hommes dangereux , sont ceux qui , abusant de l'ignorance & de la crédulité des hommes de couleur , les ont entraînés , par des moyens que je ferai connaître , sous le joug anglais , pour les égorger ou les ensevelir dans des *prison-ships* , & les accuser ensuite de tous les crimes.

Les hommes dangereux , sont ceux qui , portant en tous lieux l'exemple de leurs vices , blasphèment chaque jour la vertu.

Les hommes dangereux , sont ceux qui , pétris d'orgueil & de bassesse , accablent tour à tour les mêmes objets de leurs outrages & de leurs viles adulations (1).

(1) Je pourrais citer à l'appui de ces deux lignes des traits assez frappans , mais je me contenterai d'en rapporter un qui n'est pas vieux.

Une femme de couleur nommée Marie Rose Bléjac , mère de l'épouse de Sonthonax , ayant été prise au sortir de Jacmel en 1794 , fut conduite à Ste. Croix où des colons de Saint-Domingue qui se trouvaient alors dans cette île , la dénoncèrent comme une femme dangereuse , une scélérate dont on devait s'assurer. En conséquence , elle & son amie Victoire Sabal furent mises en prison où elles restèrent quatre mois. De Sainte-Croix elles passèrent à St-Thomas & Marie Rose Bléjac vint bien-tôt à Philadelphie. Elle y a séjourné 14 ou 15 mois dans la misère , accablée des *mépris* de ces Sultans détrônés. Mais dès qu'on a su que sa fille était de retour à

Les hommes dangereux, sont ceux qui , au départ

Saint-Domingue & qu'elle allait la rejoindre , on s'est porté en foule chez elle , on l'a caressée , flagornée , on a demandé ses bontés , sa protection , *il y avait un siècle qu'on ne l'avait vue , elle avait rajeuni , elle était charmante*. La bonne femme ne savait que penser de tout cela , mais comme elle n'est pas rancuneuse , elle a rempli ses malles de lettres & de pétitions. — Elle part , le masque de l'hipocrisie tombe & ce n'est plus , suivant quelques-uns de ses lâches , cliens qu'une f g , une *brigande* dont il faut bien se servir puisqu'elle peut être utile dans ce moment ci.

Et voilà les hommes qui s'avisent de distribuer la gloire & le mépris ; voilà les hommes qui se vantent dans les papiers publics de m'avoir chassé deux fois de St-Domingue. Les insensés ! Ils ne songent donc pas qu'ils furent depuis expulsés eux-mêmes , pour leurs incurables préjugés , leur mauvaise foi , leur révolte , leurs complots sans cesse renaissans contre la liberté , & que ces vérités aujourd'hui bien prouvées ne laissent plus aucun doute sur la cause des outrages & des persécutions qu'ils m'ont fait endurer , à la faveur du masque dont ils se couvraient ! Mais il est tombé ce masque perfide ; le visage est à découvert , & le domino bien-tôt en lambeaux laissera voir les difformités du corps. On ne fera plus passer les intérêts de l'orgueil colonial pour ceux de la nation française , on ne fera plus passer la méfiance dont les hommes de couleur sont armés à si juste titre contre leurs ennemis déclarés , pour des complots contre les Français d'Europe , dont les bienfaits seront toujours gravés dans leurs ames. Des êtres infestés de toutes les aristocraties ne passeront plus pour des amis de la liberté & de l'égalité. Tout le poids de leur perfidie va retomber sur eux-mêmes , & ils se repentiront d'avoir laissé la vie à celui qui supporta trop long-tems celui de l'opinion publique égarée ; car c'est au milieu des épines de la vie errante & malheureuse à laquelle je fus condamné que j'appris à les connaître encor mieux & je ne fais aucune différence entr'eux & les cannibales à cocarde noire qui les imitent si bien.

de chaque parlementaire pour la France , répandent quelques jours à l'avance , de faux bruits , peignent St-Domingue dans un désordre effroyable , impriment que l'autorité nationale n'y sera plus respectée , pénètrent bien les passagers de ces mensonges , gorgent leurs malles de gazettes calculées pour les propager & prétendent insinuer à la nation française , par ces ridicules menées , que les agitateurs de St-Domingues répandus sur le Continent , en France ou chez les Anglais , sont les seuls propres à rétablir l'ordre & la paix dans un pays ruiné par leur égoïsme , leur orgueil , leur obstination , leurs cruautés & leurs révoltes contre l'autorité nationale.

Les hommes dangereux , sont ceux qui , épouvantés des premières lueurs du flambeau de la vérité , arment le public de préventions contre celui qui a l'énergie de le porter dans les cavernes ténébreuses du mensonge & de l'hipocrisie.

Les hommes qui ne sont pas dangereux pour moi , sont ceux qui se préparent à me répondre , ou par un mépris simulé , ou par des injures , ou par des actes de violence ; mais rien ne sera capable de m'arrêter. Je publierai la suite de leurs menées criminelles & les forfaits que le despotisme anglais & le silence des faux républicains ont dérobé jusqu'à présent à la connaissance du public.

GATERAU.

Philadelphie , Juin 1796.

RÉPONSE

Aux Libelles séditieux publiés à Philadelphie contre les Hommes de couleur de Saint-Domingue.

C'EST dans les ports anglais de Saint-Domingue que se font tous les aveux ; c'est là qu'on entend parler avec liberté des anciens complots contre la France & contre ses délégués & sur-tout contre les hommes de couleur ; c'est là qu'on apprend à connaître les véritables traîtres & les moyens qu'ils ont employés pour livrer les possessions françaises aux ennemis de la patrie ; c'est là qu'on voit à découvert l'affinité des principes (1) des colons à cocarde

(1) L'animosité seule les divise comme elle divisait autrefois l'assemblée de St-Marc & celle du Cap. Chez les royalistes , elle provient des excès où se sont portés autrefois envers eux les faux patriotes , & chez ces derniers de ce qu'en général ils sont encore inadmis dans les ports anglais par un effet de l'influence des conseils privés dont les membres sont ou aristocrates immaculés , ou anciens députés ou chauds partisans de l'assemblée de St-Marc. Ceux-ci voudraient les recevoir & répondent bien de leur religion , mais il trouvent encore de la résistance dans leurs collègues , dans les colonels français & dans les émigrés européens qui ne sont pas tout-à-fait convaincus que l'on puisse être bon à quelque chose lorsqu'on porte la cocarde tricolore , lorsqu'on chante l'hymne

noire , avec ceux des colons à cocarde tricolore des Etats-Unis ou d'ailleurs ; *c'est là que se rectifie l'opinion sur des événemens antérieurs dont on n'était instruit ici que par de fausses traditions ; c'est là que se sont commis & que se commettent chaque jour des for-*

marseillaise , lorsqu'on a des relations avec le ministre de la république près les États-Unis , lorsqu'on célèbre les victoires de la France & qu'on y fait des voyages sur des parlementaires. Si nos soi-disant républicains. parvenaient de loin ou de près par leurs écrits captieux & ces menées sourdes qui leur sont familières à allumer une bonne guerre civile dans les ports français de Saint-Domingue , à faire égorger tous les hommes de couleur & les délégués du Directoire , & à mettre par ce moyen , les africains encore mal-instruits de leur droits & de la prudence nécessaire pour les conserver , à la merci de quelques chefs susceptibles de céder à l'appât de l'or britannique , alors toute la rancune , tous les scrupules des aristocrates à cocarde noire disparaîtraient & les faux républicains qui passent en France rejoindraient bien vite ceux qui restent aux États-Unis pour aller jouir ensemble à St-Domingue des bontés tutélaires du roi de la Grande-Bretagne.

Et si quelque chose pouvait favoriser une pareille réunion , ce serait la gazette de l'imprimeur Parent. En effet qu'on la lise attentivement & l'on verra que lui & ses collaborateurs se donnent une peine incroyable pour démontrer que les deux partis ont toujours été d'accord sur le fond ; qu'ils combattent pour la même cause (celle des préjugés & de l'esclavage) l'un par la voie des armes & de la séduction , l'autre par ses écrits & ses manœuvres obliques. Il n'y aurait donc plus que la forme à adopter ; & c'est l'affaire de quelques aunes de ruban noir qui se trouveraient chez les marchandes de mode du Port-au-Prince.

J'espère qu'on ne se fâchera pas de ces données ; il faut au moins que les faux patriotes qui me réduisent depuis 4 ans à vivre en cosmopolite recueillent le fruit de mes voyages.

faits inouis, & ignorés de la France, quoique les colons, soi-disant républicains, en soient parfaitement instruits, & qu'ils aient à Philadelphie une gazette à leurs ordres.

Aussi depuis un an que je suis de retour de ces ports anglais, les agitateurs de Saint - Domingue n'avaient-ils pas encore songé à me faire un crime d'y avoir été, & il n'a fallu rien moins qu'une explosion de ma part contre les calomnies absurdes & révoltantes dont ils accablent les hommes de couleur pour faire violence à leur discrétion.

Les Planteurs blancs de Jérémie livrent cette paroisse aux Anglais.

Après l'expulsion des hommes de couleur de la Voldroque & de la Grande-Rivière, la municipalité de Jérémie se hâta de s'ériger en conseil de *sûreté publique*, à l'exemple des assemblées & des comités de la colonie qui la déclaraient en danger toutes les fois qu'un décret en faveur des hommes de couleur venait y mettre ces malheureux eux-mêmes. Aussitôt M. Charbon fut envoyé vers le Gouverneur de la Jamaïque pour lui demander des soldats, des armes, des munitions, & lui offrir la paroisse, sous la condition expresse qu'elle serait remise à Louis XVII à son avènement à la couronne. *Résolution funeste*, à la vérité, mais qui devenait inévitable, puisque les dé-

légues de la Nation Française n'avaient plus aucun respect pour les *préjugés indispensables* & les *propriétés mobilières* des colons blancs, & qu'il s'avancait une armée pour faire exécuter la loi du 4 Avril.

Cette première négociation qui n'eut aucun succès, fut rouverte après la défaite des Républicains au camp des Rivaux (1). Ce fut alors que la municipalité renvoya Charbon à la Jamaïque, d'où il revint bientôt avec les propositions (2) du général Williamfon,

(1) Le succès de cette bataille où périt un nombre considérable de républicains, sur-tout d'hommes de couleur, dont les Jérémien jettèrent les cadavres dans les *entonnoirs* (cavités voisines du camp) fut célébré par le sacrifice de Tomany et Moranville, noirs libres, Jean Mary, Antoine Drouillard, un autre homme de couleur, et quatre soldats du régiment de Berwick, qu'on avait trouvé malades sur des habitations appartenant à des citoyens du 4 Avril. Tous ces malheureux condamnés à la mort, furent mis à minuit, les bras liés derrière le dos, dans la chaloupe de la goëlette de Gentot, capitaine Nauffillau, et conduits au large par six hommes de la Gendarmerie; c'est là qu'un certain Gratecap, ferblantier, porteur de grandes moustaches et d'une physionomie où est peinte son ame atroce, leur plongea le poignard dans le sein et les précipita dans la mer. Ce bourreau naval recevait cent gourdes pour chacun des individus qu'il *expédiait* de cette manière. J'ignore par quelle autorité se commettaient de semblables atrocités que ma main se refuse presque à retracer, mais il est certain que jamais, ni la municipalité, ni les commandans militaires n'en ont fait rechercher, encore moins punir les auteurs. Praloto avait subi le même sort en 1791 dans la baie de St-Marc, par le fait de Roi de Lagrange, qui n'était certainement pas un homme de couleur.

(2) Ces propositions qui devinrent un traité par l'accession des colons blancs représentés par Charmilly, &c. sont assez connues.

qui furent acceptées sans difficulté. En conséquence le même porteur de paquets fit un troisième voyage, & dès son arrivée à Kingston, il annonça, par une lettre à ses commettans, l'envoi prochain de 4 vaisseaux de guerre & 400 soldats de ligne. A la réception de cette lettre, on fit courir le bruit que, *vu l'impossibilité où se trouvait la Convention Nationale d'envoyer des forces à Saint-Domingue, elle avait prié les rois d'Espagne & d'Angleterre d'en prendre possession provisoirement, & de s'arranger, pour cet effet, avec M. de Charmilly!!! (1).*

On débita que 12 vaisseaux espagnols étaient entrés au Cap, que la partie du Sud allait être mise sous la protection anglaise, & mille autres sornettes qu'adopta l'impuissance & la crédulité. Car il restait dans ce moment à Jérémie 60 hommes de couleur au plus, en état de porter les armes, & dont les lumières n'excédaient pas celles de quelques blancs soldés qui n'étaient pas plus d'accord avec eux qu'avec le sens commun.

Un vaisseau & trois frégates de S. M. Britannique arrivèrent à Jérémie le 19 Août 1793; le débarquement eut lieu dès que l'escadre eut mouillé, les troupes logèrent dans les maisons des citoyens blancs, ainsi que le commandant général Wiltelock; le lendemain au matin elles se rangèrent en bataille dans la rue de la Marine, les vaisseaux tirèrent à poudre, & la ville capitula!!!!

Rare et sublime effort d'une imaginative
Qui ne le cède en rien à personne qui vive.

(1) Membre de l'Assemblée de St-Marc,

D'après cet échantillon , le lecteur jugera de l'immense talent des factieux de Saint-Domingue.

Le reste de la journée se passa en festins somptueux , les vins de Madère & de Bordeaux coulèrent à grands flots ; on but à la santé du roi d'Angleterre , & les salves d'artillerie appuyant les *toasts* , annoncèrent le triomphe des vrais rebelles !

A cette farce politique succéda , quelques jours après , l'installation des officiers de l'état-major de la place & des magistrats commissionnés depuis longtemps à la Jamaïque par l'entremise de Cadush (1).

La première opération des tribunaux de *justice* , renouvelés de l'ancien régime , fut le séquestre des propriétés des citoyens du 4 Avril absens avec ou

(1) Membre de l'Assemblée de Saint-Marc : ses liaisons avec le gouvernement anglais étaient anciennes , et sa résidence à la Jamaïque , antérieure à l'arrivée de Polverel et Sonthonax à St-Domingue. C'était le ministre plénipotentiaire des colons blancs. On le connaissait sous la dénomination d'*Agent général de la partie française de St-Domingue*. Il donnait des passe-ports , distribuait des pensions alimentaires , présentait les candidats , recevait le prix des commissions d'officier , de magistrat , &c. &c. et le partageait avec Shaw , secrétaire du gouvernement. Croirait-on que depuis plus de deux ans , il n'est point d'emploi , soit civil , soit militaire , soit fiscal de tout ce que la République possède de St-Domingue , qui ne soit déjà nommé ? Il est même très-vraisemblable , d'après les principes libéraux du gouvernement anglais , que depuis la cession de la partie Espagnole à la France , il n'est point de place dans cette partie qui n'ait déjà son titulaire. Quelle riche moisson c'eut été pour l'Agent-général Cadush ! Mais du moins n'est-elle pas perdue pour les secrétaires du gouvernement Britannique des parties de St-Domingue *soumises & à soumettre*.

sans congé. Leurs épouses présentes réclamèrent leurs droits , & obtinrent enfin , par un arrêt , la moitié de ces propriétés ; l'autre moitié resta séquestrée durant trois mois , à l'expiration desquels elle fut confisquée & vendue au profit du roi d'Angleterre.

Ce jugement défilla les yeux des hommes de couleur , ils reconnurent qu'on les avait livrés , à leur insçu , à une puissance étrangère & jetés dans une position à se voir forcés , au premier moment , de prendre les armes contre leur mère-patrie. Leur inquiétude , leur agitation , leurs conférences répétées les rendirent bientôt suspects , & l'on résolut de les expulser entièrement. Il ne s'agissait plus que d'en trouver l'occasion. En attendant on les surveillait de très-près , soit dans le bourg , soit dans les camps où l'on envoyait fréquemment ceux de la campagne.

Un événement préparé fit naître l'occasion de s'en défaire , car il fallait sauver les apparences de la justice aux yeux des anglais , qui ne sont pas tous imprégnés de la noirceur & de la barbarie de leur gouvernement & de ses *protégés*. Les noirs de l'habitation Testas se soulèvent ; le commandant Palerne donne ordre aux capitaines d'arrondissement de camper avec leurs troupes ; aux dragons de la ville celui de marcher contre les insurgés. On arrête les chefs , on cherche , par des interrogatoires infidieux , à leur faire déclarer qu'ils ont pour complices des hommes de couleur , ils persistent à soutenir le contraire & sont fusillés au nombre de quinze. Plusieurs sont condamnés à passer aux prison-ships de la Jamaïque avec

le reste des citoyens du 4 Avril déjà proscrits *in petto*. Mais l'insurrection ayant pris un caractère sérieux, les colons blancs du conseil privé de S. M. Britannique jugèrent à propos de se servir des proscrits jusqu'au rétablissement de l'ordre dans les ateliers ; l'embarquement fut donc différé.

Au bout de trois semaines, tous les symptômes de révolte avaient disparu & l'on s'occupa de l'exécution du projet. En conséquence le 30 Octobre 1793, les hommes de couleur reçurent ordre de se rendre en ville le 3 Novembre pour une revue. La veille de cette prétendue revue, les milices blanches retournèrent aux camps (qu'elles avaient quitté depuis quelques jours) sous le prétexte d'empêcher la communication entre les noirs de Jérémie & ceux de la Cayemite que le commandant Palerne disait être en insurrection ; mais c'était un conte fait à plaisir & les campemens, avaient pour unique objet, de cerner les hommes de couleur dans le quartier. Le même jour 2 Novembre, à 8 heures du soir, le même commandant Palerne, manda aux capitaines d'arrondissement *que le danger n'étant pas éminent, ils pouvaient envoyer les hommes de couleur à la revue dont on était convenu*. Ces malheureux, toujours confians & toujours trompés, obéirent ponctuellement. Ils se rangeaient en bataille sur la place de Jérémie, lorsque 300 hommes armés débouchant par tous les coins, les investirent, les désarmèrent & les conduisirent dans les prisons.

Un mois après ils furent élargis en vertu d'une proclamation de Palerne. Cette proclamation *autorisait*

risait à passer aux Etats-Unis d'Amérique, ceux des propriétaires planteurs *mulâtres* qui pourraient se procurer des cautions, à la charge par eux de ne retourner à Saint-Domingue qu'après la conquête de cette colonie par les forces de S. M. Britannique & l'extinction totale de la révolte.

Ceux qui n'avaient pas de propriétés foncières ou qui ne purent se procurer des cautions, furent envoyés aux *prison-ships* de la Jamaïque, & c'est après 9 mois de détention qu'ils ont été retirés de ces gouffres empestés, où plusieurs ont péri des maladies occasionnées par les vivres pourris qu'on leur distribuait, pour être enrégimentés au service de Sa Majesté Britannique.

Si la rigueur de cette nouvelle captivité les porte à déserter, une mort certaine les attend. Mais ce n'est pas assez, les agens des factieux provoquent les désertions, ils excitent les hommes de couleur en général, & le peu de blancs (1) reconnus comme

(1) Ces blancs sont le reste des républicains qui se sont trouvés au Port-au-Prince à l'arrivée des anglais. Retenus par l'impossibilité de payer leur passage pour le Continent, les uns ont été forcés de s'enrôler dans la légion de Montalembert où servent aussi d'anciens *garçons* et des déserteurs de différens corps; les autres se cachent dans la foule et végètent misérablement jusqu'à ce qu'on s'aperçoit d'eux. Alors un major de place qui jouait le républicanisme au tems des commissaires civils, trouve le moyen de les faire donner dans quelque piège et c'en est fait d'eux.

Je pourrais consigner ici des détails qui seraient très-utiles, en ce qu'ils opéreraient peut-être la reprise de certains ports anglais.

eux pour être attachés à la France , à des *conspirations* dont ils se ménagent la découverte par des moyens même qu'ils employent pour les occasionner. Tantôt ils sèment autour d'eux des gens gagés , à l'effet de les séduire ou de les effrayer (1) ; tantôt ils leur font remettre , sous le secret , par des noirs affidés , de fausses lettres signées *Rigaud* , *Laveaux* ou *Toussaint* ; malheur à ceux qui ont la bonhomie d'y ajouter foi , car ils reçoivent eux-mêmes les réponses & les pro-

sens effusion de sang , mais leur publication même les rendrait nuls & exposerait la vie de ceux qui en sont l'objet. Il y a longtemps que je les aurais donnés au Ministre français , si l'hipocrisie des factieux de St-Domingue , le mal qu'ils m'ont fait , les obstacles invincibles qu'ils avaient mis à ma rentrée en France ou dans les Colonies , ne m'avaient jetté , il y a trois ans , dans une position à corroborer moi-même les préventions des autorités constituées. Il sera peut être trop tard , lorsque j'aurai publié le mémoire qui me concerne.

(1) Labat , marchand de fer au Port-au-Prince , revenant un jour du fort Bizoton , où il avait monté la garde en qualité d'officier de milice , me raconta qu'un homme de couleur , de service audit fort , était venu se plaindre à lui d'un blanc qui ne cessait de l'exhorter à la désertion , pour le dénoncer , comme d'usage , au premier mouvement qu'il aurait fait pour suivre ses conseils ; " Si les républicains entrent au Port-au-Prince , lui disait-il , vous êtes tous perdus , car c'est sur vous que porteront leurs premiers coups ; si les troupes anglaises arrivent , vous serez tous égorgés ; vous n'avez donc point de tems à perdre ". Labat indigné d'une si noire perfidie , menaça le blanc de le faire punir ; mais celui-ci lui dit en haussant les épaules : " Vous n'entendez rien aux affaires ; je vous défie d'effectuer votre menace ". Ce défi pétrifia Labat qui se douta bien alors que cet homme était aux gagés & sous la protection des meneurs.

doivent au gouvernement, qui est ou feint toujours d'être dupe des chevaliers français qui le dirigent. Ce fut à la faveur de cet infame stratagème qu'ils parvinrent à faire fusiller, au Port-au-Prince en Mai 1795, six hommes de couleur (1) & sept blancs.

Dans le courant du mois de Juin suivant, on en fusilla plusieurs autres dont les noms ne sont pas présens à ma mémoire. Ces exécutions se faisaient en plein jour derrière les cazernes.

Des colons blancs à cocarde noire égorgent donc les hommes de couleur comme républicains, comme dangereux pour le gouvernement anglais, tandis que des colons blancs à cocarde tricolore, éloignés de St-Domingue & ne pouvant faire mieux, les dénoncent à la France comme traîtres à la patrie, comme partisans du gouvernement anglais, comme rebelles aux lois nationales & aux autorités constituées. Qui ne voit pas dans ces manœuvres diaboliques concertées avec toute l'adresse de la perfidie, les horribles

(1) Bataillé, âgé de 60 ans, père de huit enfans, Moriette aîné, père de trois enfans, Jean Moriette, Cadet Moriette & deux autres dont les noms me sont échappés.

Du nombre des sept blancs, était Liot, frère du Consul actuel de la République Française à Philadelphie, & Fabre, notaire. Ces deux jeunes gens excitèrent l'admiration des anglais par le courage stoïque dont ils donnèrent l'exemple. Le dernier chanta la chanson républicaine *mourir pour sa Patrie*, &c. du tems qu'on fusillait les autres. Il est à remarquer que ce sont toujours des blancs qui indiquent & sacrifient les victimes.

effets du système odieux adopté par les faux patriotes depuis la déclaration des droits , & devenu commun aux *deux* partis coloniaux depuis , ce que les royalistes de Saint-Domingue appellent *les trahisons des mulâtres* (1).

Ce rapprochement amené par des faits que j'aurais dû rapporter après la prise du Port-au-Prince , ne fera peut-être pas perdu dans ce moment-ci.

Le Môle Saint-Nicolas se livre aux Anglais.

Les agitateurs blancs , soit disant républicains, veulent absolument que les hommes de couleur aient livré à l'ennemi les ports de Saint-Domingue qu'il a en sa possession ; mais pourquoi s'appliquent-ils si fort à disculper les colons blancs à cocarde noire , qui sont les vrais coupables ? Pourquoi la *démocratie* prend-elle tant à cœur les intérêts de l'*aristocratie* (2) ?

(1) Leur neutralité dans la journée du 19 Octobre 1792 , & leurs tentatives répétées pour secouer le joug anglais qu'ils abhorrent.

(2) *Chotard* l'un des plus fameux soi-disant républicains résout cette question dans son discours prononcé à l'assemblée des colons réfugiés aux États-Unis , le 1er. Octobre 1793 & inséré au journal des révolutions de Saint-Domingue , sous la date du 4..... écoutez-le !

..... " L'Espagne nous reproche à nous malheureux insulaires les maux qui ont suivi la révolution. On nous accuse aussi de la mort de Louis XVI. Victime des agitations de l'Europe

Pourquoi cette identité de passions chez des hommes séparés par la différence de leur religion politique ?

La population des hommes de couleur du Môle est composée de deux individus ; l'un fait des souliers, l'autre des tables & des bois de lit, & certainement ces pauvres diables n'ont jamais eu ni la puissance, ni l'idée de livrer cette place. Certainement ils n'ont pas signé le traité entre les agens des colons blancs & ceux du gouvernement anglais ; certainement ils n'ont eu leur part ni des vivres enlevés des magasins.

„ est-ce nous qui l'avons jugé & la Colonie n'était-elle pas déjà à
 „ feu & à sang quand les Français d'Europe accusaient ce chef su-
 „ prême du pouvoir exécutif „

“ L'enchaînement des événemens n'a-t-il pas sçu le rendre vic-
 „ time de la politique qui nous a perdus ? „

“ Tel était sans doute le sort réservé au souverain du plus beau
 „ royaume de l'Europe au protecteur des États-Unis &c. „

Et plus loin en parlant de la loi du 4 Avril.

“ Les excès dont nous nous plaignons sont donc des abus de
 „ la loi que nous avons droit de réprimer. L'avons nous fait ?
 „ Nous sommes nous réunis ? Avons-nous imité les habitans de
 „ Jérémie ces vrais patriotes de Saint-Domingue ? „

Voyez au même journal des révolutions de Saint Domingue , en date du 4 Octobre 1793 , un article signé *Thomas Millet* (encore un des coryphées de nos soi-disant républicains) vous y lirez :
 “ Levez-vous donc , citoyens de Saint-Domingue , (il oubliait sans doute qu'ils étaient ici pour s'être levés) réunissez-vous sincèrement : rejetez toutes les opinions , tous les systèmes politiques qui en vous divisant pourraient vous éloigner de l'intérêt & du système colonial. Hâtez-vous d'éclairer la nation sur votre utilité, sur votre importance &c. „

& vendus au profit de qui il n'appartenait pas , au moment où les anglais se présentèrent , ni des cinquante mille écus comptés au capitaine d'artillerie Deneux qui commandait alors. Pourquoi donc se trouvent-ils englobés dans l'acte d'accusation générale dressé contre toute leur caste dans le manequin de l'imprimeur Parent , par les âmes damnées des princes du Tropique ? Pourquoi , s'il ne faut pas même qu'il existe deux hommes de couleur , les *Messieurs* & *Citoyens* blancs de Saint-Domingue travaillent-ils avec tant d'ardeur à leur propagation ? Mais s'ils ne s'accordent jamais avec eux-mêmes , comment s'accorderaient-ils avec des *Mulâtres* ?

Moyens mis en usage par des Colons blancs , pour livrer Saint-Marc, l'Arcabaye & Léogane à l'ennemi. Prise du Port-au-Prince.

Tous les conspirateurs de la Colonie avaient été d'intelligence avec le gouverneur Galbaud (1) ; les Commissaires-civils devaient être arrêtés à leur passage à St-Marc, lorsqu'ils retournaient du Port-au-Prince au Cap ; mais les hommes de couleur de la ville & des environs n'étaient pas encore gagnés ; on craignait qu'ils ne se déclarassent en leur faveur.

L'incendie du Cap les rendit plus accessibles à la

(1) Je dirai ailleurs ce que j'ai cent fois entendu dire à ce sujet dans les ports Anglais de Saint-Domingue. Ceci n'est qu'une esquisse.

sédution , on leur persuada que Polyerel & Sonthonax avaient résolu de détruire toutes les propriétés & de faire égorger tous les hommes libres par les Africains. Ces insinuations devaient avoir d'autant plus de succès , que les blancs ont toujours eu un ascendant irrésistible sur les hommes de couleur toutes les fois qu'ils ont voulu se rapprocher d'eux & avoir l'air de faire un retour sur eux-mêmes. Qu'on ajoute à ce moyen qui provenait alors d'un reste de respect & de soumission , l'ignorance & la crédulité dont les ennemis des hommes de couleur ont encore la cruauté de leur faire un reproche après en avoir abusé si souvent , & l'on aura une idée de la facilité avec laquelle ils durent être séduits.

Ceux des Verettes , de la Petite-Rivière & de l'Artibonite , qui ne connaissaient pas les vrais coupables de l'affaire du 20 Juin , parce qu'on avait eu soin de leur en donner de fausses relations (1) , se

(1) Comme aux États-Unis. La marche était uniforme ; & c'est dans ce voyage chez les Anglais que les factieux de Saint-Domingue me reprochent aujourd'hui avec tant de raison que j'ai reconnu combien j'avais été trompé à Philadelphie. Eh , comment ne l'aurais-je pas été lorsque tant de monde l'étaient sur le lieu de la scène ? Quels hommes m'instruisaient de ce qui se passait dans la Colonie ? N'était-ce pas eux-mêmes ? Se montrait-il alors ici un seul être pour les contredire ? Tous les papiers publics Américains n'étaient-ils pas tapissés de leur doléances hypocrites , préparées pour amener & justifier de nouvelles trahisons , de nouvelles cruautés ? N'en imposaient-ils pas à tout l'Univers ? Ah ! sans doute il fallait que j'aie dans les ports Anglais pour me remettre dans la voie de la vérité , pour connaître les

réunirent aux factieux de ces paroisses. La majorité de ceux de la ville de St-Marc, trompés de la même

véritables causes de l'incendie du Cap & des malheurs qui m'avaient intéressé, pour m'assurer que les royalistes étaient comme les faux républicains de Saint-Domingue, des hommes fourbes & cruels, pour vouer enfin à l'exécration une ligue de traîtres qui me calomnie après avoir abusé de ma sensibilité, qui me dit riche après m'avoir pris à Saint-Domingue jusqu'à mes chemises, après m'avoir proscrit deux fois, (la première par le despotisme de ses assemblées, la seconde par l'influence perfide que les faux patriotes avaient acquise sur les commissaires civils), & qui après m'avoir jetté dans la plus affreuse indigence, prétend que je suis payé pour dire la vérité, lorsqu'elle ne me payait pas pour mentir. Et payé par qui? par quelques malheureux hommes de couleur qui n'ont que des larmes à répandre sur leur sort, sur les calomnies dont on les accable, sur la haine qu'on cherche par-tout à inoculer contre eux, & des bénédictions sur celui qui a le courage de montrer leurs playes.

Mais que cette ligue infernale dise en quelles espèces elle me payait il y a trois ans, lorsque dupe de ses mensonges & de son hypocrisie, je m'appitoyais ici sur les infortunes? Qu'elle dise pourquoi je m'intéressais alors à des blancs que je croyais à plaindre & aux hommes de couleur dont les chefs seuls me paraissaient coupables d'après les impostures qu'elle débitait ici? Que dans les citations des articles que je publiai alors elle sépare mes réflexions des faussetés dont elle était l'auteur. Qu'elle ne m'attribue sur-tout que les écrits *signés de moi* & que dans ces écrits signés de moi, elle ne substitue pas des points & des *etc.* aux passages où se montre l'ami de l'humanité; qu'elle répande mes réponses à O'Shiel au sujet de ces infortunés & cette conversation insérée au N^o 74 du *Courrier de la France & des Colonies*, mais qu'elle n'en soustraie rien afin qu'on puisse juger des cannibales auxquels j'avais à faire & de la tournure que j'étais forcé de prendre pour substituer des vues d'intérêt & de politique aux dispositions atroces qu'on manifestait contre les hommes de couleur. Barbares! Vous ne savez donc pas
manière

manière, épousèrent aussi à leur insçu la cause de leurs ennemis.

Sonthonax vint du Cap à Saint-Marc, pour se rendre delà au Port-au-Prince auprès de son collègue Polverel, & l'on forma le complot de l'arrêter. Ceux que les factieux n'avaient pu séduire, parce qu'exempts de préventions, ils approchaient le commissaire-civil & connaissaient ses véritables intentions, s'opposèrent à l'exécution de ce complot; peut-être même seraient-ils parvenus à ramener les hommes de couleur & quelques blancs égarés, si les meneurs n'avaient senti la nécessité de neutraliser tout de suite leurs efforts par des mesures promptes, décisives & qui retinssent dans leurs mains les hommes crédules qui servaient d'instrumens à leur infâmes projets.

que la philosophie a ses secrets comme la politique, vous ne savez donc pas, ou plutôt vous savez trop bien que le moment approche où ce Gateran si incompréhensible pour vous, ne d'étant plus pour les vrais amis de la vérité & de l'humanité, vous rentrerez dans l'opprobre qui vous appartient.

En attendant, attachez-vous à détourner les regards du tableau de vos crimes pour les fixer sur les faux portraits que vous faites de moi. Répondez à des faits indélébiles par des personnalités contre celui qui les met au jour. Évertuez-vous à peindre ce même homme que vous avouez tous n'avoir pu jamais déchiffrer. Mais prenez-y garde, votre acharnement à me calomnier, ne prouve pas votre innocence. Prenez-y garde; tout l'Univers sachant enfin ce que vous êtes, n'aura bientôt plus aucun doute sur ce que je suis. Vous ne perdrez rien pour attendre; c'est dans la mémoire qui me concerne que la scène s'illuminera d'avantage & que le Spectateur verra vos visages & le sien.

Ils envoyèrent donc des exprès à leurs complices de l'extérieur , pour les faire approcher de la ville , & tandis que le maire Savary les déterminait à rétrograder , tandis que Sonthonax fuyait cette caverne de conspirateurs avec son escorte renforcée par un détachement aux ordres de la Pointe , des Africains du Fort-Belair, payés pour cet effet (1), tiraient un coup

(1) On ne se gêne pas chez les Anglais : on dit tout : on se fait gloire de tout dire. Il faudrait entendre ces *Messieurs* : “ Te souvient-il d'un tel jour ? Pardieu ces f.... g.... de commissaires , l'échappèrent belle ! Te souvient-il quand nous fûmes dans tel endroit pour *genopper* ces f.... peaux de maroquin (ces hommes de couleur) f.... n.. d... Dieu comme nous en *expédiâmes* (*expédier* veut dire assassiner). Ces b..... là étaient si durs que la lame de mon sabre en cassa. Et ce f.... c.... de Sonthonax était-il *vent de bout* à Saint-Marc ? Et le coup de canon en question ? Il n'y voyait que du feu, n'est-ce pas ? Il y perdit son latin le b.... ! Qu'en dis-tu ? On nous eût envoyé bien d'autres gens d'esprit , bien d'autres politiques que ça & nous leur aurions encore fait voir les étoiles en plein midi &c. &c. ,. A chaque instant nouvelles abominations , nouveaux aveux de ce genre.

Nos *citoyens* résidans aux États-Unis , ces bons amis de la loi du 4 Avril & sur-tout de ceux qu'elle concerne , mirent-ils plus de mystère à leurs épanchemens , lorsqu'ils furent parvenus à tromper tout le monde sur les causes de l'incendie du Cap , & de leur expulsion ? N'ont-ils pas dit un million de fois que si Galbaud avait mieux conduit l'affaire , les commissaires étaient f.... , qu'ils leur auraient *mangé le foie* &c. &c. Ne crient-ils pas sans cesse dans leurs cercles , dans leurs groupes , dans leurs promenades , dans leurs orgies , qu'il faut exterminer tous ces *mulets* jusqu'au dernier ; que jamais il n'y aura de *paix* à Saint-Domingue sans cela ; qu'il le faut pour rétablir l'esclavage des nègres que ces f.... g.... ont

de canon ; il leur était recommandé de dire que le Commissaire - civil , en passant , leur avait donné ordre d'en tirer trois pour signal du massacre de tous

insurgés & catéchisent sans cesse parce que la jouissance de leurs droits & même leur existence est entièrement liée à la liberté générale ? Ne disent-ils pas " On leur en f..... de l'égalité , , ils peuvent être tranquilles, on les mettra tous de niveau , , J'en appelle aux colons blancs eux-mêmes. Quelques-uns à la vérité gémissent de ces infames discours , mais pourquoi n'y répondent-ils rien ? pourquoi sont-ils retenus par une fausse pudeur ? pourquoi ne craignent-ils pas qu'on les suspecte de les approuver ? que n'imitent-ils *Chevalier* , ce vieillard respectable qui naguères en a chassé un de sa maison pour avoir osé la prostituer par ses déclamations sanguinaires ?

Dans le *Courrier Français* on s'exprime avec un peu plus de circonspection ; on n'y dit pas qu'il faut égorger les hommes de couleur , mais on les peint tous comme dignes de l'être.

Ceux-ci n'ont pas besoin de lire les gazettes ; les physionomies de leurs ennemis leur apprennent assez les nouvelles. Il faut expliquer cela par rapport aux novices. Si les physionomies ont l'air du calme , de la sérénité , de la bienveillance , ou quelque complot a échoué , ou les hommes de couleur sont en faveur en France & dans les ports républicains de Saint-Domingue : alors c'est comme si les bouches disaient , *Ne nous laissez pas ici, nous vous aimons de toute notre ame.* Si les physionomies expriment l'agitation intérieure , la haine, le dépit, les crispations de nerfs , on égorge ou l'on emprisonne les hommes de couleur chez les Anglais ou chez les républicains. Alors c'est comme si les bouches disaient , *Pourquoi ne pouvons nous pas en faire autant ici ?*

Aujourd'hui d'après une délibération prise dans la salle franc-maco-politi-coloniale , rue de l'égalité , Seconde rue Nord , il est convenu que l'on ne dira plus guères de mal des hommes de couleur dans la gazette française & pas du tout des délégués du Directoire & qu'on fera passer au Cap non les Nos. de cette feuille où ils sont vilipendés de main de maître , mais d'autres où l'on parle

les hommes libres. Savary étant accouru au fort, demanda pourquoi ce coup de canon, & les Africains lui firent la réponse qui leur était prescrite; il empêcha de tirer d'avantage & rentra en ville, après avoir fait aux nouveaux libres une exhortation dont ils n'avaient pas besoin, puisqu'il n'existait ni ordre, ni dessein de tuer.

Cependant les citoyens de couleur & quelques blancs de bonne foi, n'en furent pas moins persuadés; & les chefs des factieux (1) qui savaient à quoi s'en tenir, profitèrent de leur terreur pour élever entr'eux & les Commissaires-civils, une barrière impénétra-

beaucoup de soumission à la loi & de respect pour les autorités constituées, parce que les délégués enchantés, ravis de cette conversion précipitée enverront tout-de-suite chercher ici du renfort pour mettre à la raison les mulâtres qui ne veulent, si l'on en croit nos faux républicains, ni de la loi ni de la liberté ni de l'égalité.

On va dire, comme d'usage, que *je jette de l'huile sur le feu*, que j'empêche une *réconciliation* avec les citoyens du 4 Avril, que je veux faire égorger les colons blancs, & tout plein d'autres sottises de cette espèce. Moi je dirai : " Je repousse la calomnie par la vérité, je décompose publiquement les poisons afin que personne ne les avale, je déchire les dominos qui cachent les filets, je démasque des fourbes & je cherche à les corriger si toutefois il est possible, en leur prouvant que depuis mon voyage chez les Anglais, ils ne sont plus intelligibles pour moi, que le Gaterau de 1796 les connaît mieux que le Gaterau de 1793, & leur faisant voir qu'ils feraient beaucoup mieux de renoncer à tous leur complots & de se convertir de bonne foi, parce que personne ne sera plus leur dupe ".

(1) Cocherel, Fontanges, d'Hanache &c. intriguaient pour les Espagnols; Saint-Janvier, Toussaint, Duquêne, Terrien aîné, Nau frères, Fargue, Trinquart, l'ancien juge Deschappelles, Pèyons &c. &c. intriguaient pour les Anglais.

ble ; ils provoquèrent la coalition de plusieurs paroisses de l'Ouest , non pour résister à l'oppression des Commissaires-civils , comme ils le faisaient entendre aux hommes faibles & crédules , mais pour se soustraire aux lois de la France & se livrer à l'ennemi. Presque tout le parti de Savary , faible à la vérité , mais dans des principes vraiment républicains , se laissa subjugué. Mais qu'on se représente la position des hommes de couleur livrés aux factieux les plus adroits dans une paroisse cernée , d'un côté , par l'armée africaine au service de l'Espagne ; de l'autre , par celle au service de la République ; des hommes de couleur à qui l'on montrait à chaque instant les mêmes frégates louvoyant sur les côtes de St-Marc , tantôt sous pavillon tricolor , pour réduire la ville en cendres , tantôt sous pavillon anglais pour la protéger ; qu'on se représente des hommes égarés à qui l'on ne cessait de peindre les délégués de la nation comme les assassins réfléchis de tous les hommes libres , comme les auteurs de l'incendie du Cap , comme ayant donné aux nègres du Fort-Belair l'ordre exécrable qu'on avait supposé soi-même. Qu'on se représente , dis-je , ces malheureux & quelques blancs qui comme eux étaient de bonne foi dans une ville divisée en trois partis , & où l'on voyait trois différens signes de ralliement (la coeard blanche , la rouge & la noire) , ne sachant plus à quel saint se vouer , pressés entre la crainte d'être massacrés par les ci-devant esclaves & celle de devenir infidèles à leur patrie ; qu'on se représente ces patriotes

tes sans lumières & sans expérience , à qui l'on insinuait alors qu'il fallait pour se sauver , invoquer la protection des rois , qu'on écrirait en France pour faire rappeler les Commissaires , & qu'à leur rappel on chasserait les étrangers..... Qu'on se les représente encore au milieu de ce tourbillon d'intrigues & de trames , privés des avis de Savary , que le parti dominant (celui des anglais) , avait fait arrêter & mettre en prison , non qu'il craignît de le voir arracher de sitôt ses frères à l'erreur , elle était trop enracinée , mais afin qu'il ne les entraînat pas dans le parti espagnol pour lequel il avait feint de se décider pour éviter une mort certaine & inutile pour son pays.

Cependant l'arrestation de ce maire occasionnait des murmures de la part des hommes de couleur , & les factieux anglo-manes eurent un moment d'inquiétude , mais bientôt rendus à eux-mêmes , ils convinrent de lui rendre de fréquentes visites & d'avoir l'air d'entrer dans ses vues ; ils autorisèrent même le geolier à admettre les amis du prisonnier pour apaiser ses partisans , en attendant deux frégates anglaises qui cinglaient du Môle vers St-Marc , & ce fut à leur apparition que l'on élargit Savary , dans l'intention de le séduire par les promesses de protection & de bienfaisance du gouvernement anglais ; mais dès que cet inaltérable républicain vit paraître le pavillon des ennemis de la France , il sortit de la ville & gagna les Gonayves pour exécuter un projet qu'il avait confié à ses amis , projet dont beaucoup d'hommes de couleur m'ont fait part , durant mon

séjour dans les ports anglais, & sur lequel plusieurs
 dépositions faites au Consulat de la République fran-
 çaise à Baltimore, ne laissent aucun doute. Le voici :
 Savary forcé d'adopter un parti, avait feint de pré-
 férer celui des Espagnols ; mais il réunit quelques-
 uns de ses amis intimes, & leur dit : « Ne soyez
 „ pas la dupe des apparences, je ne fais que me
 „ préparer des moyens puissans de servir la France.
 „ Un nombre considérable de noirs, de la dépen-
 „ dance de St-Marc, servent l'Espagne, & occu-
 „ pent déjà partie de notre territoire ; nous desille-
 „ rons les yeux de ces hommes égarés ; leurs bras
 „ repousseront les espagnols jusques dans les murs de
 „ Santo-Domingo, & alors débarrassés de ces enne-
 „ mis & maîtres de la campagne, nous chasserons
 „ bientôt de la paroisse les anglais & les traîtres qui
 „ les ont appelés ».

Au moment où il allait réussir, il fut dénoncé par
 un habitant blanc des Gonayves au gouvernement
 Espagnol, qui le fit conduire dans les cachots de
 Santo-Domingo, & delà à Carthagena de las Indias,
 où la nouvelle de la paix avec la France a brisé les
 fers. Il est actuellement aux Cayes.

L'Arcahaye & Léogane qui s'étaient coalisés avec
 St-Marc, &c. ne tardèrent pas à suivre leur exem-
 ple ; les hommes de couleur de ces deux paroisses
 avaient été séduits ou imprégnés des mêmes erreurs
 que leurs frères sur les intentions des Commissaires-
 civils. A Léogane on avait gagné sans peine Labuis-

sonnière (1), homme faible, sans lumières, ami sincère des siens, mais effrayé comme toutes les âmes sensibles, de la marche impétueuse & sanguinaire de la révolution. A l'Arcahaye (2) on avait flatté l'ambition de la Pointe, en hypothéquant son état & sa fortune sur la conservation de l'esclavage; une fois entraîné d'ailleurs dans la coalition, il était devenu suspect aux Commissaires qui avaient tenté deux fois de le faire arrêter. Voilà les deux mobiles du parti violent qu'il embrassa. Avidé d'honneurs, d'argent, de domination & de jouissances, il aime par dessus tout la vie. Je pourrais parler avec plus de détails de cet homme extraordinaire, qui, par ses ressources morales, eût pu acquérir une toute autre célébrité que celle dont il jouit, si je ne craignais de déranger les plans des délégués de la nation française.

Il y avait aussi au Port-au-Prince des coalisés secrets dont le zèle servait avec efficacité les intérêts du gouvernement britannique. C'étaient d'anciens partisans de l'assemblée de St-Marc, quelques ex-nobles ou autre ennemis de la liberté générale. Les premiers correspondaient avec Cadush, les autres avec Mon-

(1) Homme de couleur. On sait qu'à la reprise de Léogane par Rigaud, il a payé de sa vie une erreur qui ne provient que de l'attachement qu'il avait pour ses frères. Ses vaines sollicitations auprès des conseils privés de S. M. B. composés de colons français, prouverent assez qu'il n'avait jamais entendu concourir à les faire rentrer dans l'avilissement.

(2) Les massacres commis dans cette paroisse trouveront leur place après ceux de Saint-Marc.

Montalembert, tous avec les conspirateurs des paroisses livrées à l'ennemi.

Malgré les menées de ces intrigans, malgré les forces anglaises & les auxiliaires français de Léogane & de l'Arcahaye, le Port-au-Prince où résidaient les Commissaires-civils, aurait conservé le pavillon républicain ; mais l'invasion de la colonie était préparée de loin, & tel était le plan que le succès ou la défaite de Galbaud, dans l'affaire du 20 Juin, devait également la favoriser ; car il offrait d'un côté l'embarquement ou la mort des Commissaires, & par suite nécessaire, l'absence de leur autorité, de leur influence, la faculté qu'aurait le gouverneur d'éloigner les forces navales ou de prendre d'autres moyens convenables ; de l'autre, la défection de ces mêmes forces qu'il était sûr d'emmener avec lui, puisqu'il les avait entraînées à la révolte, & la chute du crédit des commissaires qu'on devait accuser de tous les désastres.

Les anglais se rendirent donc maîtres du Port-au-Prince en Juin 1794, environ six mois après la livraison de St-Marc, de l'Arcahaye & de Léogane. L'entrée de leurs auxiliaires dans cette ville fut marquée par les actes de la plus atroce férocité. La légion de Montalembert qui s'était recrutée à la Jamaïque & à Jérémie, entra la première. Le chevalier Belanger (1), à la tête d'un détachement de cette lé-

(1) Tous les planteurs blancs au service des Anglais s'étaient faits chevaliers, marquis, vicomtes ou barons.

gion , fit de sang froid fusiller vingt-deux malheureux blancs , hommes de couleur ou nègres libres qu'il trouva sans armes dans le Fort St. Joseph. Le Vicomte de Bruges massacra lui-même un homme de couleur qui refusait de quitter la cocarde tricolore & de crier *vive le roi*. Pendant qu'on égorgait dans ce fort , les dragons de l'Espinasse (1) parcourant la ville , fusillaient dans les rues & jusques dans les maisons , les républicains qui n'avaient pu se sauver ; le carnage ne cessa qu'à l'arrivée du général Whyte avec sa troupe. Alors il fut défendu sous les peines les plus sévères , d'attenter à la vie de qui que ce fût.

Les anglais , aussi avides de butin que leurs protégés l'étaient du sang de leurs compatriotes , s'emparèrent au Port-au-Prince de cinquante bâtimens français chargés de denrées coloniales , ainsi que des magasins de la République , où l'on avait déposé celles provenant des biens sequestrés des émigrés ; les effets embarqués par les citoyens même qui prêtèrent serment de fidélité , devinrent la proie de ces nouveaux protecteurs ; un très-petit nombre de personnes obtinrent leurs malles. On pillait jusques dans les maisons particulières ; on délogeait les protégés pour mettre à leur aise les protecteurs , & ceux-ci croyant pouvoir en agir sans façon , enlevaient les

(1) Ces dragons étaient un assemblage d'habitans , gérans & économes des montagnes qui environnent le Port-au-Prince & de tout ce qu'il y avait de plus taré dans cette ville ; enfin c'était à quelque chose près la même troupe qui combattait sous Borel lorsque les commissaires-civils canonnèrent le Port-au-Prince.

meubles & les esclaves & les envoyaient aux ventes publiques de Kingston. Les soldats allaient dans les écuries prendre les chevaux, les mulets & même les ânes, soit pour leur usage, soit pour celui de leurs officiers, & personne n'allait plus à pied, si ce n'est les propriétaires des montures. C'était principalement sur les hommes & les femmes de couleur que tombaient ces vexations; les soldats à qui les agents des conspirateurs avaient fait entendre qu'ils étaient des brigands, les qualifiaient ainsi & les volaient sans scrupule; & ces malheureux sûrs de n'obtenir justice ni de l'autorité militaire qui tolérait ce brigandage par spéculation, ni de l'autorité civile (1) qui était entre les mains de colons blancs, leurs ennemis, dévoraient en silence leur indignation.

St-Marc était le théâtre des mêmes excès, aussi les hommes de couleur, soit qu'ils reconnussent enfin leurs erreurs, soit qu'ils fussent las du joug britannique, brûlaient-ils du désir de se restituer à leur patrie. Ils y auraient réussi au mois d'Août 1794, si Morin l'un des leurs les eût mis dans son secret.

(1) Dumas, célèbre faux patriote, grand partisan de l'assemblée de St-Marc, ex-membre de la seconde assemblée Coloniale, &c. était chef de la justice & premier Président du Conseil; Duronferay, aristocrate, second Président; Beraud, ex-membre de l'assemblée de St-Marc, Procureur-général; Vincendon Dutour, ex-Procureur de la Commune du Port-au-Prince, substitut du Procureur-général, &c. Telle était la composition du Conseil supérieur. Celle des tribunaux subalternes du Port-au-Prince & des autres villes, était du même genre.

Brisbane , commandant de St-Marc , ayant projeté une attaque générale contre les Républicains , maîtres de toute la plaine de l'Artibonite & des Gonaïves , réunit de concert avec les espagnols , toutes les forces des Vérettes , de l'Arcahayé , de St-Marc & de sa dépendance. L'armée s'élevait à 2,000 & quelques cens hommes ; elle pouvait soumettre l'Artibonite , les Gonaïves & même étendre plus loin ses conquêtes ; mais les chefs des hommes de couleur hésitèrent de marcher , si on n'épuisait pas auparavant toutes les voies de conciliation. Ils persuadèrent au commandant anglais que ceux de leurs frères qui commandaient pour la République , sous les ordres de Toussaint , ne balanceraient pas de prendre avec lui des arrangemens , que le désir de tous les anciens libres avait pour objet le retour de l'ordre & l'abolition d'un système qui leur était onéreux , &c. C'étaient les expressions dont il fallait se servir.

Le besoin qu'on avait des hommes de couleur , donna du poids à cet avis. On fit choix des amis de Guy , Christophe & Toussaint , chefs des Républicains. Brisbane leur conféra des pouvoirs & leur accorda toute sa confiance. Les conférences commencèrent ; il fut secrètement convenu entre Toussaint & les négociateurs qui restèrent aux Gonaïves , qu'on userait de ruse pour tromper Brisbane , qu'on irait même jusqu'à faire un traité avec lui ; non seulement pour préserver les quartiers voisins de Saint-Marc qu'il menaçait d'envahir , mais encore pour se mettre à portée de chasser de la ville les anglais

& les émigrés en se mêlant avec eux. Le fruit de cette négociation fut donc un prétendu traité conclu sur l'habitation Laville , entre Brisbane , Toussaint & les chefs républicains de l'Artibonite , & d'après lequel les Africains devaient être désarmés , à l'exception d'un corps de 800 hommes , dont Toussaint & Brisbane nommeraient les officiers. Cette troupe devait être destinée à faire rentrer dans l'ordre les récalcitrans.

En conséquence de ce traité , Brisbane prit possession du bourg de la Petite-Rivière & y laissa une faible garnison qui devait être renforcée de 300 Africains , sous les ordres de Guy & Cazenave ; peu de jours après il envoya au camp des républicains des cabrouets chargés de bottes , chemises , vestes , &c. pour l'équipement de la nouvelle troupe. Tout allait au mieux ; mais l'ineptie de Morin & la précipitation des chefs républicains , firent avorter le projet & causèrent les massacres dont je ferai bientôt mention.

Morin , homme de couleur , aide-de-camp de Brisbane , avait capté sa confiance. Plusieurs fois le commandant l'avait envoyé auprès de Toussaint pour concerter avec lui la remise des Gonaïves , conformément à l'un des articles du prétendu traité , il avait donc été à même de convenir avec ce général , d'un plan diamétralement opposé à l'objet de sa mission , & leur détermination dernière prise à l'insçu de ceux qui auraient pu la favoriser , fut de profiter de la sécurité des anglais pour tomber sur eux à

l'improvisiste. Morin au retour de son dernier voyage aux Gonaïves , rassura Brisbane & ne fit malheureusement aucune part aux hommes de couleur de ses opérations particulières. Quinze heures après , Toussaint , sous le prétexte de renforcer la garnison anglaise de la Petite-Rivière , entre dans ce bourg , la fait prisonnière , dirige le feu de l'artillerie contre le poste occupé par les Espagnols , sur la rive gauche de la rivière de l'Artibonite , & s'en rend le maître. Tous les postes espagnols , depuis les Vérettes jusqu'au camp Belanger , furent évacués sur le champ ; les uns se replièrent sur le Mirbalais , les autres sur le camp anglais de Comeau. Brisbane informé de ce qui se passe , sort de St-Marc avec toutes les forces qu'il peut rassembler , dans le dessein de couper les Républicains ; il se rend au camp Comeau où s'étaient réfugiés la garnison espagnole & des habitans des Vérettes ; il envoya ordre à Dessources , qui commandait le poste du Pont de l'Ester , de l'évacuer à l'instant , de jeter à l'eau ses vivres , ses munitions & même son artillerie s'il était poursuivi de trop près , de mettre le feu aux bâtimens & de venir le rejoindre. Cet ordre fut exécuté. La consternation devint générale. Le même soir , Morin , à la faveur du mot d'ordre qu'il tenait de Brisbane , s'esquive , arrive à St-Marc à 11 heures , désarme quelques vétérans , comme aide-de-camp & pouvant être chargé de prendre des mesures de sûreté , se retire dans les hauts de St-Marc , où l'attendait une partie de l'armée de Toussaint , & reste là dans l'inaction. On

tire l'alarmé en ville ; Brisbane se souvenant alors qu'il l'a dégarnie & qu'elle est sans défense , leve le camp Comeau , se jette dans St-Marc avec les Anglais , les Espagnols & les Français , réunis autour de lui , & se prépare à repousser les Républicains.

La ville fut attaquée le lendemain à 5 heures du soir , & soutint quinze jours de siège , lorsque l'armée républicaine , découragée , fit retraite après avoir brûlé une grande partie des maisons entre le pont & le chemin des Guêpes.

Le siège levé , une partie des habitans blancs ou de couleur qui étaient restés dans leurs arrondissemens pendant l'attaque , rentraient à St-Marc , mais l'occasion d'égorger était trop belle pour échapper aux scélérats qui entouraient le commandant anglais. Ces monstres , dont la barbarie égale la lâcheté , lui insinuèrent d'abord qu'il était prudent de s'assurer de ceux qui rentreraient (1) , sauf à les remettre en liberté dans un tems plus tranquille. Forts de son consentement , ils les firent arrêter à mesure qu'ils se présentaient aux entrées de la ville , & le Major de place , St-Janvier , l'un des bourreaux les plus atroces des deux hémisphères , envoya dans toutes les maisons des hommes de couleur des patrouilles , avec ordre de se saisir indistinctement & de ceux qui étaient rentrés avant la consigne donnée aux postes exté-

(1) Bien des gens prétendent qu'il y avait eu des lettres écrites pour les attirer ; mais je n'affirmerai pas ce fait , n'en ayant pas la certitude.

rieurs , & de plusieurs même qui avaient concouru à la défense de la ville. On les traîna dans les prisons , d'où ils furent transférés & mis aux fers à bord de quatre bâtimens mouillés sous le fort Bergerac , & à bord de la frégate l'Iphigénie.

Une espèce de conseil de guerre , composé de St-Janvier , Duquesne Létang , Grand-Maison , Nau , négociant , Trinquart , Terrien aîné , Boyer , Fargues , Deschappelles , Cocherel , Montignac , Toussaint , Bigrelle , Dessources , Borel , Guerault aîné , Moreau frères , Perrotin , le vieux Boubée , l'Irlandais Mahony , d'Hanache , Forestier , Descourbières , Labérie , Pouyès , &c. & présidé par Brisbane , décida , pour la forme , qu'ils feraient envoyés aux prison-ships de la Jamaïque. Mais au sortir de ce conseil , les canibales qui l'avaient formé eurent des conférences où n'assista point le commandant anglais. Il y fut convenu que chacun ferait la liste des victimes qu'il voulait immoler à sa rage , & que les poignards les frapperaient à l'insçu de Brisbane.

L'avant veille du départ des quatre bâtimens qui devaient porter ces malheureux à la Jamaïque , les listes furent remises à Montignac , prévôt de la maréchaussée , qui , accompagné de Duquesne , Fargues , Cavin , Nègre , & d'une brigade de maréchaussée , se rendit à bord à minuit & enleva , cette fois , quatre-vingt hommes (1) qui furent conduits aux Guê-

(1) Du nombre des hommes de couleur massacrés aux Guêpes , étaient Turpin Sterlin , Binau , Duclas , Bernège âgé de 78 ans ,
pes

pès , où la brigade , secondée par des volontaires africains de Dessources & par les cinq monstres que je viens de nommer , les massacra à coups de sabres & de bayonnettes.

Choute le Brun , Viart , Coudelet père agé de 72 ans , Coudelet fils agé de 10 ans , les deux frères Perraut , Ducasse , Rivière , Jean Bonbon , Fringues père agé de 60 ans , Touffaint le Fevre , Bellevue le Brun , &c.

Bernège fut immolé à la cupidité de l'Etang & de Labérie. Ce vertueux veillard avait sçu s'attirer & méritait depuis long tems la confiance de MM. Laville , propriétaires d'une sucrerie considérable & d'autres biens dans la plaine de l'Artibonite. Une partie des héritiers l'avaient chargé de leur procuration. Il avait en magasin des revenus immenses qu'il se proposait d'envoyer à ses commettans en France , lorsqu'il en aurait une occasion favorable. L'Etang & Labérie , chargés d'une autre partie des biens de la même maison , n'en agissaient pas aussi loyalement. Leur conduite différait trop de celle de Bernège , pour ne pas donner des soupçons à ceux dont les intérêts leur étaient confiés. Ils le désignèrent aux bourreaux , & les denrées , dont il était dépositaire , disparurent après lui.

Ducas était à-peu-près dans le même cas que Bernège , son exactitude l'avait fait préférer à Nau Champagne & Perrotin , pour l'administration de l'habitation Florenceau. Les destitués le dénoncèrent. Sans doute ils auront prouvé à leurs anciens commettans que si leur nouveau procureur est perdu pour eux , les denrées immenses qu'il leur réservait ne le font pas.

Ducasse tenait à St-Marc une auberge qui lui donnait de gros bénéfices. Il avait chez lui 80 mille livres en espèces , de l'argenterie , du linge de table & de lit , & des meubles pour pareille somme. Son commis , nommé Denis , ex-comédien , le dénonça de concert avec Nau , négociant. Ses dénonciateurs & ses bourreaux doivent savoir ce que sont devenu les espèces. Quant à

La nuit suivante fut témoin des mêmes horreurs, environ 120 hommes enlevés de la même manière & par les mêmes bourreaux, subirent le même sort aux Guêpes & du côté de l'habitation Fressinau (1), sur la route du Mont-Roui.

l'auberge, l'ancien commis en est devenu propriétaire; il en jouit à la face de tout St-Marc.

Rivière était aimable, bon musicien & homme à bonnes fortunes. Les blanches même s'abaissaient quelquefois jusqu'à lui; que de crimes aux yeux de l'orgueil! d'ailleurs il était reconnu pour républicain.

Ceux qu'on ne sacrifia point à des motifs d'intérêt ou de vengeance particulière, furent offerts en holocauste à la haine implacable des colons blancs contre les hommes de couleur.

(1.) Du nombre des hommes de couleur assassinés sur l'habitation Fressineau étaient Blanc Archain, Cadet Janin, Dupin, Cadenet, Eugène Boisneuf, Brunet, Courfin, un enfant âgé de 8 ans, &c.

Il me serait impossible de donner tous les noms de ces malheureux qui pour la plupart habitaient les montagnes & n'étaient guères connus des citoyens de couleur de St-Marc. Mais un fait incontestable & qui fixera les idées sur le nombre des victimes, c'est que de 450 prisonniers portés sur l'état envoyé par Brisbane au général Williamson, il ne s'en trouva que 244 à l'arrivée des 4 bâtimens. (6 étaient morts de foie dans la traversée, Raymond, Desjeans &c.). Le gouverneur de la Jamaïque témoigna son étonnement & annonça le déficit à Brisbane. Celui-ci qui n'était pas dans ce mystère d'iniquité, prit en horreur ses entours & dès lors sa perte fut jurée. Il fut tué quelques mois après dans une position à n'être pas atteint par les balles des républicains. Les seules exécutions dont il avait eu connaissance dans le tems étaient celles d'un blanc nommé Kéroy & de Michau grenadier de la légion de St-Marc, pendus sur la place de St-Marc, pour avoir tenu des discours nuisibles au gouvernement Anglais, mais qui sous aucun rapport ne méritaient le sort affreux que subirent ces infortunés.

A ces affreuses nuits succédèrent des jours non moins affreux : les citoyens de St. Marc étaient dans les angoisses de la terreur ; chacun tremblait pour soi, tandis que les bourreaux se vantaient à haute voix dans les rues d'avoir égorgé tel & tel. Un nommé Nègre , sous-lieutenant de la brigade de Montignac, montrait partout un sabre qu'il avait cassé, disait-il , sur le cou d'un de ces b..... là. Aussi ne tarda-t-il pas d'éprouver les effets de la vengeance du Ciel ; atteint d'une fièvre violente, il mourut, trois jours après, dans les tourmens d'un enragé.

Huit jours s'étaient écoulés lorsque les deux Lacase, hommes de couleur & deux blancs dont l'un se nommait Raoul & l'autre était soldat au régiment de Dillon furent massacrés pendant la nuit sur la place de St-Marc. Olivier, homme de couleur & d'autres dont j'ignore les noms furent poignardés à bord de la frégate l'Iphigénie par un détachement de bourreaux français. Un vieillard âgé d'environ 80 ans, ayant été arrêté par une patrouille du côté du Mont Roux, fut crucifié à un arbre ; des houlans de la légion de Duquène, dirent qu'il était horrible de faire tant souffrir ce vieillard. Creplaine Mary, enfant de couleur, âgé de 14 ans, arrêté par la même patrouille fut tué d'un coup de pistolet par Dessources jeune, qui fit porter sa tête en triomphe à St-Marc. Les volontaires africains (1) de Dessources, excités con-

(1) On a depuis créé deux autres régimens d'Africains , l'un au Port-au-Prince , l'autre à l'Arcahaye. Les officiers sont blancs.

tre les hommes de couleur, les chassaient dans les bois comme des bêtes fauves, & ne faisaient pas même de quartier aux enfans. François Sterlin, pris dans une attaque faite par les Républicains, sur le poste de Borel, fut assassiné le lendemain par Borel même.

Cependant l'Être suprême semblait vouloir poursuivre la vengeance de tant de forfaits; en moins de 15 jours plusieurs autres bourreaux suivirent Nègre dans la tombe; leurs complices effrayés, répandirent que ces mortalités étaient l'effet du poison, & que les femmes de couleur devaient être suspectes; alors la rage se dirigea contr'elles. Le major de place, St-Janvier, fit publier, au son de la caisse, un ordre à toutes les femmes de couleur (1) d'avoir à sortir de la ville avec leurs enfans dans 24 heures, sous peine d'être arrêtées & embarquées pour *Botany-Bay*. Il fallut obéir. Ces malheureuses partirent: les unes cherchèrent un asile dans les habitations voisines de St-Marc, les autres à l'Arcahaye.

A peine se crurent-elles à l'abri de la fureur des tigres déchaînés contre leur caste, que Duquêne, Guéraultainé & Moreau sortirent chacun à la tête d'un détachement sous prétexte d'aller en patrouille: ils parcoururent les habitations, arrêtèrent les femmes

& s'appliquent surtout à pénétrer ces soldats de la haine implacable qui les anime contre les hommes de couleur. Cette haine est suscitée par les Souteneurs en chef du système colonial.

(1) Les concubines des bourreaux obtinrent une exception en leur faveur.

de couleur qui s'y trouvaient , les garrotèrent avec leurs enfans & les traînèrent dans les cachots de St-Marc. Celles qui à la nouvelle de ces arrestations avaient pris la fuite , furent impitoyablement fusillées dans les ravines & les bananiers.

Plusieurs femmes & enfans prisonniers périrent de faim ; ceux qui par le secours de quelques âmes sensibles , prolongèrent leur malheureuse existence ne furent mis en liberté qu'à l'arrivée du général Williamson (1) à St-Marc.

Il me suffira de citer une seule de ces victimes de la barbarie des conseillers du gouvernement Britannique , pour donner une idée de ce que les autres eurent à souffrir.

Quelques jours avant l'ordre général d'évacuation donné par St-Janvier, cet exécrationnel bourreau avait fait arrêter & jeter dans les cachots la citoyenne Sterlin. Ses enfans eussent été sa seule consolation , le monstre les lui refusa. Il lui ota celui-là même qu'elle allaitait & qui n'avait pas plus de deux mois ; sa fille ainée , sans parens , sans amis , sans asyle , portait

(1) Ce général ne se borna pas à cet acte d'humanité qui peut-être servait aussi sa politique. Quelques hommes de couleur ou africains anciens libres gémissaient depuis long-tems dans les fers à terre & à bord d'un bateau mouillé sur la rade de St-Marc ; il leur donna des passeports pour se rendre dans leurs paroisses respectives ; mais de quoi leur servirent-ils ? Trois d'entr'eux dont deux africains anciens libres furent égorgés à leur passage au poste du Pont du Mont-Roui par le détachement des volontaires de Dessources qui le gardait.

cette tendre victime de porte en porte & l'offrait à la pitié des nourrices ; quelques africaines se laissèrent toucher & le ressuscitèrent sur leur sein. Ce spectacle révoltant, indigna contre St-Janvier les ennemis les plus acharnés des hommes de couleur ; ils le déterminèrent enfin à permettre que cet enfant fut remis à sa mère , & le citoyen Le Maire curé de St-Marc fut chercher les autres & leur donna l'hospitalité. Cet homme vénérable ne borna pas à cette famille infortunée ses soins & ses secours.

Digne ministre des autels ! toi qui dans ces jours de deuil & de terreur n'as pas craint de te montrer sensible & de verser le baume de la charité sur les playes de l'humanité souffrante , reçois l'hommage des larmes qui coulent de mes yeux en retraçant ton nom & tes bienfaits ; qu'elles pénètrent dans ton ame généreuse & compatissante & se mêlent aux sensations délicieuses que tu dois éprouver au souvenir du bien que tu as fait. Je ne connais pas tes principes politiques ; mais périsse à jamais le gouvernement qui connaissant ton cœur , pourrait te demander compte des erreurs de ton esprit. Quand on est comme toi l'ami des hommes , quand on abhorra l'injustice & la cruauté partout où elles se montrèrent , on est digne sur-tout de vivre sous les lois qui vont régir les français.

L'air fétide que respirait la citoyenne Sterlin , la nourriture malsaine qu'elle recevait , altérèrent grandement sa santé. Elle était aux portes du tombeau. Il ne fallut rien moins que sa constitution ro-

buste, sa fermeté & les soins assidus du Curé à qui l'on permit de venir à son secours, pour l'arracher à la mort. Ses persécuteurs l'Etang & St-Janvier tentèrent alors de la faire périr par le poison : ils s'adressèrent pour cet effet à un chirurgien qui eut l'infame lâcheté de se prêter à leurs vues criminelles, mais le beau-frère (1) de cet officier de santé, instruit du complot, courut à la prison & exhorta beaucoup la citoyenne Sterlin à ne point boire d'une ptiſanne qu'on allait lui apporter. En effet, le chirurgien (2) arrive, lui présente le breuvage mortel & l'engage à plusieurs reprises à en avaler au moins un verre ; elle refuse sans manifester cependant aucune crainte, & promet d'en faire usage ; mais aussitôt que l'empoisonneur a disparu, elle la jette. Celui-ci continue

(1) Je sacrifie le plaisir que j'aurais de nommer cet honnête homme à la crainte de le compromettre avec son parent que ses crimes ont mis en crédit ; ils sont tous deux dans les ports Anglais.

(2) Ce monstre a donné bien d'autres preuves de sa scélératesse. Il logeait chez la mère de Savary. Le 7 Septembre 1795, il entre l'air trouble : son hôteſſe lui demande ce qu'il y a de nouveau. " Ne , m'interrogez pas , lui répond-il , mon cœur saigne , , Elle insiste. " Hé bien , Madame , puisque vous voulez absolument savoir , ce qui se passe , je vous annonce avec douleur que vous êtes , soupçonnée & que vous ferez bien de vous sauver à l'instant : , confiez-moi ce que vous avez de plus précieux , je le cacherais , pour vous , , Cette malheureuse lui remet 4 barils d'indigo, 300 portugaises & son argenterie & prend la fuite. On ignorait encore en Juin 1795 , époque de mon départ des ports Anglais, ce qu'elle était devenue.

pendant plusieurs jours ses vaines assiduités , & renonce enfin à son entreprise.

St-Janvier ne se décourage pas , il imagine un autre moyen de se défaire de cette mère infortunée , il lui fait dire qui la mettra en liberté si elle veut sortir de la ville , qu'alors il lui donnera un sauf-conduit , un cabrouet & des mulets pour transporter ses effets , sa personne & ses enfans au bourg de la Petite-Rivière où était son mari. Le monstre sachant bien que son offre serait acceptée , avait posté sur le gros morne quatre assassins pour égorger toute la famille à son passage , mais la citoyenne Sterlin fut encore avertie & préféra sa captivité qui dura jusqu'à l'arrivée du général Willamson.

L'acharnement de St-Janvier & de son digne beau-père L'Étang contre cette femme avait des causes trop connues pour qu'on put se les dissimuler. Bien avant le révolution les maris de la citoyenne Sterlin & de sa sœur réclamèrent devant les tribunaux la fortune de leurs épouses usurpée en grande partie par ce L'Étang. Ils ne purent en obtenir la restitution par un effet de l'injustice qu'éprouvaient alors les hommes de couleur. Dans un tems où les circonstances leur étaient devenues favorables , les Sterlin s'étaient abstenus de poursuivre leurs réclamations pour ne pas avoir l'air de profiter de leur avantage , & l'Étang qui se trouvait toujours nanti de ces biens usurpés qui formaient presque toute sa fortune , voulait terminer le procès en faisant assassiner ses parties adverses à la faveur de l'autorité du major de place son gendre.

Il y eut aussi dans le courant du mois de Septembre 1794, un massacre aux Vérettes, que les Espagnols & les Anglais, réunis à leurs auxiliaires, venaient de reprendre sur les républicains, pour le compte du roi d'Espagne. Plusieurs hommes libres (1) expirèrent sous les poignards à l'embarcadere de Madame Labadie, par ordre du commandant militaire (2). Leur patriotisme était leur crime ; ils avaient refusé de se joindre à l'ennemi pour concourir à la conquête de leur paroisse.

Que ne puis-je terminer ici ce tableau de sang ?
Que ne puis-je épargner au lecteur la vue des nou-

(1) Quatorze blancs vrais républicains, du nombre desquels étaient la Morinie, Bernier, Sautrésy fils &c. & dix hommes de couleur. De ce nombre étaient Colombeau, Michel l'Évêque, Jessé, Jean Dubourg, George Cailleau &c.

(2) Je ne me souviens plus de son nom, mais je suis sûr que c'était un colon blanc du quartier même des Verrettes. Au reste les détracteurs des hommes de couleur peuvent s'en informer des habitants de l'Artibonite qui ne sont pas rares au Continent. La prudence m'ayant défendu de recueillir par écrit les matériaux dont je fais usage, beaucoup de noms & de faits me sont échappés.

Je me rappelle pourtant en ce moment-ci le nom du dénonciateur de Savary. C'est un nommé Garel, habitant des Gonaïves & entrepreneur des *block-houses* (Forts en bois) dans les ports Anglais. Il est bien affligeant de dire que des Français se sont chargés, se sont vantés de crimes que les gouvernemens ennemis auraient répugné de commettre ou au moins auraient eu honte d'avouer. Mais qu'est-ce que des *mulâtres* ? Leur sang est-il si pur ?..... Pères dénaturés ! n'est-ce pas le vôtre ? Que vos cœurs bastingués de marbre & de glace s'ouvrent donc une fois aux cris de la Nature.

veaux monceaux de cadavres que l'éternelle mauvaise foi des ennemis des hommes de couleur me force à mettre sous ses yeux ; mais hélas ! il me reste encore à retracer des atrocités inouïes , il me reste à prouver que depuis leur triomphe , les hommes & les femmes de couleur en général se sont vengés par des bienfaits , & par la modération de leurs chefs républicains dans l'exercice de leur autorité , des assassins commis sur leur classe , avant & depuis l'arrivée des Anglais , du complot toujours existant de leur destruction & des persécutions qu'ont éprouvé dans le Continent même , de la part des Colons blancs , les hommes & les femmes de couleur qui , victimes comme eux des troubles de St-Domingue , y sont venus faire quelque séjour.

J'ai déjà entendu s'écrier autour de moi , Gaterau acheté au poids de l'or par les hommes de couleur , a promis de servir leur unique plan , celui de rendre impossible le retour & même le séjour des Colons blancs à St-Domingue. — Comme la haine est absurde !

Comment conçoit-on que les hommes de couleur appartenant à une République , qu'on peut appeller blanche , auraient imaginé qu'ils obtiendraient d'elle des secours & des moyens de puissance pour effectuer l'expulsion des Colons blancs , que la République voudrait admettre à St-Domingue ? Non , les hommes de couleur n'imitent pas la démence des faux républicains , mais leur vœu est qu'on distingue bien attentivement trois classes de Colons blancs.

1°. Celle (hélas ! bien petite) des colons qui abjurant de bonne foi un odieux préjugé & voyant que les peuples à face blanche forment la plus faible partie des habitans de l'Univers , conçoivent la possibilité de former une population mélangée qui remplira la vraie destination d'une colonie.

2°. Celle des Colons qui en conservant encore l'opinion que la culture coloniale exigeait un ordre politique étranger à l'égalité des nuances , ne voudrait cependant pas le retour à cet ancien système s'il devait faire verser une seule goutte de sang, & qui sont prêts à plier leur esprit à une nécessité impérieuse.

3°. Et celle-ci est nombreuse, celle de tous ceux qui se parent du nom de Colons, parce qu'ils ont en quelque sorte voyagé aux Colonies & qui venus d'Europe avec des souvenirs encore récents de l'humiliation dans laquelle ils y vivaient, prétendent dominer sur des infortunés ; & qui incapables d'emprunter aucun titre de leurs talens ou de leurs vertus , montrent la couleur de leur peau pour établir leur prétendue supériorité.

C'est au gouvernement que les hommes de couleur offrent cette division bien réelle , parce que c'est à lui à juger les inconvéniens de l'admission de tels ou tels individus ou au moins de s'assurer préalablement par l'examen de leur conduite passée qu'ils ne sont pas destinés à être rangés parmi les incurables en politique coloniale.

On ne lui parle point ici d'une quatrième classe composée d'hommes de sang qui, semblables aux tigres, se repaissent encore de carnage lors même que leur fu-

reur est déjà assouvie ; car qui pourrait supposer que l'aspect de ces monstres dont la présence serait redoutable dans les déserts même de la Sibérie, soit jamais souffert.

UN ANONYME vient de proposer par souscription , dans le *Courrier Français* de Parent , un Mémoire en réponse à cet écrit , (il a voulu dire en réplique) . Ce Mémoire doit prouver , si l'on en croit à son extravagant prospectus , des choses tout-à-fait extraordinaires.

1°. Que les hommes de couleur sont les auteurs des désordres , des troubles & de la ruine de Saint-Domingue.

2°. Qu'après avoir excité sans doute les blancs à les assassiner dans tous les coins de la colonie , en témoignage de leur tendresse & du désir d'améliorer leur sort , les hommes de couleur ont formé sans motif légal (c'est-à-dire sans la permission de leurs persécuteurs) , des attroupemens armés & par conséquent illicites pour les repousser ; qu'ils ont massacré , pillé , soulevé les ateliers.

3°. Qu'ils ont servi en connaissance de cause les projets les plus contre-révolutionnaires ; c'est-à-dire qu'ils se sont adossés au gouvernement lorsque les incertitudes de l'assemblée constituante , les laissait exposés aux poignards des faux patriotes , pour se séparer de lui lorsque l'Assemblée Législative a reconnu leurs droits & envoyé des forces pour les faire respecter.

4°. Qu'ils ont méprisé les décrets de l'assemblée nationale & les proclamations de ses commissaires ; qu'ils sont les ennemis de la loi du 4 Avril qui les a retirés de

l'avilissement & qu'enfin ils sont, sous tous les rapports, criminels de leze-nation & de leze-humanité.

Toutes ces *vérités*, dit l'auteur, seront établies sur les nombreuses pièces déposées aux comités des assemblées nationales; c'est-à-dire sur les impostures fabriquées dans des assemblées, dans des tribunaux de sang, appelés commissions prévôtales, dans des comités & des municipalités tous composés de blancs ennemis des hommes de couleur; car toutes les places étaient à St-Domingue occupées par des blancs, même celles de scribe dans les greffes & d'huissier. Mais comme ces pièces ont été appréciées en France à leur juste valeur, on se propose apparemment de les rédiger en forme d'appel au Congrès des États-Unis, ou d'instruction aux Délégués du Directoire français aux Isles sous le vent. Il ne manquera donc plus à cette publication que la liste des souscripteurs, & il est à presumer que l'imprimeur Parent, voué comme il est aux *intérêts de la peau blanche*, n'en privera pas le public, afin qu'ils ne perdent pas le mérite de leur zèle.

Au surplus, je suis si éloigné de l'opinion que l'on doive empêcher, ceux qui croient en avoir besoin, de publier une apologie de cette espèce que je me suis empressé d'y souscrire.

GATERAU.

Philadelphie, Juillet 1796.

E R R A T A.

PAGE 68 , note (1) , *Nau frères* ; lisez *Nau , négociant*.
Ibidem , *Peyons* ; lisez *Pouyès*.

E R A T A

Page 1. line 1. for "the" read "a".
Page 2. line 1. for "the" read "a".

RÉPONSE

Aux Libelles séditieux publiés à Philadelphie contre les Hommes de couleur de Saint-Domingue.

L'ARRIVÉE des Délégués du Directoire exécutif à Saint-Domingue, & l'idée où j'étais qu'ils emploieraient d'abord un autre moyen que la force pour faire rentrer sous les loix de la France les villes de cette Colonie livrées à la discrétion du Gouvernement anglais & de ses suppôts, m'avaient déterminé à différer la rédaction de ce troisième Numéro; car dans cette idée, & sachant bien que j'étais réservé moi-même à écrire la suite des forfaits que j'ai entrepris de faire connaître, je ne voulais pas sacrifier au plaisir de confondre actuellement des sots, des fourbes & des méchans, la sûreté des opérations dont je supposais les Représentans de la Nation Française occupés, & j'aurais cru, dans le tems, encourir le soupçon de vouloir nuire à ces opérations en effrayant, par l'exposition de leurs atrocités, des hommes dont on pouvait alors tenter de tirer parti.

Mais aujourd'hui que la résistance de Bombarde,

du Mirbalais, &c. est incontestable ; aujourd'hui que les faux républicains *Allain & Parent*, qui du haut de leur grenier offraient, il y a trois mois, Jérémie à la République, nous ont annoncé pompeusement dans leur gazette, la victoire tout nouvellement remportée sur l'armée française par les habitans de Jérémie ; aujourd'hui que ces habitans livrant aux flammes la Proclamation d'amnistie des Délégués français, ont juré de périr jusqu'au dernier plutôt que de recevoir les lois de la République ; aujourd'hui qu'on mutila à coups de hâches (1), au Port-au-Prince, les déserteurs de la légion de Montalembert qu'arrête la maréchaussée de feu Cadush, & qu'on pend (2) à l'Arcahaye les hommes de couleur de la légion de Lapointe qui cherchent à rejoindre les drapeaux tricolor ; aujourd'hui que les agens nationaux ont la mesure de ce qu'ils doivent attendre des chefs que la confiance du Gouvernement Britannique mettait à même de favoriser les bonnes dispositions des français attachés à leur patrie, je ne me crois plus obligé de garder le silence.

(1) Il est arrivé ici & à Baltimore des témoins oculaires de ce supplice barbare. Trois soldats blancs de Montalembert l'ont subi dernièrement, ainsi qu'un homme de couleur & un Africain non enrôlés, qui cherchaient à passer dans la partie ci-devant espagnole, où ils savaient que quelques déserteurs avaient pénétré.

(2) L'un des Pérodin, homme de couleur de l'Artibonite, a été pendu dernièrement sur la place de l'Arcahaye, pour désertion. Il était du nombre des 45 que Lapointe avait choisis pour sa légion, parmi ceux que l'Africain de Jérémie Jean Kina, fut chercher à bord des *Prison-ships* de la Jamaïque ; des q'

IL paraît que Lapointe , homme de couleur , Commandant de l'Arcahaye , s'était tenu en mesure de livrer sa paroisse aux républicains , dans le cas où l'attaque de St-Marc aurait réussi. Appelé au secours de cette ville , il s'y fit attendre jusqu'à ce que le siège fut levé , & ce fut alors qu'on le vit arriver (1) jettant feu & flamme contre les assiégeans ; enragé , disait-il , de n'être pas venu à tems pour les exterminer.

Quoique peu de royalistes crussent à cette fureur

quatre restans , quelques-uns sont parvenus à joindre les républicains , les autres ont été renvoyés à la Jamaïque , où l'on n'avait rompu leurs fers qu'à condition qu'ils s'enrôlèrent & serviraient fidèlement à St-Domingue Sa Majesté Britannique.

(1) Il se rendit par mer avec les hommes de couleur & quelques blancs , & envoya par terre les milices blanches , sous la conduite de Depestre. Ses mesures étaient calculées sur tous les événemens possibles. Sa jonction tardive aurait eu pour excuse , si les anglais avaient triomphé , la crainte d'exposer son quartier ; dans le cas contraire , il pouvait s'en faire un mérite auprès de la République. En se rendant par mer & envoyant Depestre par terre , il évitait toute rencontre avec les républicains qui n'avaient alors aucune force navale , jettait Depestre dans la nécessité de les combattre & d'en être battu , parce que d'après les règles les plus simples de la guerre , ils devaient être maîtres des avenues de St-Marc , & se conservait par son insidieuse distribution , la double faculté de la faire passer pour prudence chez les anglais , & chez les républicains pour connivence avec eux. Peu lui importait de trouver les uns où les autres à St-Marc ; il était en règle.

étudiée , nul n'osait le désigner hautement comme suspect , car il avait livré l'Arcahaye au roi d'Angleterre , & au dire du Gouvernement , au dire de ses conseillers français , le pavillon britannique était & reste encore planté sur sa tête. Il eut donc fallu les preuves les plus complètes pour enhardir les ennemis à le dénoncer , & sur-tout pour le perdre.

Lapointe , informé des soupçons qui planaient autour de lui , crut imprudent de rester à la merci d'une circonspection qui était elle-même à la merci des circonstances. A portée de juger , & d'après les plans & d'après les faits dont il était le témoin , de la méfiance qu'inspiraient les hommes de couleur , & du sort déplorable qu'on leur préparait , il se prononça ouvertement contre eux dans les conciliabules des meneurs , & eut l'air de l'impuissance aux yeux de ses frères : son aveugle ambition l'emporta sur les intérêts sacrés de l'humanité. Il résolut d'être sourd à la voix de la nature , & prit de sang froid cette contenance cruellement passive qu'il a conservée au milieu des atrocités dont l'Arcahaye a été le théâtre.....

Auri sacra fames quid non mortalia pectora regis?

Dès son retour de St-Marc , il laissa arrêter Bleck , ex-commandant pour la République aux Gonaïves , & Granville (1), ex-membre de la Commission in-

(1) Vieillard sexagénaire ; son crime était sans doute d'avoir servi la République en homme pur & à l'abri de tout reproche ; échappé , par une espèce de miracle , aux meurtres commis à la

intermédiaire établie à St-Domingue par Sornhonax & Polverel.

A la nouvelle que Léogane, livré par les hommes de couleur (1), était soumis aux armes françaises, on tira l'alarme au bourg de l'Arcahaye; tous les blancs y accoururent; peu d'hommes de couleur montrèrent le même zèle. C'était vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre 1794. -- A 5 heures du soir, les milices blanches occupèrent différens

prise du Port-au-Prince, il s'était retiré à l'Arcahaye, où il apprit bientôt que le massacre des hommes de couleur soupçonnés de républicanisme, ne tarderait pas de s'exécuter. Ne pouvant fuir il se cachait. On le dénonga, des hommes armés vinrent à minuit passé l'arracher de sa retraite, où il dormait entre ses deux enfans. On le conduisit chez Lapointe qui ne se montra point. Il demanda à lui parler. " Tu n'en a pas besoin, tu vas être fusillé ", lui répondirent les cannibales blancs du quartier, assemblés dans la maison du Commandant. A ces mots, Campagnon, homme de couleur d'origine, mais passant pour blanc, l'assomme de bourrades, arme son fusil & dit à la foule qui l'entourne : " Rangez-vous que je l'expédie ". — Le vieillard indigné, lui présente à nud sa poitrine & le défie de tirer. Au moment où il allait lâcher le coup, un blanc nommé Bouché, tailleur de profession établi au bourg, observa qu'on ne devrait pas tuer cet homme avant d'avoir prévenu le Commandant, d'autres soutinrent qu'en le fusillant tout de suite, on donnerait l'exemple aux autres & qu'ils se sauveraient. On fut avertir Lapointe qui ne jugea pas à propos qu'on se pressât.

(1) La majorité des blancs composée d'habitans de Léogane & d'émigrés de Jacmel, se replia au Port-au-Prince avec Campan, & s'est depuis répartie dans différens ports anglais de la Colonie où elle fait un service soldé par le Gouvernement : plusieurs se retirent successivement au Continent Américain.

postes : la compagnie du Boucassin se campa dans l'église , & par une convention secrète , son capitaine nommé Laval , se trouva pour le moment revêtu du commandement de la paroisse , tandis que Lapointe renfermé chez lui sous la protection des canoniers (1) , dont on avait d'avance préparé la neutralité , laissait le champ libre aux bourreaux de ses frères.

On arrêta d'abord Mahotière , Raoul & les trois Gaspard. A l'entrée de la nuit , des patrouilles tirées de la compagnie de Laval , conduites par lui-même , par Marillac aîné , Toutine , Bonnet , Parage , Desjouet & autres , s'emparèrent des trois le Roux , de la Bastille , Pierre Lully , le Gros , Simon Duharlay , Bastiat , Dasque , François Labattut , Burret (2) , Prospère (3) , &c. hommes de couleur ; de

(1) Ces canoniers étaient des jeunes gens de couleur , dont les plus âgés avaient tout au plus 18 ans. Leur capitaine nommé Maurice , homme ignorant & grossier , persuadé lui-même qu'on devait se borner à des arrestations , le leur persuada à son tour. Il est bien étrange & bien dommage que ces jeunes gens , d'une activité & d'une bravoure à toute épreuve , profitent encore leurs bras à la défense d'un gouvernement qui sanctionne par l'impunité le massacre de toute leur race , rejette sur les émigrés qui les commettent , l'horreur de ces forfaits politiques , & anéantit dans les hommes de couleur une armée d'ennemis intérieurs que leurs intérêts tiendraient toujours prêts à se soulever en faveur de la France.

(2) On le fusilla au bord de la mer , au lieu de le conduire à bord.

(3) Comme il ouvrait sa porte , il reçut trois balles au travers du corps d'un coup de trabouc que lui tira Parage , on l'embarqua dans cet état.

Cezar , africain libre , de Dupleffis , de Chataigner , de Dreux , de Bezau & de son beau-frère ; ces deux derniers mariés à des femmes de couleur.

On escorta ces prisonniers à bord de la frégate anglaise l'Hermione , qui fit voile le lendemain matin à 11 heures pour le Port-au-Prince.

Au même instant les Africains (1) composant les deux compagnies de maréchauffée aux ordres de Buret & de Prospère , furent , à l'exception d'un très-petit nombre , conduits dans les prisons.

Dans l'après-midi , le jeune Brouard qui se sauvait ; la Tortue , Africain libre du Cap , ci-devant membre de la Commission Intermédiaire , & quelques hommes de couleur de St-Marc , réfugiés dans la paroisse de l'Arcahaye , furent aussi arrêtés & emprisonnés. Vers les 6 heures du soir , arrivèrent du Port-au-Prince 60 soldats de ligne anglais , & le régiment des volontaires africains de Dessource , venant de St-Marc.

A 11 heures , Laval à la tête de sa compagnie , investit la prison , fait élargir les détenus au nombre de soixante-quinze , & descendant avec eux la grande rue du Bourg , il tourne à gauche & continue sa marche le long du rivage jusqu'à l'embarcadere de

(1) Ces Africains étaient en tout au nombre de cent , affranchis par leurs *maîtres* , pour servir dans ce corps & contenir leurs semblables dans l'esclavage ; ils avaient reconnu leur erreur , comme ceux qui servant les anglais , combattent sottement contre leurs propres intérêts , s'apercevront tôt ou tard de leur duperie.

l'habitation *Poy la générale* établie au Boucassin. Arrivé dans cet endroit, l'un des plus favorables aux forfaits médités, il ordonna de faire halte. Les victimes avaient les bras liés derrière le dos & attendaient la mort. — Le féroce Laval, Toutine, Parage, Bonnet, Darmagnac, Piot, Larrack, procureur de l'habitation Guilhem & Desvaux, les tirent à fur & mesure des rangs où elles étaient pressées, les traînent au bord de la jettée, les massacrent à coups de sabres & de poignards, & les plongent dans la mer.

Le lendemain les cadavres portés sur les vagues que la brise d'Est poussait contre le rivage, attestèrent les horreurs que les ombres de la nuit avaient cachées & semblaient venir demander vengeance.

Parmi les malheureux immolés dans cette nuit abominable, & qui étaient en grande partie des Africains des deux compagnies de maréchaussée de Buret & Prospère, se trouvèrent le jeune Brouard, âgé de 17 ans, & l'africain la Tortue, homme d'une probité intacte, qui par ses mœurs douces & honnêtes, avait forcé les Colons blancs à avouer l'estime qu'il leur inspirait. — Des monstres enfoncèrent le poignard dans ce cœur vertueux. — Quel était son crime ? Il n'avait pas cessé d'être l'ami, le défenseur des blancs dans toutes les circonstances, même dans celles où leur ingratitude à son égard & leurs complots contre sa caste auraient excusé son indifférence..... Mais il suffit d'être noir ou jaune pour être coupable aux yeux de ceux qui n'ont d'autre mérite que la blancheur de la peau.

Le

Le surlendemain les milices blanches se répartirent en patrouilles & parcourant les habitations, fusillèrent plusieurs africains & africaines (1) soupçonnés d'avoir eu part à la conspiration réelle ou prétendue de livrer l'Arcahaye aux républicains ; car cette conspiration a toujours été un mystère pour les prophanes, & c'est en vain que 4 mois après les massacres, j'ai fait pendant mon séjour à l'Arcahaye, toutes les recherches que la prudence ne me défendait pas, soit en hasardant quelques questions à ceux qui devaient être le mieux instruits, soit en causant confidamment avec le reste des mécontents, je n'ai jamais rien obtenu qui prouvât avec évidence le prétendu complot dont on avait accusé les hommes de couleur ; tout, au contraire, m'a confirmé le dessein bien avéré d'affaiblir, sous diverses prétextes, & par précaution cette race d'hommes, car on la regarde comme très-dangereuse dans le voisinage d'un gouvernement républicain.

Cependant les prisonniers embarqués sur la frégate anglaise l'Hermione, étaient arrivés dans la rade du Port-au-Prince, & l'on avait déjà mis en liberté deux blancs (2) nommés Duplessis & Chataignier. Tous les hommes de couleur & blancs

(1) Les fusilleurs leur arrachaient leurs anneaux & leurs boucles d'oreilles d'or, & se disputaient entr'eux ces dépouilles.

(2) Le notaire Dreux (blanc) & F. Labattut, homme de couleur, avaient été relâchés à l'Arcahaye même, quelques heures après leur embarquement.

mariés à des femmes de couleur , transférés dans les prisons de la ville , y attendaient leur jugement ; à l'exception des le Roux , Granville^r, Drouillard & Lully , qu'on avait laissés à bord pour être fusillés sans aucune forme de procès.

Les patrouilles & les fusillades sur les habitations , continuèrent à l'Arcahaye durant six semaines. Plusieurs hommes de couleur furent dénoncés. Une certaine Dame Momin , habitante de la Montagne , en designa six comme assassins de son mari. On fusilla trois des accusés ; les autres allaient subir le même sort , lorsqu'un habitant blanc du quartier du Fond-Blanc , nommé Esnard , qui d'un endroit où il se tenait caché dans le bois , avait vu , non loin de lui , le commandeur de M. Momin l'assassiner , avec d'autres africains de son habitation , arrivant au bourg de l'Arcahaye , déclara ce qui s'était passé sous ses yeux. — Personne n'ignore dans cette paroisse , les *honteux motifs* qui portèrent la veuve trop coupable , à rejeter sur une race proscrite , le crime de cet esclave.

M. Esnard ne se borna point à cette déclaration ; il dit que les hommes de couleur de la Montagne , bien loin de faire aucun mal , nourrissaient en cachette les blancs qui avaient cherché un asyle dans les bois & que lui déclarant & M. Momin même avaient eu part à leurs soins.

Ces aveux publiquement faits , sauvèrent la vie aux trois accusés encore existans , parce qu'il était impossible aux bourreaux de les dédaigner ouverte-

ment sans faire eux-mêmes celui de leurs iniques desseins. Mais la grande opération ne fut point interrompue ; vingt-six hommes de couleur arrêtés sous différens prétextes , furent conduits & chargés de fers par Laval & ses co-égorgeurs , à bord d'un brig armé , nommé *le Bowfser* , appartenant à M. Dalton , négociant anglais établi au Port-au-Prince. Du nombre de ces prisonniers étaient Greffin (1) , Martiche (2) , Petit , Gautier , Denizart , J. Guillaume Silvain (3) , Casimir , âgé de 13 ans , &c. hommes de couleur ; Lachaise , africain , âgé de 60 ans ; un maître d'école blanc , nommé Cachambeau , âgé de 63 ans , &c. &c.

Quarante blancs armés commandés par Parage , s'embarquèrent sur le même bâtiment , & Lapointe sortant de son repaire accompagné d'un aide-de-camp , de neuf jeunes gens de couleur armés , de Lérès & de Laval qui présidant au départ , allait & venait , soufflant sa rage dans le cœur des affidés ,

(1) Parent des le Roux. Instruit de leur arrestation , il écrivit à Lapointe pour lui demander un sauf conduit qui le mit à même de terminer sans trouble les affaires qu'il avait à l'Arcahaye. Il se rendit au Bourg sur la foi de cette pièce astucieuse , & fut arrêté trois jours après son arrivée.

(2) Détenu au Port-au-Prince comme suspect , & élargi par la protection de Lapointe dont il était l'ami , vint loger chez ce commandant & s'y croyait en sûreté ; une patrouille de Laval l'arrêta sur la place comme il se promenait tranquillement avec Greffin. Lapointe ne le reclama point.

(3) Dénoncé par son propre père , le vieux Silvain Gardien de la digue du Boucassin.

se rendit lui-même au quai. Au moment où il entra dans la chaloupe du brig, Laval prit congé de lui & lui dit à haute voix : *Point de faiblesse commandant ! Souvenez-vous de ce que vous avez promis !* On se sépare ; Laval reste au Bourg chargé du commandement , & Lapointe arrive à bord. Il accoste Parage , lui parle un moment à l'oreille , descend dans la chambre où l'attendait une table couverte de bouteilles & se sature de vin tandis que les chevaliers du poignard se préparent à se gorger de sang. Parage pose deux sentinelles à la porte de la chambre , le configne & défend de laisser entrer qui que ce soit. Il faisait nuit. — Vers le milieu du canal , entre l'Arcahaye & le Port-au-Prince , on fait mettre en faisceau , sur un passavant , les armes de 9 canonnières , on les place eux-mêmes sur le gaillard d'arrière , ainsi que l'aide-de-camp qui était de couleur , & les 40 blancs se rangent sur plusieurs rangs , entr'eux & la grande écoutille. Le capitaine du brig reçoit ordre de mettre en panne. Cette manœuvre faite , Desvaux , gérant de l'habitation du Buisson au Boucassin , Marguery , économe sur l'habitation Mérotte ; Bonnet , gérant de l'habitation Vergès aux Vases , & Joseph Meynardie , espèce de Parent renié des Meynardie du Port-au-Prince , se détachent des rangs , armés de pistolets & de poignards , descendent dans la calle , arrachent Greffin des fers & le traînent sur le pont. Parage le voyant paraître , arme son fusil ; *qu'allez-vous faire M. Parage ?* lui crie l'aide-de-camp de couleur qu'on avait barré avec les canon-

noniers sur la dunette ? — “ Taisez-vous , Monsieur , lui répond l'exécuteur avec le ton de la menace ; prenez garde à vous même ” — A ces mots , il tire sur Greffin , l'étend sur le pont & le fait jeter à la mer. Ce malheureux avait encore un reste de vie ; on l'entendait crier en nageant : “ achevez-moi , bourreaux , achevez-moi ”.

Cette manière d'*expédier* étant trop longue & trop incertaine , il fut convenu entre les cinq égorgeurs que Parage se bornerait à charger les pistolets & les passer aux autres. En conséquence on étendait les prisonniers sur un canon , les deux tiers du corps hors du sabord & on leur disait : “ détape cette pièce ”. Au moment où ils approchaient la tête & la main de la gueule du canon , Desvaux , Bonnet , Marguery & Joseph Meynardie , placés sur le plat bord , leur brûlaient tour à tour la cervelle ; d'autres apostés pour cet effet , les culbutaient dans la mer.

Vingt-quatre furent assassinés de cette manière , & à la honte de l'espèce humaine , les bourreaux se disputèrent entr'eux le plaisir de sacrifier les victimes.

A côté de ce spectacle affreux , l'équipage composé d'Anglais , d'ennemis mortels de la France , était dans la consternation ; à peine sa douleur comprimée par la crainte , osait-elle s'exhaler de tems en tems par un appel à la Divinité. *O Lord ! O Lord !* s'écriaient ces marins d'une voix tremblante & entrecoupée de sanglots..... Les mains devant les yeux & appuyés sur le bord opposé avec

quatre Français (1) dont les cœurs tombaient en lambeaux , que pouvaient-ils hélas ! [que frémir d'horreur & gémir de leur impuissance.

On jugera sans peine des angoisses que devaient éprouver les neuf jeunes gens de couleur qu'on avait désarmés avant le massacre quoiqu'ils formassent *la Garde d'honneur*.

Il ne restait plus aux fers que le jeune Casimir. Parage demanda sa grace en faveur des services qu'il venait de rendre & l'obtint malgré quelques murmures. C'était le fils de la nourrice de l'enfant de Lapointe.

Le Commandant informé que tout était fini , monta sur le pont , dit au capitaine de continuer sa route , & après avoir déploré dans un discours hypocrite la dure nécessité où l'on s'était trouvé de verser le sang de quelques *traîtres* , il redescendit dans la chambre avec les héros de cette horrible tragédie. Là il ordonna de verser à boire & entonna la complainte royaliste , *Un Troubadour Béarnois* &c. les autres chantaient le refrain ;

Et Louis fils de Henri ,

Est prisonnier dans Paris.

(1) Hugues procureur de l'habitation Raby aux Vases , Ostein Dubourg , habitant propriétaire aux Vases , Lérès exclus comme eux de ce complot d'iniquité malgré son intimité apparente avec La Pointe qui ne lui confiait , au fond , que ses affaires d'intérêt , & Lesca , passager à bord du brig , homme doux , humain , incapable de concevoir l'idée de ces atrocités avant qu'il en fut le témoin.

Cette orgie de cannibales dura jusqu'au Port-au-Prince.

Le brig n'y fut pas plutôt arrivé , que les matelots s'empresèrent d'annoncer les assassinats dont ils venaient d'être les témoins. A cette nouvelle , M. Martin capitaine de la frégate la Magicienne & le colonel Merckam alors commandant de la place , se transportèrent chez le général & le sommèrent au nom de la justice & de l'humanité , de faire arrêter cette bande de bourreaux. M. Horneck objecta la faiblesse du gouvernement , le besoin qu'on avait des Français &c. & finit par dire à ces Messieurs qu'ils pouvaient s'assurer de Lapointe & de sa troupe , mais qu'il exigeait qu'ils se rendissent responsables des conséquences d'une mesure aussi imprudente.

La réponse intimida Martin & Meckam , en même tems qu'elle enhardit les égorgeurs : ils portèrent l'audace jusqu'à demander qu'on leur livrât les prisonniers envoyés depuis quelque tems de l'Arcahaye & qui étaient toujours détenus sur la frégate l'Hermione & dans les prisons de la ville. Cette demande atroce fut sans doute suggérée par Lapointe ; car le bruit courait que les détenus allaient être interrogés devant une cour martiale & que certains d'entr'eux se promettaient de dénoncer une cotrespondance qui existait entre cet homme & des chefs républicains avant & pendant l'attaque de St-Marc ; correspondance dont Choute le Brun était le porteur. Mais comme les prisonniers étaient au pouvoir du gouvernement ; comme ils ne pouvaient

être livrés qu'en vertu de son ordre , comme cet ordre eut été une adhésion manifeste à leur assassinat , le gouvernement craignant avec raison , que les républicains , à qui il n'aurait pu présenter aucune excuse , n'usassent de représailles à l'égard des anglais , refusa formellement de le donner.

Furieux de ce refus , les égorgeurs persistèrent encore, jusqu'à ce que désespérant de réussir , ils se rembarquèrent pour aller se venger sur le reste des hommes de couleur de leur paroisse , de ce qu'ils appellaient l'ingratitude des anglais.

Laval les attendait avec vingt-deux victimes qu'il avait arrachées nuitamment de leurs demeures , & qui furent égorgées par lui & Desvaux , à l'embarcadere dit du Boucassin. De ce nombre était Cazimir Bataillé. Ce jeune homme avait sauvé la vie à Toutine (1), le 29 mars 1792 , jour de l'insurrection des africains commandés par Coffi. Mais Prospère , immolé à bord du brig , ne l'avait-il pas sauvée le même jour à Parage , Bernard , Joseph Meynardie & Brocard , en s'exposant à tous les dangers pour les conduire à St-Marc ?

(1) Cet homme , ou pour mieux dire ce monstre , commandait un détachement à l'assassinat de son libérateur. " Comment M. „ Toutine , lui criait ce malheureux , vous à qui j'ai sauvé la „ vie , vous souffrirez que l'on m'assassine sous vos yeux ? " — „ Expédiez donc vite ce b... là , je crois qu'il m'attendrit „ — Quelle réponse !

Et la foudre , grands Dieux , reposait dans vos mains !

Ce

Ce n'était pas assez d'avoir égorgé tant de malheureux, il fallait encore ruiner leurs familles & les réduire au désespoir. Cet ouvrage était digne du buveur de sang Laval. Quelques jours après les massacres, il se mit à la tête d'une patrouille, incendia leurs habitations, s'empara de leurs chevaux & autres effets, & les partagea avec ses satellites. Ne montait-il pas à la face de tout le monde, le cheval du jeune Brouard qui avait expiré sous ses coups de poignard, & chacun des bourreaux ne s'était-il pas à son exemple, rendu propriétaire (1) des dépouilles de ses victimes? Que certains procureurs & gérans de l'Arcahaye qui végétaient il y a trois ans, dans la misère, au Continent Américain, indiquent, s'ils en ont l'audace, la source où ils ont puisé en si peu de tems, les immenses fortunes dont ils jouissent aujourd'hui.

Il paraissait vraisemblable que les prisonniers de l'Arcahaye détenus à bord de l'Hermione & dans les prisons du Port-au-Prince subiraient au moins un interrogatoire, mais on crut pouvoir se dispenser, à leur égard, de toute sorte de forme de justice. En vain les épouses des le Roux importunaient le gouvernement de leurs sollicitations, envain elles arrosaient chaque jour de leurs larmes les genoux des

(1) Je défie qu'on cite une seule circonstance où l'on ait fait rendre gorge aux spoliateurs des hommes de couleur, je dis depuis la révolution, durant le règne sanglant des assemblées Coloniales ou sous le gouvernement anglais.

femmes blanches le plus en crédit à cette cour Gallo-Britannique , aucunes démarches , aucunes prières n'avaient de succès , & ce ne fut qu'après une détention de six semaines que le conseil privé du général Horneck composé de colons blancs français , voulut bien consentir à l'élargissement de ces victimes de la plus infernale politique. Mais quel élargissement grands Dieux , que celui qui n'eut pour objet que de changer le lieu de leur captivité , & de rendre leur sort encore plus cruel en les privant des consolations que versent dans le cœur de l'homme souffrant la vue , les soins (2) de ses parens & de ses

(1). Les prisonniers de l'Arcahaye jouissaient du moins de ces consolations lorsqu'ils étaient dans les prisons du Port-au-Prince. Ils les avaient obtenues de l'âme sensible du colonel Merkam. Leurs épouses, leurs mères, leurs sœurs, pouvaient les voir, leur apporter des alimens préparés de leur mains, & qu'ils mangeaient sans répugnance & sans crainte. Elles pouvaient aussi leur amener des notaires pour mettre ordre à leurs affaires de famille, & consacrer, par des actes publics, leurs dernières volontés. Je fus peut-être le premier qui fit des démarches auprès de cet officier vertueux; c'était en faveur d'une amie dont l'oncle nommé Mahotière gémissait dans les fers. Le souvenir de l'accueil affectueux qu'il me fit lorsque je lui eus annoncé le sujet de ma visite ne s'effacera jamais de ma mémoire. " Je ne vous connais pas, „ me dit-il, mais, qui que vous soyez, votre démarche me rend „ votre ami: affeyez-vous, je vous prie, continuait-il en me serrant „ la main, je suis bien fatigué, mais je vais me délasser en écrivant „ la permission que vous désirez. Deux minutes après il me l'apporta, „ & m'engagea beaucoup à venir le voir. Depuis cette époque, je me présentai deux ou trois fois chez lui sans avoir le bonheur de le rencontrer, & vers la fin du mois de Mars 1795, étant à

amis. — Il furent donc transférés à bord des *prison-ships* de la Jamaïque, cloaques infects, où l'eau toujours croupissante exhalant une odeur empestée, inocule par tous les pores le germe de toutes les maladies; où un nouveau Cerbère apaise la faim des proscrits avec des alimens que leur disputent les vers, leur soif avec de l'eau plus exécrationnelle encore que ses tourmens, & où un génie destructeur ne semble pourvoir au soutien des êtres vivans que pour tenailler plus à loisir leur existence.

Hommes dénaturés, conseillers barbares ! vous qui par une féroce hypocrisie voulûtes, même en mettant le comble à la misère & au désespoir de ces infortunés, vous faire un mérite de votre cruelle indulgence; si vous étiez susceptibles de remords, si vos cœurs de bronze, tout-à-coup amollis, pouvaient être touchés de ce spectacle déchirant, je voudrais, pour votre unique châtiment, qu'il fut offert à vos égards.

“ Il est avec l'*Enfer* des accommodemens ,,,

Dumas', chef de la justice, vint bientôt à la Jamaïque au sujet d'un différend qui s'était élevé au Port-au-Prince entre le Pouvoir civil & le Pou-

l'Archaye, j'appris avec douleur qu'il avait été tué dans une sortie contre les Républicains du Sud qu'il combattait à regret, car cette guerre ne convint jamais, ni à ses principes, ni à son cœur. Je le regrettai beaucoup; sa perte en fut une pour l'humanité. il fut enseveli au Port-au-Prince, où les malheureux doivent sentir qu'il est descendu tout entier dans le tombeau.

voir militaire. Il exerçait alors un grand ascendant sur l'esprit caduque du général Williamson. Ceux des prisonniers qui, avant leur départ, avaient pu se procurer des moyens, s'avisèrent de se servir de lui pour obtenir des passeports pour l'Amérique septentrionale, & à cet effet, ils mirent à l'épreuve de l'or la haine qu'il portait aux hommes de couleur; elle s'endormit un instant au son de trois cents quadruples transmises par les agens des le Roux, riches capitalistes; d'autres lui firent acheter leur liberté pour des sommes assez fortes quoique moins considérables. La majorité pauvre & par conséquent toujours criminelle, resta dans la captivité, jusqu'à ce que l'impuissance du gouvernement lui laissât le choix entre une mort lente & douloureuse, & l'avantage de courir la chance des poignards des royalistes & des combats contre les républicains.

Revenons à l'Archaye. Gorgés de sang & de pillage, les assassins jetaient encore un œil vorace sur les canoniers qui formaient à-peu-près le reste des hommes de couleur de cette paroisse. Mais Lapointe toujours prévoyant, même au sein des honneurs dont on le comblait, les défendit constamment contre leur rage : il objectait leur jeunesse & sur-tout la résignation avec laquelle ils avaient souffert ce qu'on appelait *le châtiment des scélérats*, en même-tems qu'il les mettait secrètement en mesure d'opposer la force à la force. C'était au fond pour se les conserver & s'en faire un appui dans le cas très-probable où les *anti-mulâtres* oubliant un jour sa criminelle

déférence, voudraient attenter à sa vie ; car à Saint - Domingue il suffit d'avoir le teint cuivré pour ne mériter de gratitude, ni par les forfaits, ni par les vertus. Je me suis apperçu, pendant le séjour que j'ai fait à diverses reprises à l'Arcahaye depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Juin 1795, que bien en avait pris à Lapointe de se ménager une garde pour ainsi dire toujours rangée autour de lui. La vue des canonnières qui obéissent aveuglément à ses ordres, moins par attachement que pour avoir un chef habile que son propre intérêt porte à les préserver de leurs ennemis, a renforcé dans plusieurs circonstances l'effet de l'opinion repressive où l'on est qu'il peut à son gré insurger ou faire rentrer dans l'ordre les Africains de son territoire, & anéantir, au premier signal, le parti qui se leverait contre lui. Opinion aussi fautive que toutes celles dont se repaifent les esprits coloniaux. Les africains redoutent & par conséquent n'aiment pas Lapointe ; ils ne s'insurgeraient à sa voix que pour rentrer sous les lois républicaines, & je ne crois pas que depuis la chute du terrorisme, il se soit persuadé que les crimes dont il est le complice, puissent être rachetés par des cannes à sucre qui végétèrent dans le sang. Aussi lorsqu'on le contrarie où qu'il est instruit de quelque menée des principaux égorgeurs pour le supplanter (1) ou l'assassiner, se ment-il à lui-même en

(1) Qui croirait que ces monstres se disputent sans cesse entr'eux & même avec lui, l'honneur d'avoir maintenu l'esclavage & con-

menaçant d'une insurrection ; il finit toujours par pleurer , prendre des mesures de sûreté & se plaindre au gouverneur , qui , suivant les circonstances , l'exhorte à renouer avec ses rivaux , ou leur enjoint de quitter l'Arcahaye & les place ailleurs. C'est ainsi que Laval qui avait en quelque sorte , arboré au Boucassin l'étendard de la révolte contre lui , fut mandé au Port-au-Prince , & fait , au bout de quelques jours , colonel d'une légion africaine , tandis que dans une circonstance presque semblable , le gouvernement décida Lapointe à se raccommoder avec Depestre (1), dont il avait lui-même dénoncé les intrigues.

Les six premiers mois de 1795 se passèrent à l'Arcahaye sans effusion de sang humain. Le gouvernement alors affaibli par la mortalité des troupes Européennes , s'occupait de la formation de nouveaux régimens composés d'*Africains* que l'on tirait des habitations , avec promesse d'en payer la valeur aux *propriétaires*. Les plus célèbres égorgeurs placés dans ces régimens en qualité d'officiers , employaient leur tems à exercer ces soldats au métier des

servé les habitations pour le roi d'Angleterre , en égorgeant les hommes de couleur & les africains des deux sexes soupçonnés d'être enclins à l'insurrection. C'est cependant un fait public , incontestable & qui se plaide en quelque sorte chaque jour dans le conseil privé & dans le cabinet du gouverneur. Quelle idée l'anglais , qui se sépare un moment de la politique sanguinaire de son gouvernement , doit avoir de cette espèce de français ?

(1). Celui-ci est royaliste , mais trop brave pour être assassin , il ne s'est trouvé à aucun massacre.

armes , & à souffler dans leurs ames la haine contre les hommes de couleur. Le seul Laval , mandé depuis au Port-au-Prince , d'après les plaintes de son supérieur Lapointe , s'amusait dans ses momens de loisir à les vexer & à les chasser de leurs demeures en y mettant le feu. Je pourrais citer entr'autres casés brûlées par lui , celles des enfans de M. L'Évêque , qui , par la volonté testamentaire de feu leur père , & le *consentement* des gérans , restaient sur l'habitation de ce nom. Cette atrocité fut impunie comme les autres ; Lapointe n'en fit aucune mention dans la liste de ses griefs contre le commandant du Boucassin (1) , trop adroit pour l'accuser , en cela , d'une conduite méritoire auprès du gouvernement qui approuvait tacitement tout ce qui tendait à la destruction , pourvu qu'il ne fut pas compromis. Pour se faire une idée de ses vues à l'égard des hommes de couleur & de la connaissance qu'en avait Lapointe , il faut savoir

(1). Laval était procureur d'habitation , commandant au Boucassin sous l'inspection de Lapointe. Arrivé depuis peu de tems de Jérémie , où il avait fait son apprentissage de bourreau , chaque pas qu'il fit dans son nouveau séjour fut marqué par un nouveau crime. Il était aidé de ses confrères procureurs , parce que pillant comme eux , & les hommes de couleur assassinés , & les blancs propriétaires , il fallait bien que sa main de procureur fermât ses yeux de commandant. En tout , c'était un monstre toujours altéré de sang ; il ne parlait jamais des hommes de couleur sans écumer de rage. Cent fois il a juré , devant Lapointe même , de n'épargner aucun de ceux qui lui tomberaient sous la main. Je suis surpris que l'énergumène O'Shiel ne lui ait pas élevé une statue il est digne de ses principes abominables.

que depuis le siège avorté de St-Marc , non seulement il a souscrit à leur massacre , mais encore il n'a jamais sollicité aucune grace en faveur d'aucun d'eux , lorsque sous les plus légers prétextes , on les a emprisonnés dans quelque port Anglais , ou condamnés aux *prison-ships* de la Jamaïque. Toutes les fois que par des motifs particuliers il a pris intérêt à quelque homme de sa *caste* , c'est par Depestre , ou au nom de Depestre qu'il a sollicité , craignant que la couleur de sa peau ne le rendit suspect , & ne fit tort à son autorité.

Depuis la formation des régimens Africains destinés à combattre les armées Républicaines au dehors , & à balancer dans l'intérieur , l'effet que pourrait produire en faveur de la France , l'influence des hommes de couleur sur les atteliers , il a semblé sur-tout , s'être fait une loi d'abandonner entièrement ses frères & les autres vrais français aux caprices barbares de leurs ennemis.

L'hyver dernier , une barge Républicaine ayant été prise par George Dupetitouars, capitaine d'une goëlette alors affectée au convoi des denrées de l'Arcahaye au Port-au-Prince; trois des prisonniers , dont un blanc , un homme de couleur & un Africain de Curaçao , furent pendus sous ses yeux , en vertu de la décision d'un conseil de guerre , composé d'officiers subordonnés à son autorité.

S'il est contre les loix de l'humanité & de l'honneur de sacrifier un ennemi vaincu & que l'on tient en sa puissance , le crime devient bien plus énorme lorsqu'il est

est préparé par un acte de mauvaise foi qui prive les prisonniers de la faculté de réclamer les loix de la guerre , & l'on fait que Dupetitouars (1) avait soustrait la lettre de marque : c'est la déclaration que firent les prétendus coupables interrogés par un membre du conseil qui cherchait à les sauver. Ce membre ayant observé que tout corsaire muni d'expédition^s devait être considéré comme légalement armé , & jouir de la protection due à des prisonniers de guerre , le *vicomte* d'Alzon colonel en second de la légion de Lapointe , & le *chevalier* de Berruyer, major de la place , lui imposèrent silence : " Le commandant a ,, assuré qu'ils n'avaient point d'expédition , lui dirent- ,, ils avec colère , & cela doit suffire à vous & à ,, tout le monde. "..... Sera-t-on surpris d'après ce seul trait que s'il se trouve dans les ports anglais des hommes doués de quelque sensibilité & pénétrés des moindres principes de justice , leur présence devienne importune au gouvernement britannique , à ses meneurs & à ses instrumens ? Les scélérats de toutes les nations & de tous les partis purent-ils jamais supporter les regards des vrais amis de l'humanité ?

Je ne parlerai pas des atrocités particulières exercées au Mirbalais par le *Vicomte* de Bruges , l'un des

(1) Il retint aussi auprès de lui & fit servir comme esclaves , un enfant de couleur & un jeune Africain libres qui se trouvèrent à bord de la barge. Ces exploits & d'autres du même genre l'ont promu au commandement d'une espèce de corvette qui croise entre le Port-au-Prince & l'Archaye , & jusqu'au Môle lorsqu'il n'y a pas de danger.

conquérans de cette paroisse, où il se vautre dans l'or & le sang depuis qu'elle est au pouvoir des anglais. Il me faudrait pour cela des détails circonstanciés que je n'ai pas encore reçus. Tout ce que je fais bien positivement, c'est que les victimes sont toujours des hommes de couleur. Il lui est d'autant plus facile de justifier ses défiances & ses cruautés aux yeux des tigres qui pensent & sentent comme lui, que les Mirbalaisiens en général, simples comme la nature, inséparables de leurs petites propriétés, trop peu instruits pour se douter du gouvernement qui leur convient, trop paresseux pour se garder ou pour se défendre, toujours faciles à céder aux avis captieux de l'intrigue, lorsqu'elle emprunte le langage de la bonne foi, se sont tour-à-tour laissés prendre avec la même facilité par les espagnols, les républicains & les émigrés à la solde du roi d'Angleterre. — Cette population a besoin d'être fortement stimulée (1) pour sortir de sa nullité, & bien dirigée pour en sortir avec avantage, comme les africains de Jérémie, pour secouer le joug Britannique & devenir utiles à la France, ont besoin d'être éclairés & sur ses dispositions bienfaisantes à leur

(1) On pourrait objecter que dans les premiers tems de la révolution, les hommes de couleur persécutés dans leurs paroisses allaient se réfugier sous sa protection, & que son attitude imposante en effrayant les *anti-mulâtres* a souvent donné des inquiétudes au gouvernement même; mais c'étaient les réfugiés la plupart instruits & très-braves qui remuaient cette masse indolente, & qui en étaient l'ame.

égard , & sur l'erreur absurde où on les entretient , que les hommes de couleur dont l'existence politique est liée à la liberté générale , que les hommes de couleur dont la force & la sûreté consistent dans la protection du gouvernement français & dans leur union intime avec les africains , ont conçu l'extravagant dessein d'égorger ceux de Jérémie & de se venger par un crime impossible , de la guerre qu'ils leur ont aveuglément faite sous la conduite de leurs ennemis communs.

On a aussi levé au Mirbalais des régimens africains avec la même destination , que ceux des autres quartiers.

Il n'y a pas de doute , d'après les sommes énormes consacrées à l'entretien de ces régimens , dont le nombre s'accroît chaque jour , d'après les principes de haine contre les hommes de couleur qu'on leur inculque , d'après la magnificence avec laquelle on récompense leurs moindres actions d'éclat , d'après les menées des agens des anglais auprès des africains au service de la République, il n'y a pas de doute , dis-je , d'après tout cela que le gouvernement Britannique n'ait pris le parti de tenter la conquête de St-Dominique par les mêmes hommes que la France emploie pour la défense de cette colonie.

Si l'on se rappelle la trahison de Dieudonné & de Pompée (1) , chefs des Africains de la montagne du

(1) On fait que le général Rigaud les a depuis fait arrêter par leurs propres soldats.

Port-au-Prince, si l'on observe avec attention ce qui naguère s'est passé au Cap-Français, on verra que les agens du gouvernement Britannique déguisés sous différentes formes, secondent parfaitement les vues chez les républicains, les uns en suggérant aux africains des doutes sur la liberté générale, afin de les décourager, de les insubordonner & de les rendre plus faciles à vaincre ou à gagner, les autres en soufflant dans leurs cœurs tous les feux de la haine & cherchant à se lier avec eux pour exterminer les hommes de couleur, moins ignorans & aussi intéressés que les africains même à la liberté générale, & dont la disparition jointe aux autres effets de l'intrigue, produirait bientôt le retour de l'esclavage, pour peu que les chefs républicains fussent susceptibles de corruption. Voilà donc une connivence avec les anglais bien établie, bien reconnue, que les Délégués du Directoire n'auront pas de peine à éclairer, & qu'il est digne d'eux d'anéantir.

Les funestes effets de cette connivence leur crevent, pour ainsi dire, les yeux dans ce moment-ci. Cambefort, à la tête d'une poignée d'émigrés, n'a-t-il pas débarqué sans obstacles du côté du Fort-Dauphin ? Un nombre considérable d'Africains de la partie du Nord n'a-t-il pas levé l'étendart de la révolte ? (1)

(1) Voyez la proclamation des délégués du directoire, en date du 23 Août dernier, (1er Fructidor).

Ce serait peut-être ici le cas de remonter à l'origine des derniers troubles , & de demander quelques éclaircissémens sur l'arrestation du Général Lavaux & de l'Ordonnateur Perroud ; arrestation criminelle à la vérité , mais dont il serait intéressant de connaître le véritable sujet. Peut-être donnerait-il la clef de tous les événemens qui l'ont suivie.

Ce serait peut-être le cas de demander pourquoi Perroud dans son écrit intitulé : *Précis des derniers troubles qui ont eu lieu dans la Partie du Nord de Saint-Domingue* , accuse les hommes de couleur d'avoir formé le complot d'égorger tous les blancs ? Cette accusation vague , dénuée de toute espèce d'indications positives & de faits , fut-elle simplement calculée pour produire une explosion subite & irréfléchie contre les prétendus conspirateurs , ou bien Perroud se réserva-t-il de la justifier dans un moment plus calme ? J'ai beau lire & relire son écrit , je n'y trouve d'autres faits que les coups de bâton & l'emprisonnement subis par le Général & l'Ordonnateur. C'est bien assez sans doute pour attirer un châ-timent exemplaire sur les vrais coupables , de quelque couleur qu'ils soient ; mais Henri Perroud avouera que c'est trop peu pour faire exterminer toute une population , & je suis persuadé que non moins généreux que son patron , il n'a jamais prétendu exiger une réparation aussi éclatante. Sans doute des motifs plus grands , plus nobles que le ressentiment , guidèrent sa plume éloquente , & s'il

a suivi dans son écrit (1) la tactique des émigrés anglo-manisés & des faux républicains, s'il a cherché

(2) Il paraît que Sonthonax dans son discours aux impliqués dans l'affaire du 30 Ventose, lorsqu'il les mit en liberté, donne une bien mauvaise interprétation aux vues civiques du citoyen Henri Perroud. Qu'on en juge d'après l'extrait suivant de ce discours tiré de l'Impartial, N^o. xxix.

“ Il s'est commis un grand attentat le 30 Ventose dernier dans
„ la ville du Cap.

“ Les hommes investis de l'autorité supérieure ont été attaqués,
„ traînés dans les prisons. — Si jamais des hommes en se plaignant
„ de la tyrannie, pouvaient se croire autorisés à se faire justice
„ eux-mêmes, la plus hideuse anarchie serait le fruit d'un pareil
„ ordre de choses; & si, sous prétexte de tyrannie, chaque indi-
„ vidu suivant ses caprices, tentait de détruire l'autorité qui,
„ contrarie ses goûts & blesse son amour propre; où en ferait la
„ société?

“ Citoyen, celui-la est ennemi de la République qui cherche
„ à faire naître des divisions entre ce que nos anciens oppresseurs
„ appelaient des castes. *Il n'y a pas de castes coupables. Lorsqu'il*
„ *y a des crimes commis, ce n'est pas la peau, c'est le cœur qu'il*
„ *faut accuser. Et nous nous empressons d'improver hautement les*
„ *écrits dans lesquels une funeste doctrine, contraire à nos principes,*
„ *aurait été exprimée. Les noirs, les hommes de couleur, les blancs*
„ *ont vu sortir parmi eux des traitres, des ennemis des droits*
„ *des hommes, & ce n'est pas nous qu'on pourra accuser de faire*
„ *rejaillir sur la classe entière, les fautes des individus.*”

Cet article inséré dans la gazette de Parent, deviendrait très-piquant, sur-tout s'il avait soin de le placer à côté de son avis en lettres d'un pouce, que je transcris ici mot pour mot :

“ PRECIS des derniers troubles qui ont eu lieu dans la partie
„ du Nord de Saint-Domingue, adressé au ministre de la marine
„ & des Colonies par HENRY PERROUD, ordonnateur de Saint-
„ Domingue. Ce mémoire qui contient un détail fidelle des nou-

à soulever les africains & les européens contre les hommes de couleur, si à la suite de son écrit, il est survenu des troubles, si au milieu de ces troubles dont les agens britanniques ont tiré parti, Perroud a fait voile pour le Continent, afin de se trouver plus à portée de faire ratifier au Cap sa commission *d'Agent générale de la République aux Isles neutres & alliées de la France* !!! Si vers son départ Cambefort a débarqué dans la partie du Nord, s'il a trouvé des nègres insurgés d'avance & portant une cocarde qui n'est pas tricolor, c'est sûrement par l'effet d'un concours fortuit; car il est possible, (& cela dépend des circonstances), qu'un administrateur républicain se serve, pour rétablir l'ordre, des mêmes moyens qu'on emploie chez les anglais..... Peut-on d'ailleurs soupçonner un homme qui s'est toujours distingué par sa probité, son désintéressement & son républicanisme ? Ce serait vouloir que les battus payassent l'amende, & PERROUD dit n'avoir pas le sou.

Ce serait peut-être le cas de demander pourquoi Perroud & Lavaux viennent au Continent (1) au lieu d'aller en France pour y recevoir les couronnes civiques dûes à leurs travaux, & poursuivre Villate qu'ils ont accusé ?.....

„ veaux attentats des MULATRES, prouve jusqu'à quel point
„ la France peut compter sur leur attachement & leur patriotisme.

“ On le trouve à l'imprimerie de cette feuille. ”

(1). Le premier est arrivé à Philadelphie, l'autre doit, dit-on, le suivre de près.

Mais je m'apperçois que je m'carte de mon sujet.

J'ai dit dans le N° 2 de cette Réponse , que les hommes & les femmes de couleur réfugiés au Continent , ont été calomniés & persécutés par leurs ennemis jusques dans cet asile sacré où viennent se jeter des hommes de toutes les nations , pour se mettre à l'abri des troubles ou de la tyrannie. Qu'on se souvienne de l'arrivée du convoi français en 1793 , après l'incendie du Cap , lorsque la majorité des habitans de cette ville & les pros crits du Port-au-Prince débarquèrent dans les ports des États-Unis, les uns à demi-nuds , d'autres malades , tous encore tremblans & croyant toujours voir à leur poursuite les républicains qu'ils avaient provoqués. Que l'on dise s'il est faux qu'abusant de la confiance que semble commander la pitié , ils dénoncèrent aux Américains les hommes de couleur comme les auteurs de tous leurs maux ; qu'on ose nier que d'après ces calomnies, les femmes à teint cuivré qui s'étaient sauvées dans les bâtimens du convoi , éprouvèrent toute sorte d'avanies & de difficultés pour se procurer des logemens même en les payant ; qu'on nomme celles qui eurent leur part des fonds accordés par le Congrès & dont la distribution fut dirigée par des colons blancs. N'est-ce pas aux Quakers qu'elles ont dû leur existence ? — Cette société vertueuse ne donna-t-elle pas l'exemple d'une véritable & pure philanthropie ? — A Philadelphie des commissaires qu'elle avait nommés portaient des billets de subsistance

tance à ces infortunées qu'on abandonnait.—A New-York elle subvint indistinctement aux besoins des réfugiés de toutes les couleurs.—Et cependant on entend chaque jour maudire & les Quakers & leurs principes, par d'orgueilleux colons blancs qui n'ont pas dédaigné de recevoir leurs bienfaits.

Il est certain que les hommes de couleur auraient pu se venger de ces nouvelles persécutions.—L'ont-ils fait ? — Long - tems ils dominèrent dans la partie du Sud de St-Domingue où commandait Rigaud, au Cap où commandait Villate, & les colons blancs de bonne foi rendaient alors justice à leur modération, à l'impartialité de leurs chefs. Les mêmes papiers publics qui les accusent aujourd'hui de tous les crimes, de toutes les trahisons, répétaient alors leur éloge.

Au Port-de-Paix, n'était-ce pas les femmes de couleur qui donnaient des soins & des secours à ces mêmes émigrés prisonniers qui tout nouvellement déportés au Continent, ne rougissent pas d'afficher l'ingratitude & de grossir la masse des calomnies dont on accable une classe d'hommes qui leur a montré de l'humanité. Je me plais à croire que quelques-uns de ces déportés conservent au moins au fond de leurs cœurs quelque reconnaissance, mais combien elle perd de son prix par la basse pusillanimité qui l'y retient ; ne vaut-il pas cent fois mieux renoncer à l'estime de quelques hommes cangrénés, que de se montrer injuste, ingrat ou cruel pour la mériter ?

Si l'on remonte à des époques plus reculées, on

voit les femmes de couleur du Cap, oubliant la mort de leurs frères assassinés à plusieurs reprises dans cette ville, aller au devant des femmes blanches échappées aux massacres & à l'incendie de la plaine du Nord, les conduire chez elles & exercer à leur égard les devoirs les plus touchans de l'hospitalité. On voit en 1793, celles du Port-au-Prince qui avaient bien plus à se plaindre, puisque leur sexe même n'avait pas été respecté dans les troubles de l'Ouest, visiter au mépris des soupçons, les colons blancs détenus dans les prisons par ordre des Commissaires-Civils Sonthonax & Polverel, & adoucir leur captivité par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, soit en leur envoyant des vivres, soit en faisant blanchir leur linge, leur fournissant de quoi se coucher & les soignant dans leurs maladies.

Combien de colons de bonne foi n'ont-ils pas avoué qu'après l'affaire du 20 Juin, ils n'eussent pas usé de la même modération que les hommes de couleur & les Africains ? Combien n'ont pas avoué qu'ils durent la vie à leur générosité ?

Qu'un observateur de sang froid entende hurler les factieux dans leurs dissertations politiques, & qu'il leur dise : " Mais les hommes de couleur ne sont pas tous coupables, il y en a au moins quelques-uns qui ne méritent pas la mort ". Aussitôt tous les discoureurs s'emparant de la parole, chacun nommera inconféquemment celui qui la sauva ; & s'il se trouvait dans chaque cercle un homme qui prit note des libérateurs, à peine trouverait-on un seul homme

de couleur qui ne méritât quelque ménagement. Mais à ces aveux succèdent à l'instant de nouveaux accès de rage : " Il faut tous les tuer , il le faut , " crient-ils à tue-tête , tant qu'il en existera la " Colonie ne sera pas tranquille ". D'après une sentence dont la rigueur est appuyée sur des bases de cette nature , il deviendrait inutile de défendre les hommes de couleur , si leur destinée était entre les mains de quelques furieux. Mais ce n'est pas à des furieux que je m'adresse , ce n'est pas non plus à ces hommes dont le système froidement barbare a besoin de leur sang. C'est aux vrais amis de l'humanité , c'est à ceux-là même qui voulant être sévères sans cesser d'être justes , entreront dans le cœur humain & diront s'il est possible que les injustices , la tyrannie & les crimes affreux dont je n'ai rapporté qu'une faible partie , n'aient pas excité quelquefois des vengeances particulières. Sans doute les hommes de couleur ne sont pas exempts de passions , & quel est l'être dans la nature qui n'est pas sensible au mal ? Sans doute , ils comptent parmi eux quelques scélérats. Ils sont les enfans des hommes & leurs pères ont plus de vices que de vertus. Mais on n'a pas à leur reprocher ces trahisons méditées de sang froid , ces massacres en masse , ces proscriptions générales qui décéleraient la volonté de détruire toute une race quand bien même cette volonté mille & mille fois exprimée verbalement & par des écrits , ne continuerait pas de l'être.

Honteux de la générosité des hommes de couleur

depuis leur triomphe , des services qu'ils ont rendus pendant trois ans à la France dans les ports républicains de St-Domingue ; & toujours avides de leur sang , des factieux les accusent aujourd'hui du complot d'exterminer *le reste des Européens* (1) , accusation absurde & qui n'a pu sortir que du cerveau délirant de l'impuissance aux abois. Accusation qui ne peut trouver d'accès que chez un matelot hébété ou un soldat ivre ; accusation qu'il serait aussi ridicule de repousser qu'il l'est de l'avoir conçue.

J'ai prouvé par les faits que les hommes de couleur n'ont point commencé la révolution de Saint-Domingue.

J'ai prouvé par les faits , que les assemblées , les comités & les municipalités de cette colonie , les ont exclus par toutes sortes d'actes de tyrannie & de cruauté des avantages de la révolution.

J'ai prouvé par les faits , qu'ils ont été immolés sur des échaffauds lorsqu'ils y ont voulu participer ; que dès ce moment on les assassina avec impunité dans toutes les parties de la colonie , & que pour eux seuls fut long-tems conservé le code criminel de l'ancien régime.

J'ai prouvé par les faits , que lorsqu'enfin ils eurent pris les armes pour repousser la barbarie de leurs oppresseurs , lorsqu'ils les eurent vaincus & forcés à demander la paix , les traités furent violés

(1) On voit que c'est pour amener les Européens contr'eux parce qu'on se trouve trop faible pour les détruire.

de la manière la plus révoltante par leurs adversaires.

J'ai prouvé par les faits que le gouvernement d'alors qui les avait secondés pour les mettre dans ses intérêts, fut abandonné par eux quand la loi du 4 Avril 1792, des commissaires & des troupes européennes envoyés pour la faire exécuter, les mirent en état de résister à leurs ennemis.

J'ai démontré par les faits, comment ils furent entraînés sous le joug britannique; j'ai soutenu qu'ils n'avaient pas signé le Traité (1) avec l'Angleterre.

(1) Voici ce traité tel qu'il fut envoyé, dans le tems, au Continent.

Article Ier. Les habitans de Saint-Domingue ne pouvant recourir à leur légitime souverain, pour les délivrer de la tyrannie qui les opprime, invoquent la protection de S. M. Britannique, lui prêtent serment de fidélité, la supplient de conserver la Colonie & de les traiter comme bons & fidèles sujets, jusqu'à la paix générale, époque à laquelle S. M. Britannique, le gouvernement Français & les puissances alliées décideront définitivement entr'elles de la souveraineté de Saint-Domingue.

II. Jusqu'à ce que l'ordre & la tranquillité soient rétablis à Saint-Domingue, le représentant de S. M. Britannique aura tout pouvoir de régler & d'ordonner toutes les mesures de sûreté & de police qu'il jugera convenables.

III. Personne ne pourra être recherché pour raison de troubles antérieurs, excepté ceux qui seront accusés juridiquement d'avoir provoqué ou exécuté des incendies & des assassinats.

IV. Les hommes de couleur auront l'existence civile dont jouit cette classe d'habitans dans les colonies anglaises.

V. Si à la conclusion de la paix, la colonie reste sous la domination de la Grande-Bretagne, & que l'ordre y soit rétabli, alors

J'ai prouvé par les faits , qu'ils sont incarcérés ,

les loix relatives à la propriété & à tous les droits civils qui existaient dans ladite colonie avant la révolution , y seront conservés , néanmoins jusqu'à la formation d'une assemblée coloniale. S. M. Britannique aura le droit de la tenir provisoirement , ainsi que l'exigera le bien général & la tranquillité de la colonie. Jusqu'à cette époque , le représentant de S. M. Britannique sera assisté dans tous les détails d'administration & de police par un comité de six personnes qu'il devra choisir parmi les propriétaires des trois parties de la colonie.

VI. Attendu les incendies , insurrection & révolte des nègres , vols & pillages qui ont dévasté la colonie , le représentant de S. M. Britannique , au moment où il prendra possession de la colonie , pour satisfaire à la demande qu'en font les habitans , est autorisé à proclamer qu'il accorde , pour le paiement des dettes , un sursis de dix années , qui commenceront à courir du jour de la prise de possession , & la suspension des intérêts commencera à courir depuis l'époque du premier Août 1791 , pour ne finir qu'à l'expiration des dix années du sursis accordé pour le paiement des dettes ; & cependant ne pourront être comprises , dans ledit sursis , les dettes pour comptes de tutelle , & comptes de gestion des propriétaires absens & aussi les dettes pour tradition de fonds de propriétaires à propriétaires.

VII. Les droits d'importation & exportation pour les denrées & marchandises d'Europe , seront réglés sur le même pied que dans les colonies anglaises.

VIII. Les manufactures de sucre blanc conserveront le droit d'exporter leur sucre , & seront sujettes aux réglemens qu'il sera nécessaire de faire à cet égard.

IX. La religion catholique sera maintenue , sans exception d'aucun autre culte évangélique.

X. Les impositions locales destinées à acquitter les frais de garnison & d'administration de la colonie , seront perçues sur le même pied qu'en 1789 , sauf les modifications & décharges qui

incendiés, pillés, égorgés sous le gouvernement an-

qui seront accordées aux habitans incendiés, jusqu'au moment où leurs établissemens seront réparés. Il sera tenu compte en conséquence par la Colonie, de toutes les avances qui pourront être faites par la Grande-Bretagne pour suppléer au déficit desdites impositions. Ledit déficit, toutes les autres dépenses publiques de la colonie, autres que celles relatives aux escadres & vaisseaux du roi qui y seront employés, seront défrayés par la dite colonie.

XI. Le représentant de S. M. Britannique à Saint-Domingue s'adressera au gouvernement Espagnol pour la restitution des nègres & des animaux vendus dans son territoire par les nègres révoltés.

XII. L'importatiou des vivres, bestiaux, grains & bois de toute espèce des États-Unis de l'Amérique, sera permise à Saint-Domingue sur des vaisseaux Américains qui n'auront qu'un seul port d'importation. Cette importation aura lieu tant qu'elle paraîtra nécessaire pour l'approvisionnement & le tablissement de la colonie, & jusqu'à ce qu'on ait pris des mesures pour la mettre à cet égard sur le même pied que les colonies anglaises. Il sera tenu un état exact des vaisseaux avec la description de leurs cargaisons, lequel sera envoyé tous les trois mois au commissaire de la trésorerie de S. M. Britannique ainsi qu'à l'un des principaux secrétaires d'état, & sous aucun prétexte il ne sera permis auxdits vaisseaux de prendre en chargement aucune production de la colonie, à l'exception des melasses, rum & tafia.

XIII. Aucune partie des susdites propositions, ne pourra être considérée comme une restriction au pouvoir qu'aura la Grande-Bretagne de régler le gouvernement politique de la colonie.

L'état-major de la place du Môle St-Nicolas, le corps royal d'artillerie des colonies, le détachement d'infanterie du deuxième bataillon de Dillon, formant la garnison, acceptent les propositions ci-dessus, & demandent à conserver leur établissement, à être reçus dans la paye de la Grande-Bretagne, & si par cas, à la paix définitive Saint-Domingue reste sous la domination de S. M. Britannique & que les français ne puissent pas jouir des

glais, par ces colons même qui abusant de leur ignorance, les associèrent à leur trahison.

loix anglaises & continuer leur service, ils auront la moitié de leur paye pendant leur vie.

Accordé les 13 articles ci-dessus & des autres parts, au nom de S. M. Britannique. San-Yago de la Véga, le 3 Septembre 1793. *Signé*, ADAM WILLIAMSON.

Plus bas est écrit. J'accepte les 13 articles de la capitulation ci-dessus, [au nom des habitans de la Grande-Anse, ainsi qu'ils sont accordés par S. E. monsieur Adam Williamson. San-Yago de la Véga, ce 3 Septembre 1793. *Signé*, VENANT DE CHARMILLY.

Et ensuite.

Nous membres du conseil extraordinaire de la paroisse de la Grande-Anse, & nous membres du comité extraordinaire de la dite paroisse, acceptons, au nom de tous les habitans de la Grande-Anse, les 13 articles de la capitulation ci-dessus, & promettons d'en accomplir fidèlement l'exécution.

Fait au conseil de Jérémie le 19 Septembre 1793, & ont les membres signé avec le procureur général de la commune, le commandant militaire, le major de la place, le premier capitaine de la garde nationale, & deux membres du conseil exécutif. *Signé*, Lacombe, président; Brosse-Dumaigue, secrétaire.

Nous commandant, officiers de l'état-major de la place du Môle St-Nicolas, acceptons en ce qui nous concerne personnellement & pour tous en général les 13 articles de la capitulation ci-dessus & des autres parts; promettons de les exécuter fidèlement.

Fait au Môle St-Nicolas le 22 Septembre 1793, & ont le commandant militaire signé avec le procureur de la commune, tous les officiers & soldats de ligne, les officiers & soldats de la garde nationale, & les citoyens.

Certifié conforme à l'original déposé au secrétariat militaire de la place du Môle St-Nicolas, ce 23 Septembre 1793. *Signé* Jacques, secrétaire de la place.

J'ai

J'ai expliqué par les faits comment on s'y prend pour les forcer à servir l'ennemi (1).

On m'a répliqué par des injures & par le *Précis* de Perroud. Mais les injures ne détruisent aucun des faits incontestables que j'ai cités, aucun de ceux que je pourrais citer encore, & le *Précis* de Henri Perroud, aux coups de bâton près, (encore faut-il favoir de quelle couleur sont ceux qui les ont administrés) n'est que celui de ses principes.

Il me serait facile de rendre ma Réponse plus volumineuse, mais je pense qu'elle suffira pour rendre plus circonspects les factieux qui l'ont provoquée. Je quitte donc la plume; mais bien résolu de la reprendre si leur persévérance, dans leurs détestables

Nous commandant du Môle & dépendances, certifions à tous ceux qui aiment la France & leur ROI, que la ville du Môle est au roi de la Grande-Bretagne, depuis le 23 Septembre 1793. En foi de quoi nous avons signé. Au Môle ce 25 Septembre 1793. Signé, le commandant DENEUX.

M. de la Valtière est du nombre des otages restés à la Jamaïque pour la garantie de l'exécution de la capitulation.

(1) Je vais citer par surabondance le moyen qu'on a employé à l'Arcahaye en Janvier dernier à l'égard des hommes de couleur du fond blanc commandés par Lalanne. — On les fit venir au bourg sous prétexte de les passer en revue. Arrivés sur la place, on les engagea à s'enroler. ils s'y refusèrent. On les emprisonna. Au bout de huit jours, le *vicomte* d'Alzon qui ne cessait de les voir & de renouveler ses instances, les voyant toujours obstinés dans leur refus, les menaça de les envoyer aux *prisons-ships* de la Jamaïque, & les força de cette manière à signer des engagements. Plusieurs étaient mariés & pères de famille.

menées , rend utile que je les suive pas à pas , & que je révèle chaque jour au public ce que j'en aurai découvert. Ils diront que je suis un homme dangereux : je conviendrai que je le suis , que je le serai toujours pour eux : ils m'adresseront des injures , je les mépriserai. — Eux seuls doivent m'en vouloir , car c'est leur faire beaucoup de mal que de publier celui qu'ils ont fait ou approuvé & de chercher à prévenir celui qu'ils veulent faire encore.

GATERAU.



Philadelphie , Septembre 1796.

